



Treizième séance

Vendredi 9 juin 2006, 10 h 30

Présidence de M. Sajda et de M. Adyanthaya

**RAPPORT GLOBAL EN VERTU DU SUIVI
DE LA DÉCLARATION DE L'OIT RELATIVE
AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX
AU TRAVAIL: SÉANCE INTERACTIVE**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je déclare ouverte la treizième séance de la 95^e session de la Conférence internationale du Travail. Aujourd'hui, la séance plénière a lieu dans un cadre différent des autres jours de la Conférence.

Notre tâche consiste à discuter du rapport global intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Cette discussion est tripartite et c'est pour cela que vous êtes placés avec votre groupe, celui des gouvernements, des employeurs ou des travailleurs.

Le débat sera aussi interactif que possible. C'est pourquoi il n'y a pas de liste officielle des orateurs. Vous devez exprimer votre intérêt directement au secrétariat. J'ai déjà une liste de demandes et vous pouvez continuer à demander la parole pendant toute la réunion. En tant que Président, je déciderai de l'ordre des orateurs. Suivant la pratique établie depuis le débat sur le premier rapport global en 2000, après l'introduction du Directeur général, les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs et les orateurs s'exprimant au nom d'un groupe de pays prendront en premier lieu la parole.

J'ai le plaisir maintenant de passer la parole au Directeur général, M. Somavia.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Chers amis, merci d'être venus. La lutte contre le travail des enfants est au cœur de ce que nous sommes en tant qu'Organisation et je crois qu'elle est aussi dans notre cœur à tous ici présents, et c'est vrai pour les pays et organisations que vous représentez. Je ne suis pas seul à dire que la réussite de notre projet IPEC est pour nous une source d'énergie spirituelle parce qu'on voit ce que peut faire le travail collectif pour améliorer la vie des enfants. Non seulement les enfants, mais aussi les parents qui ont normalement leur propre activité parallèle de développement des capacités. Ainsi la valeur intrinsèque de la communauté s'en trouve-t-elle renforcée. Je l'ai constaté à maintes reprises quand je me déplace pour aller voir nos projets sur le travail des enfants. Dans les communautés où sont mis en œuvre des projets de ce type, vous sentez naître un nouvel espoir, vous sentez une sorte de

rayonnement car les gens savent ce qui se passe et ils en sont très fiers. Ils aiment ce qui est en train de se faire et ils savent que c'est bien. Cela a un effet qui va bien au-delà des enfants eux-mêmes et des familles qui en bénéficient.

Nous avons beaucoup progressé, comme le montre le rapport que nous avons sous les yeux. Je crois que cela nous encourage, nous montre que nous sommes sur la bonne voie. Mais, en même temps, n'oublions pas – au moment où nous démarrons cette discussion – que nous sommes ici, à Genève, en 2006, et qu'il reste 280 millions d'enfants dans le monde qui travaillent, sans voir la lumière du jour, affectés à des travaux qui n'ont rien à voir avec les tâches domestiques, des travaux dangereux qui mettent en péril leur vie et leur santé, les empêchent d'aller à l'école et de développer tout leur potentiel pour s'épanouir eux-mêmes, pour leur famille et pour leur pays. Alors, si nous trouvons dans ce rapport de quoi nous encourager, il nous rappelle, aussi sur un ton grave, un défi qu'il nous faut encore relever.

Quelles sont les solutions? Je crois que nos efforts, pour en finir avec le travail des enfants, ne commencent pas par un programme, un projet ou un endroit particulier. Je pense que cela vient du cœur; je dirais que cela commence dans nos cœurs. Et ce n'est pas une figure rhétorique. Je pense que c'est une question fondamentale d'éthique concernant les valeurs auxquelles nous croyons, le type de société et de communauté que nous voulons développer. On ne peut peut-être pas le mesurer immédiatement ou le traduire en chiffres statistiques, mais c'est dans l'esprit des gens que la bataille est en train d'être gagnée.

Dans toutes les communautés, dans tous les pays, il y a eu un mouvement de progrès; on passe du déni à l'action. Il n'y a pas si longtemps, les communautés faisaient semblant d'ignorer la réalité même du travail des enfants alors qu'aujourd'hui elles sont fières d'exhiber les progrès réalisés en la matière. Elles nous disent: «Regardez! Nous avons à relever le défi du travail des enfants, nous avons conjugué nos efforts et nous sommes en train de gagner. Nous instaurons des zones sans travail des enfants. Il en existe maintenant dans de nombreuses villes du monde. Nous nous engageons à travers des programmes assortis de délais. Une trentaine de pays se sont déjà engagés dans cette voie. Donc c'est possible.» Voilà ce que les gens nous disent. Pour moi, c'est probablement le changement le plus important que nous ayons vu. Parce que, quand le programme

IPEC a commencé en 1992, c'est-à-dire que nous devons d'abord le préparer – nous parlons donc des quinze dernières années –, la question n'inspirait fondamentalement que du rejet. Et nous sommes passés de cette attitude de rejet à une situation qui nous honore car nous sommes fiers des actions entreprises pour en finir avec le travail des enfants. Donc, en quinze ans, je crois que c'est une véritable révolution. Bien entendu, ce n'est pas l'œuvre exclusive de l'OIT. Il y a eu un vaste mouvement de mobilisation. Mais après tout, nous étions au cœur de cette entreprise. Et, comme je l'ai dit, c'est cette réalité, c'est cette nouvelle conscience que nous devons cultiver pour l'avenir.

Quelles ont été les politiques concrètes et efficaces en matière de réduction du travail des enfants? Je dirais tout d'abord la conviction croissante que, même s'il est clair que le travail des enfants est lié au développement, celui-ci s'explique aussi par le fait que les parents n'ont pas de travail et ne peuvent éduquer leurs enfants. Ainsi, s'il est clair que le phénomène est lié au développement, nous avons également pris conscience du fait que l'on ne peut rester passif à attendre le développement pour en finir avec le travail des enfants. Le développement explique le phénomène mais ne le justifie pas.

Nous avons donc commencé à agir avec les outils à notre disposition. Telle est la réalité. Cette évolution est encore une fois, je le répète, très importante; beaucoup de gens sont venus nous dire: «nous connaissons la relation et franchement ce serait plus facile avec un meilleur niveau de développement, davantage de croissance et d'emplois, davantage de ressources pour l'éducation, etc. Mais nous allons démarrer maintenant avec les outils qui sont à notre disposition.»

Quels sont-ils? Il s'agit de la combinaison d'une série de facteurs, tels que: la volonté politique, l'engagement sociétal, l'implication active de la communauté, une conscience croissante orientée vers la recherche de résultats, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et de garantie d'une éducation pour tous. L'émergence d'un mouvement mondial contre le travail des enfants a été encouragée et favorisée par les actions prises au niveau national.

Les gouvernements de neuf Etats Membres sur dix ont désormais ratifié la convention (n° 182) sur le travail des enfants, 1999, qui, comme vous le savez, a été la plus importante des conventions à être ratifiée si rapidement dans l'histoire et s'est accompagnée de la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, de sorte que quatre des cinq Etats Membres de l'OIT ont ratifié cette convention. Et le paragraphe 47 du document de l'Organisation des Nations Unies de l'an dernier souligne l'importance d'en finir avec le travail des enfants en faisant référence aux conventions de l'OIT. Cela renforce encore notre action, car, croyez-moi, ce document final signé par 150 chefs d'Etat, ne faisait pas référence à beaucoup d'autres organisations ou instruments d'organisations. Il s'agit là d'un signe très encourageant, qu'il faut comprendre comme: nous voulons aller dans le sens de la convention n° 182.

Pour aller de l'avant, il y a trois idées principales à retenir à mon sens. Tout d'abord, les actions nationales. Notre expérience nous montre clairement que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui conçoivent les programmes ayant une portée suffisante. Les politiques nationales sont par

conséquent très importantes. Elles fixent le cadre d'action. C'est en effet au niveau national que les priorités doivent être déterminées, qu'il faut décider de l'affectation des ressources et faire émerger les politiques qui font la différence. Les pays peuvent intervenir pour améliorer la portée et la qualité de l'éducation, contrôler le travail des enfants, financer les inspecteurs du travail, élaborer des statistiques et mettre en place des programmes de réhabilitation pour les enfants libérés du travail afin qu'ils aient accès à l'éducation et puissent y rester. Tout cela relève des politiques nationales.

Cela implique aussi que les politiques de développement prennent en compte le travail des enfants. Bien entendu, dans l'élaboration de ces politiques, la participation tripartite est essentielle.

En d'autres termes, nous avons une vue d'ensemble, nous voulons éliminer le travail des enfants et, pour ce faire, conjuguer des politiques publiques et privées propres à assurer du travail aux parents, des chances aux jeunes, une éducation aux enfants et la dignité pour tous.

Deuxièmement, les pays ont besoin d'un réel soutien pour atteindre ces objectifs. Les partenaires pour le développement ont joué et continuent à jouer un rôle important: une trentaine de pays soutiennent maintenant le programme IPEC, le premier de ces pays étant l'Allemagne qui a fait preuve d'un discernement remarquable en disant que c'est un domaine de coopération pour le développement; les Etats-Unis ont quant à eux affirmé que c'est un principe fondateur, en particulier avec l'engagement très ferme du Sénat; l'Espagne a mis en place un projet extrêmement intéressant dans les Amériques; quant à la Commission européenne, nous venons de signer avec elle un partenariat stratégique en vertu duquel des ressources accrues seront affectées à la lutte contre le travail des enfants.

Les organisations syndicales et patronales apportent aussi leur contribution en soulignant, en séance plénière et dans nos réunions, le problème du travail des enfants. J'ajouterai que c'est un autre domaine dans lequel nous pouvons continuer à étudier la possibilité d'une coopération Sud-Sud et d'un partage des données d'expérience.

Troisièmement, nous devons continuer à développer la capacité des sociétés de se mobiliser autour de la cause du travail des enfants. Notre expérience en tant qu'organisation a montré que nous pouvons faire la différence quand nous disposons d'une bonne base de connaissances et que nous montrons ce que l'on peut faire par des mesures concrètes. Il faut coopérer à l'avenir pour réduire le travail des enfants dans l'agriculture, un secteur qui, sur dix enfants qui travaillent, en emploie sept. Il faut s'occuper de l'impact du VIH/SIDA sur le travail des enfants, faire le lien entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, assurer l'éducation pour tous les enfants – au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi – et, bien sûr, parce que nous en avons discuté dans un autre contexte, il s'agit d'un type d'éducation qui assure l'employabilité.

Les mandants tripartites de l'OIT sont des pionniers de la lutte contre le travail des enfants en maintenant cette question à l'ordre du jour et en construisant des alliances pour éliminer ce fléau aux niveaux national et mondial.

Voici quelques exemples. Je me souviens que, lors de l'une de mes visites en Inde, les employeurs avaient produit une brochure sur ces questions,

qu'ils avaient traduite en quatre langues locales. Les organisations d'employeurs œuvrent aux niveaux national et international pour éliminer le travail des enfants dans les mines. Les employeurs chinois se mobilisent pour lutter contre le travail des enfants dans la province du Hunan. En Amérique, les employeurs et les travailleurs ont déclaré récemment à Brasilia qu'ils entendaient travailler à cette question avec les gouvernements. Au Ghana, le syndicat des travailleurs agricoles collabore avec les pouvoirs locaux aux efforts tendant à libérer les enfants du travail agricole et à les scolariser.

On pourrait multiplier les exemples. En voici deux. L'un concerne la *Bolsa Familia* brésilienne, qui constitue un programme extrêmement efficace. L'autre concerne le Mexique et *Progresá*. Comme le dit le rapport, ce sont là deux pays qui ont enregistré une réduction importante du travail des enfants.

Voilà donc quelques exemples. Conformément à la Déclaration, le rapport global présente un plan d'action sur lequel nous souhaitons obtenir vos opinions et avis qui orienteront l'action future. Le plan d'action propose que l'on élimine les pires formes de travail des enfants dans les dix ans à venir. Nous estimons que cela est possible, et voici pourquoi.

Non pas simplement parce que l'on va réduire mathématiquement le nombre d'enfants qui travaillent. Non, ce n'est pas cela. Je crois qu'il y a une croissance exponentielle de la conscience et du désir d'agir. Si l'on revient dix ans en arrière et que l'on projette la courbe représentant cette conscience, on constate qu'elle monte sans cesse. Il ne s'agit donc pas d'un rêve ni d'un de ces objectifs que l'on fixe parfois aux Nations Unies et dont on sait très bien au moment où on les fixe qu'ils sont impossibles à atteindre – je déteste ce genre de choses! Je crois au contraire que cet objectif est réaliste. Ce n'est pas un château en Espagne. C'est un objectif qui peut devenir réaliste, qui est réaliste et que l'on doit atteindre. Je pense que notre institution a les moyens, le potentiel et la possibilité de régler ce problème de telle sorte que tous – pays, organisations, institutions tripartites – puissent dire: «Oui, nous le voulons et cela va se produire.» Personne n'est ici contre personne. On ne pointe personne du doigt. Là n'est pas notre attitude. Ce l'était quelque peu dans le passé, mais à tort. Il faut maintenant aider tous ceux qui veulent agir. Voilà la meilleure manière d'aborder le problème.

Il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif, mais je suis absolument convaincu que c'est possible et que le tripartisme de l'OIT a un rôle clé à jouer en la matière. Je crois que, si nous gardons à l'esprit ce délai de dix ans, nous parviendrons à nos fins.

Original anglais: M. TABANI (employeur, Pakistan, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)

Je tiens à remercier le Président de me donner la possibilité de m'exprimer au nom du groupe des employeurs sur ce sujet d'une très grande importance.

Le groupe des employeurs s'intéresse vivement à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à son suivi. Nous continuons à considérer qu'il s'agit là d'un instrument essentiel grâce auquel les droits fondamentaux des travailleurs peuvent être défendus et protégés. Le principe du travail des enfants occupe une place toute particulière dans nos cœurs. Nous voulons

féliciter le Bureau des efforts qu'il a déployés pour rédiger ce rapport global qui a été fort bien accueilli par les médias. Le fait que ce rapport a bénéficié d'une telle attention publique va largement contribuer à faire mieux connaître la Déclaration. Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général pour ses paroles d'introduction qui nous éclairent sur ce qui est déjà indiqué dans le rapport.

Les chiffres qui sont mentionnés sont, sans aucun doute, l'aspect le plus impressionnant du rapport global. Selon le rapport, le travail des enfants a baissé de 11 pour cent dans le monde au cours des quatre années allant de 2000 à 2004. Ce qui est encore plus important, c'est que cette chute a été bien plus marquée pour ceux qui effectuent un travail dangereux: 26 pour cent pour le groupe d'âge de 5 à 17 ans et 33 pour cent pour les 5 à 14 ans.

Cependant, comme l'a confirmé le Directeur général, en 2004, il restait encore 317 millions environ d'enfants économiquement actifs entre 5 et 17 ans, dont 218 millions pouvaient être considérés comme des enfants au travail et 126 millions effectuaient un travail dangereux. Les employeurs sont d'avis que ces chiffres sont beaucoup trop élevés. Autrement dit, nous devons absolument concentrer nos efforts sur le travail des enfants qui doit devenir une priorité pour tous. Nous ne devons pas non plus oublier que, d'après le rapport global sur le travail forcé de l'an dernier, dans 40 à 50 pour cent des cas de travail forcé, les victimes sont des enfants.

Il est très décevant de constater que nous ne disposons pas de nouvelles données à propos des formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants car ce sont les formes de travail qui provoquent les plus grandes souffrances chez les enfants et qui doivent donc être éradiquées dans la plus grande urgence.

Un autre aspect préoccupe beaucoup les employeurs, comme il est indiqué dans le rapport global: plus de 70 pour cent des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture et les mines. Ces deux secteurs devraient donc devenir le thème central de la lutte contre le travail des enfants à l'avenir.

Il existe des divergences sectorielles et régionales à propos du travail des enfants. Comme il ressort de la ventilation régionale figurant dans le rapport, le taux d'activité économique des 5 à 14 ans a baissé partout dans le monde. Cependant, il est important de relever que la dynamique qui sous-tend cette tendance varie beaucoup d'une région à l'autre. Alors qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes la baisse a été très rapide, avec un taux d'activité récent de 5,1 pour cent, en Afrique subsaharienne, région où l'incidence du travail des enfants est la plus élevée, le taux d'activité n'a que faiblement diminué, de 28,8 pour cent à 26,4 pour cent.

C'est encore plus alarmant si l'on part de l'idée que cette baisse n'est pas due à une diminution du nombre d'enfants économiquement actifs, qui en fait a quelque peu augmenté, mais à un fort taux de croissance démographique.

De même, la baisse des chiffres concernant le travail des enfants en Asie et au Pacifique n'a pas été notable. Malheureusement la raison principale du succès en Amérique latine et aux Caraïbes n'a pas été indiquée.

Le rapport nous montre divers niveaux de succès d'une région à l'autre et d'un secteur industriel à un autre. L'OIT devrait donc tirer les enseignements des bons résultats obtenus dans certaines régions, de

sorte que les stratégies couronnées de succès puissent être appliquées ailleurs.

A cet égard, il est très encourageant de relever l'existence de «bonnes pratiques» telles que mentionnées dans les divers paragraphes du rapport global, en particulier les paragraphes 215 et 339. Par ailleurs, il est assez décevant de constater que certains exemples concrets de ces bonnes pratiques n'ont pas été fournis.

Le groupe des employeurs estime que partager les expériences et les informations entre Etats Membres est fort utile et aide les gouvernements et les partenaires sociaux à trouver de nouvelles façons créatives de faire face aux problèmes que pose le travail des enfants. L'OIT peut certainement servir de catalyseur pour faciliter de tels échanges. Nous nous réjouissons de la table ronde sur les bonnes pratiques organisée cet après-midi avec les délégations tripartites de trois pays.

Un aspect fort intéressant a été mentionné dans le rapport; à ce jour près de 87 pour cent des Etats Membres de l'OIT ont ratifié la convention n° 182.

Ces Etats représentent 77 pour cent de la population enfantine mondiale. Dans le cas de la convention n° 138, le taux de ratification est de plus de 79 pour cent et ces Etats représentent 63 pour cent des enfants dans le monde. Certes, la ratification d'une convention n'est qu'un des moyens de donner effet aux conventions. Nous nous réjouissons d'entendre ce que les représentants gouvernementaux présents aujourd'hui auront à nous dire, y compris ceux qui n'ont pas ratifié ces deux conventions, sur les initiatives qu'ils ont lancées pour traiter le travail des enfants dans leur contexte national.

Le groupe des employeurs demeure préoccupé par le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs face au travail des enfants. Cette partie du rapport nous semble tout à fait décevante car, malgré les efforts importants réalisés par les employeurs pour s'attaquer au travail des enfants, on ne nous fournit que quelques informations à propos du rôle joué par les partenaires sociaux dans l'élimination du travail des enfants.

Le Bureau donne également peu d'informations concernant la façon dont il travaille avec les partenaires sociaux, tout particulièrement avec les organisations d'employeurs pour renforcer leurs capacités face au travail des enfants.

Nous devrions nous rappeler que, depuis la création de l'OIT, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été les véritables pionniers qui ont encouragé les principes fondamentaux y compris la lutte contre le travail des enfants. Par le biais de l'OIT et des organisations internationales, les employeurs continuent à jouer un rôle essentiel dans les efforts nationaux et internationaux pour lutter contre le travail des enfants. Les organisations d'employeurs peuvent, d'une part, aider en veillant à ce que les entreprises qui leur sont affiliées soient bien conscientes de leurs obligations et comprennent leurs obligations pour ce qui est du travail des enfants. D'autre part, les organisations nationales d'employeurs peuvent aider à rassembler les informations sur l'ampleur de ce type de travail dans les divers secteurs industriels et à influencer la mise en place de politiques nationales adéquates pour l'élimination du travail des enfants. Enfin, elles peuvent également travailler en partenariat avec les syndicats et d'autres partenaires naturels pour mettre en place les solutions pertinentes, tout particulièrement la formation professionnelle pour les enfants

qui travaillent, et pour sensibiliser le public aux effets négatifs du travail des enfants et promouvoir les droits des enfants.

Dans ce contexte, nous renvoyons à l'évaluation à laquelle il est fait référence au paragraphe 220 du rapport, qui indique qu'aucun inventaire des efforts déployés contre le travail des enfants par ACT/EMP n'a pu être trouvé. D'autre part, on nous informe qu'ACT/EMP participe activement à toute une série de programmes concernant l'élimination du travail des enfants. En utilisant des fonds du gouvernement norvégien, ACT/EMP a pu mettre en place et appliquer des programmes dans 10 pays différents en Europe de l'Est et en Afrique. Ces programmes sont conçus à l'intention des organisations d'employeurs en fonction de leurs besoins nationaux.

Cela nous amène à nous poser une autre question. Peut-être que les sources et les données utilisées ne sont pas véritablement à jour, ce qui, comme le montre l'exemple que je viens de donner, pourrait saper la crédibilité du rapport. L'attention des médias a été portée sur la mise en cause de certaines allégations faites par l'OIT en rédigeant le rapport, y compris l'évaluation du pourcentage actuel des enfants qui travaillent. Cependant, nous espérons que ces doutes pourront être rejetés grâce à des preuves de la qualité de méthodologies utilisées.

Pour ce qui est des mesures prises par l'OIT contre le travail des enfants, j'aimerais faire une remarque à propos de l'IPEC. Les employeurs sont heureux de constater que l'extension de l'IPEC, la croissance de l'IPEC, s'est poursuivie à un taux rapide depuis l'an 2000 et que l'IPEC est maintenant opérationnel dans quelque 86 pays, dont 60 de ces pays ont signé un protocole d'accord avec l'IPEC. Il est également important de relever que, depuis 2002, des changements ont été relevés dans la stratégie utilisée par l'IPEC pour éliminer le travail des enfants. L'IPEC s'oriente maintenant vers une aide taillée sur mesure et adaptée aux besoins des pays Membres afin de se concentrer sur un soutien technique et politique pour encourager l'appropriation nationale de ces programmes. Nous pensons que c'est là une évolution tout à fait positive.

Nous sommes heureux également de constater que l'IPEC a commencé à utiliser de nouvelles formes d'outils de promotion, comme SCREAM et la Journée mondiale contre le travail des enfants. Nous pensons qu'il est très important de trouver de nouveaux outils de promotion et de trouver de nouvelles méthodes pour mieux lutter contre le travail des enfants. Les programmes assortis de délais de l'IPEC sont essentiels à cet égard, mais il faut aussi explorer d'autres moyens pour faire face au problème et sensibiliser les uns et les autres. Nous devons admettre, comme le fait le rapport, que le travail des enfants n'est pas en fait la priorité de tous les pays. Cela est d'autant plus vrai que ce problème du travail des enfants est étroitement lié à d'autres problèmes et comprend toute une série d'autres sujets tels que la pauvreté, l'éducation, le VIH/SIDA, l'emploi des jeunes, qui sont tout aussi prioritaires.

Cependant, nous devons maintenir la pression faite au niveau international pour abolir le travail des enfants et qui, par le passé, est venue de la communauté internationale, en plus de la pression de l'opinion publique nationale. Encourager un mouvement aussi international devrait être une des principales stratégies de l'OIT et de ses partenaires sociaux. En même temps, nous devons nous rappeler qu'il y a d'autres organisations au sein du sys-

tème des Nations Unies qui sont de plus en plus actives dans ce domaine, en particulier l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale. L'OIT est le pôle d'excellence en la matière, mais l'OIT doit renforcer sa coopération avec ces organisations multilatérales et partager les connaissances et compétences existantes de façon à éviter les cumuls qui entraîneraient une mauvaise utilisation des ressources.

Une fois de plus, je tiens à souligner que la communauté internationale ne doit pas être seule à redoubler d'efforts, et que chaque gouvernement doit jouer son rôle dans la lutte contre le travail des enfants.

Comme je l'ai déjà mentionné, la région la plus touchée par le travail des enfants est l'Afrique subsaharienne. Cela est sans aucun doute lié à la pauvreté qui règne dans la plupart de ses 48 pays. Mais il y a aussi des raisons d'espérer. Si nous prenons les chiffres concernant l'éducation, le tableau est encourageant. Les employeurs sont satisfaits de constater que, depuis 2005, les problèmes auxquels les pays africains sont confrontés ont été portés à l'attention d'un grand nombre de gouvernements dans le monde, y compris lors du Sommet du G8 tenu à Gleneagles. Le rapport de ce Sommet du G8 ne contient malheureusement aucune mention du travail des enfants, mais toute une série de points du suivi de l'agenda du G8 permettent d'introduire le travail des enfants du point de vue stratégique. C'est pour cette raison que les efforts en vue de l'abolition du travail des enfants doivent maintenant se concentrer davantage sur l'Afrique.

Permettez-moi maintenant de parler du plan d'action qui sera crucial pour déterminer notre politique et nos travaux au cours des quatre années à venir. A cet égard, nous ne devrions pas oublier que l'objectif du rapport global est – je cite – «d'offrir une image globale et dynamique relative à chaque catégorie de principes et de droits fondamentaux, observée au cours de la période quadriennale écoulée, et de servir de base pour évaluer l'efficacité de l'assistance apportée par l'Organisation et déterminer des priorités pour la période suivante, sous forme de plans d'action en matière de coopération technique ayant notamment pour objet de mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à leur mise en œuvre.» (Déclaration, annexe A – Objet et champ d'application).

Le rapport global de cette année fixe comme objectif l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 (paragr. 368). C'est un engagement courageux. L'OIT a une portée très vaste grâce à son programme IPEC, mais nous pensons que l'objectif nécessitera tous les efforts des diverses parties prenantes. L'élimination des pires formes de travail des enfants est une ambition que nous soutenons sans réserves mais nous pensons qu'il vaudrait mieux nous concentrer sur une meilleure compréhension du rôle spécifique que l'OIT peut jouer pour atteindre cet objectif. Il sera essentiel de préparer un plan d'action dont pourra être saisi le Comité directeur de l'IPEC au mois de novembre prochain.

D'autre part, les comités directeurs nationaux devraient être incités à préparer leur propre plan d'action. Dans ce contexte, les employeurs ont noté la déclaration que l'on trouve au paragraphe 361 selon laquelle, s'il est difficile de déterminer avec précision dans quelle mesure l'OIT a contribué à la nette régression du travail des enfants au cours de

ces quatre dernières années, il est certain que les approches qu'elle a préconisées ont joué un grand rôle. Si l'OIT ne sait pas quel impact ses efforts ont eu sur la régression du travail des enfants, comment pourra-t-elle déterminer ce qui est le plus efficace pour atteindre ses objectifs?

Je suis certain que la majorité des participants réunis ici conviendront avec moi que nous souhaitons fournir une orientation et contribuer aux efforts réalisés pour résoudre le problème du travail des enfants. Cependant, nous devons disposer des informations nécessaires pour déterminer où nous devons faire porter nos efforts. Au cours des quatre prochaines années, le Bureau doit évaluer de façon plus efficace l'impact des programmes de l'IPEC. Certaines catégories générales de programmes proposés pour les prochaines années concernant les actions à prendre par l'OIT sont mentionnées aux paragraphes 370 à 387. Il s'agit de mesures visant à renforcer les efforts pour parvenir à des approches cohérentes et globales, pour éliminer le travail des enfants, pour renforcer le mouvement au niveau international et lui donner un rôle de véritable catalyseur, pour faire participer les partenaires sociaux de façon plus intense et stratégique à la lutte contre le travail des enfants, pour encourager une intégration des préoccupations relatives au travail des enfants dans le cadre des priorités de l'OIT et pour aider à renforcer les capacités de recherche au niveau national. Il s'agit également de consacrer une plus grande part de ces efforts à l'Afrique. Voilà des points de départ utiles et nous aimerions les soutenir nous aussi. Nous apprécions l'idée encourageante exprimée dans le paragraphe qui résume le rapport (paragr. 388) et nous assurons l'OIT de notre coopération pleine et entière dans les efforts qu'elle déploie pour faire en sorte que le travail des enfants ne soit bientôt plus que de l'histoire ancienne.

Nous souhaitons au Bureau beaucoup de succès et nous le remercions de son rapport. Nous nous réjouissons d'une discussion qui sera certainement fort utile sur ce document.

Original anglais: M. STEYNE (travailleur, Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs)

Je remercie le Président, le Directeur général pour la présentation de son rapport et M. Tabani pour sa déclaration. Comme d'habitude, nous partageons beaucoup d'idées. Je commencerai par souligner qu'il s'agit essentiellement d'un rapport global sur la lutte des mandants de l'OIT contre le travail des enfants. Il expose différents aspects de la grande contribution de l'OIT – en particulier de l'IPEC – et montre que l'OIT reste l'institution des Nations Unies qui est aux avant-postes de cette lutte. Cela étant, le rapport ne vise pas à rendre compte des activités de l'IPEC.

Nous nous félicitons des ratifications des conventions n^{os} 138 et 182. Leur ratification universelle est en vue et la campagne de ratification doit se poursuivre et être dotée de ressources financières. Nous saisissons cette occasion pour prier instamment, entre autres pays, l'Inde de les ratifier aussi. Tant que la plus grande démocratie du monde fera partie des rares démocraties à ne pas les avoir ratifiées, non seulement cela ralentira la progression du développement équitable, mais elle privera aussi un enfant sur six dans le monde de la protection de ces instruments essentiels pour les droits de l'homme. Nous demandons aussi instamment aux Etats-Unis de ratifier la convention n^o 138.

Le rapport examine l'action au niveau national, mais souligne aussi l'efficacité de l'OIT pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de ces instruments dans les Etats Membres et le travail considérable qui est réalisé même dans des Etats Membres qui ne les ont pas encore ratifiés. Tout en faisant preuve d'autocritique, le rapport donne beaucoup de bonnes nouvelles. Les bienfaits qu'ils tirent de leurs contributions à l'IPEC devraient encourager les donateurs à poursuivre dans cette voie. L'effet multiplicateur des activités de l'IPEC est manifeste. Cependant, l'élimination du travail des enfants incombe en premier lieu aux Etats Membres qui, malheureusement, ne suivent pas tous l'approche stratégique de l'IPEC.

Dans sa préface, le Directeur général évoque le consensus croissant sur le fait que le travail des enfants viole les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables dans le marché du travail à l'échelle mondiale et entrave le développement économique et social des Etats Membres. Le Directeur général souligne trois domaines d'actions qui devraient faire l'objet d'un consensus.

Tout d'abord, la lutte contre le travail des enfants est étroitement liée à la campagne pour l'éducation pour tous. Le travail des enfants ne sera pas éliminé sans éducation pour tous, et l'éducation pour tous ne sera pas réalisée si l'on n'élimine pas le travail des enfants. Tant que cela ne sera pas le cas, nous ne cesserons pas de rappeler aux gouvernements que, pour chaque dollar investi par un pays dans l'éducation, la croissance économique et le développement rapportent au pays sept dollars.

Deuxièmement, il faut une approche globale qui intègre cette lutte et les objectifs essentiels de l'action sociale et économique, tant à l'échelle nationale qu'internationale (inspections du travail solides, coopération entre les institutions internationales) en vue du travail décent pour les adultes et de l'enseignement obligatoire, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Il faut donc intégrer de façon cohérente les programmes par pays de promotion du travail décent et l'action menée sur le plan international. Cette cohérence passe par l'acceptation des dispositions de la Convention et de la Déclaration. Il faut aussi donner une priorité budgétaire absolue à l'éducation.

Ainsi, nous aurions souhaité que le rapport insiste davantage sur le besoin de cohérence à l'échelle internationale, dans le système des Nations Unies et, en particulier, entre les institutions financières internationales et l'OMC, afin de soutenir les normes de l'OIT concernant le travail des enfants et l'éducation gratuite, universelle, publique et de bonne qualité.

Nous en sommes convaincus, les droits fondamentaux au travail proclamés dans la Déclaration sont indivisibles et interdépendants, et se renforcent mutuellement. L'élimination du travail des enfants et le travail décent pour les adultes sont liés. Le travail décent passe par le respect de la liberté d'association, le droit de négociation collective, et l'élimination du travail forcé et de la discrimination. Là où les syndicats sont forts, où des conventions collectives sont conclues et respectées, il n'y a pas de travail des enfants.

Troisièmement, les organisations d'employeurs et travailleurs, comme l'a souligné M. Tabani, jouent un rôle décisif dans la lutte contre le travail des enfants. Comme nous l'avons dit à Hyderabad (Inde), en 2004, pendant la Conférence internationale sur la

lutte contre le travail des enfants, lutter contre le travail des enfants n'est pas une œuvre de bienfaisance, c'est une question de justice sociale, de droits de l'homme, d'égalité entre hommes et femmes, d'éducation, de marchés du travail et de travail décent pour les adultes. Le travail des enfants peut aussi être dû à un dysfonctionnement global des marchés du travail. Il faut donc que les gouvernements, les employeurs et les syndicats soient au cœur de l'alliance qui agit pour mettre fin au travail des enfants. Voici un exemple récent de dysfonctionnement du marché du travail: pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la fabrication de décorations de Noël en Chine du Sud, on recrute des enfants. A n'en pas douter, s'il existait dans ce secteur des relations professionnelles bien développées et des syndicats, la productivité serait supérieure et le problème serait évité.

Je parlerai maintenant du corps du rapport. Tout en tenant compte des bases stratégiques qui nécessitent une action cohérente à l'échelle nationale et internationale, les travailleurs partagent la conviction que, avec la volonté politique et la coopération de tous les acteurs, un monde sans travail des enfants est à notre portée. Mais nous visons ce qu'exigent la Déclaration et les deux conventions: non seulement l'élimination des pires formes de travail des enfants, mais aussi de toutes les formes de travail des enfants, telles que définies par les conventions.

Le rapport semble indiquer que seules les pires formes doivent être éliminées d'ici à 2016. Tout d'abord, bien entendu, nous préférons de beaucoup 2015, c'est-à-dire la date fixée pour la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Cela garantirait une action cohérente, même si nous n'avons pas atteint l'objectif, fixé pour 2005, de l'accès égal des jeunes filles à l'éducation.

Ce qui est plus préoccupant pour nous, c'est le fait que l'objectif est d'éliminer seulement les pires formes de travail des enfants, alors qu'il faut éliminer toutes les formes de travail des enfants. Nous croyons comprendre que la stratégie qui sous-tend maintenant l'IPEC est que l'existence de pires formes de travail des enfants est un point de départ pour déterminer les endroits où les interventions devraient commencer. Or ces interventions devraient viser non seulement les enfants qui sont soumis à ces pires formes de travail, mais aussi tous les enfants qui travaillent, afin de leur permettre d'aller à l'école.

Les enfants qui ne seront pas soustraits au travail courront en effet le risque de remplacer les enfants qui étaient soumis aux pires formes de travail. En effet, il se peut que des enfants plus âgés soient soustraits aux pires formes de travail et que des enfants plus jeunes, soumis à des formes de travail qui ne sont pas les pires, soient abandonnés à leur sort. Par ailleurs, étant donné que, dans plusieurs secteurs une forte proportion de garçons, et surtout d'adolescents, sont soumis à des pires formes de travail, il se pourrait que, en soustrayant ces garçons au travail, dans une forte proportion, les enfants abandonnés à leur sort seront des filles.

Ainsi, par exemple, un garçon de 14 ans astreint à une pire forme de travail des enfants pourrait être retiré de son emploi et mis à l'école alors que sa sœur de 6 ans, effectuant un travail non classé parmi les pires formes, serait maintenue sur le lieu du travail; c'est inacceptable et indéfendable. Cette prati-

que perpétuerait la discrimination fondée sur le sexe quant à l'accès à l'éducation, en contradiction avec les OMD et les droits de l'homme.

Nous comprenons l'approche de l'IPEC dont l'objectif est de faire en sorte que les lieux d'activité où prévalent les pires formes de travail n'emploient plus d'enfants. Nous devons donc poser une question directe concernant le tableau 1.1. C'est fantastique, on peut lire: 44 millions d'enfants de moins étaient soumis aux pires formes de travail des enfants en 2004 par rapport à 2000. Trente sept millions d'entre eux étaient des enfants entre 5 et 14 ans. Encore mieux. Et ensuite, nous constatons que le nombre total d'enfants travailleurs, tel que définis par les deux conventions, a diminué d'un peu moins de 28 millions.

Qu'est-il advenu des seize millions d'enfants qui semblent avoir été soustraits aux pires formes de travail mais pas au monde du travail, à proprement parler? Un certain nombre d'entre eux, bien entendu, seront devenus des enfants travailleurs. Au cours de cette période, nous n'avons pas encore arrêté tout le nouveau recrutement. La cohorte des 5-17 ans a augmenté de quelque 35 millions entre 2000 et 2004. Les enfants vieillissent également et certains arrivent à l'âge où leur travail n'est plus couvert par les conventions.

Mais nous ne pouvons pas croire que 16 millions de ces trente-cinq millions d'enfants dans le monde seraient devenus des enfants travailleurs pendant cette période. Surtout que le nombre total d'enfants qui travaillent, c'est-à-dire qui travaillent légalement, de même que ceux qui sont astreints au travail des enfants, dans la tranche des 5-17 ans, a diminué de 34 millions.

Ce chiffre est extrêmement préoccupant. Il implique que 16 millions d'enfants ont été retirés des pires formes de travail des enfants, non pas pour être mis à l'école ou dans une formation appropriée selon ce que prescrit la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, mais pour être assignés à d'autres emplois. Même si ce ne sont peut-être pas des emplois dangereux, ce sont tout de même des emplois pour lesquels les enfants n'ont pas atteint l'âge minimum, sinon ils ne feraient pas partie des statistiques. Sur les 44 millions d'enfant retirés des pires formes de travail, quelque 7 millions avaient 15 ans ou plus, ce qui suggère que 43 pour cent des enfants, entre 5 et 14 ans, précédemment astreints aux pires formes de travail, continuent de travailler. Nous savons où les enfants de cet âge devraient se trouver. Ils devraient être à l'école, pas au travail.

J'en reviens à la cohérence. Nous avons fait des progrès importants mais ces statistiques impliquent, quelle que soit l'approche holistique de l'IPEC, que tous les gouvernements n'appliquent pas des méthodologies cohérentes, holistiques, y compris dans leurs services d'inspection du travail, et donc qu'ils ne s'acquittent pas tous de leur obligation visant à éradiquer les formes du travail des enfants. Ils ne pourront pas non plus le faire sans adopter de stratégies nouvelles. Cela signifie également que, pour savoir avec certitude ce qui se passe, nous avons besoin de statistiques plus complexes présentées dans un contexte démocratique plus clair. Nous serions heureux d'avoir fait fausse route, mais nous ne trouvons pas d'autre interprétation sensée de ces chiffres.

Je sais, pour l'avoir observé dans mon propre pays, à quel point l'incohérence dans la collecte des

statistiques entrave l'action nationale, et j'aimerais dire que le rapport en dit trop peu sur la situation dans les pays industrialisés en général.

Ceci nous ramène à notre point de départ: la déclaration impose aux Etats Membres l'obligation constitutionnelle d'éradiquer le travail des enfants. Nous devons donc nous employer avec la plus grande vigueur à mieux comprendre les interactions complémentaires entre la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973. La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, nous rappelle que ces conventions et recommandations restent des instruments fondamentaux sur le travail des enfants. Je sais par ma propre expérience que, non seulement nos gouvernements, mais aussi nos partenaires employeurs ou certaines ONG font la confusion.

Sans doute le fait de se concentrer sur des rapports concernant la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ne nous a-t-il pas aidé à cet égard. Mais les travailleurs constatent avec inquiétude que pratiquement la moitié des Membres qui ratifient et présentent des rapports n'ont pas encore élaboré le plan d'action requis par la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Soixante-dix pour cent n'ont toujours pas arrêté une définition du travail dangereux. Quatre-vingt pour cent n'ont pas de mécanismes de prévention ou de suivi, quatre-vingt-trois pour cent n'ont pas signalé de mesures prises pour assurer l'éducation de base universelle et, pire encore, 95 pour cent indiquent qu'aucune mesure particulière n'est prise pour répondre aux besoins des filles.

Puis-je ajouter brièvement que l'intégration du principe d'égalité entre les sexes implique que chaque question soit examinée sous un angle sexospécifique, ce que le rapport fait de façon insuffisante. Nous aurions aimé qu'un chapitre fût consacré à la jeune fille, et notamment que l'on s'intéresse davantage au sort des filles employées comme servantes. Cela aurait peut-être incité la grande majorité des gouvernements qui ne signalent aucune mesure attestant qu'ils assument leurs responsabilités à se soucier des besoins des jeunes filles. Pour nous, le fait que les filles représentent une énorme proportion des enfants travailleurs, notamment les jeunes filles préadolescentes, pratiquement asservies comme servantes, doit être la priorité des priorités. J'ai entendu d'aucuns décrire le service domestique comme un fait bénin. C'est une grave erreur. Tant de caractéristiques du travail décrites dans la recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, s'appliquent au travail de ces enfants: heures excessives, enfermement et exposition aux abus, sans parler de la torture mentale qu'endure une petite fille qui se lève à 4 heures du matin pour préparer les vêtements et le petit-déjeuner des enfants de ses maîtres et les voir ensuite partir à l'école, tandis qu'elle doit rester là avec une journée de corvées qui épuiserait un adulte.

De même, j'aurais aimé un traitement plus complet de certaines régions telles que l'Afrique subsaharienne, et de questions essentielles telles que les liens entre le travail des enfants et le travail forcé, les conflits et la traite, mais nous reconnaissons que

ces questions ont été examinées l'année passée dans le rapport sur le travail forcé.

Il faudrait consacrer davantage d'attention aux enfants dans l'agriculture et dans le service domestique. Cela relève également de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, comme nous l'avons entendu cette semaine à la Commission des normes dans le cas concernant les Etats-Unis.

Nous saluons le début d'un débat approfondi sur l'impact du VIH/SIDA en rapport avec le travail des enfants, et il conviendrait d'examiner de plus près cette question qui est de la plus grande gravité.

Même s'il y a quelques motifs de satisfaction, et il y en a certainement, il reste encore beaucoup plus de choses que les Etats Membres doivent faire. Et l'IPEC, ainsi que les autres départements à l'OIT qui coopèrent avec lui doivent être dotés de ressources suffisantes pour apporter aux mandants tripartites l'assistance technique nécessaire à l'élaboration de stratégies efficaces et complètes.

Je ne vais pas m'attarder sur la campagne que nous continuons de mener pour une collaboration plus systématique entre l'IPEC et les partenaires sociaux au plan national. Car, si le rapport évoque l'action des syndicats, le texte du paragraphe 378 ne rend pas compte pleinement de la situation. Nous aurions souhaité disposer d'un compte rendu beaucoup plus approfondi et détaillé des relations entre l'IPEC, d'une part, et le mouvement syndical international, les syndicats nationaux et les employeurs, de l'autre, mais aussi, comme l'a dit M. Tabani, des activités des partenaires sociaux.

Il faut certes nouer des alliances sociales élargies, notamment avec des ONG, pour autant – et je tiens à le souligner – que ces alliances sont pleinement conformes aux objectifs des conventions n°s 182 et 138, qui sont, en quelque sorte, le liant institutionnel de la Marche mondiale. Cette obligation, quant au respect de ces deux conventions, incombe du reste non seulement aux ONG partenaires de l'IPEC, mais aussi aux mandants et aux donateurs.

En participant à la Marche mondiale, nous nous inscrivons dans une alliance élargie qui nous permet d'entendre véritablement la voix des enfants. Je recommande à la Conférence de prendre connaissance des déclarations faites par des enfants lors des deux Congrès mondiaux des enfants sur le travail des enfants et l'éducation tenus à Florence et à New Delhi en 2004 et 2005 respectivement, déclarations qui mettent en relief la relation entre l'éducation et la prise en main par les enfants de leur destin, notamment ceux d'entre eux qui ont échappé au travail.

Revenons-en à l'IPEC. Bien souvent, sur le terrain, les représentants de l'IPEC se tournent d'abord vers les ONG plutôt que vers les syndicats, ce qui est regrettable, voire inacceptable, compte tenu du caractère tripartite de l'Organisation. Mais les bailleurs de fonds doivent comprendre les difficultés auxquelles l'IPEC est confrontée. Les responsables du programme ont apporté la preuve cependant d'un engagement toujours croissant en faveur du tripartisme, ce que nous saluons. Je relève aussi que, sur les 400 personnes qui travaillent pour l'IPEC, seules quelques-unes, affectées à l'équipe stratégique à Genève, ont des contrats permanents. Ce n'est pas viable si l'IPEC doit véritablement constituer un programme stratégique. Si les donateurs veulent que l'IPEC respecte ses obligations en matière de tripartisme, il faut lui donner les moyens d'étoffer une

équipe de direction dont la compétence et le travail sont remarquables mais qui est en sous-effectif. Il faut aussi recruter pour le terrain un personnel plus nombreux, plus au fait des questions relatives aux marchés du travail et aux relations professionnelles, et conscient de la nécessité de travailler en étroite connivence avec les partenaires sociaux. Dans l'intervalle, nous proposons que l'IPEC fasse appel plus largement à du personnel détaché par les partenaires sociaux. Nous estimons aussi que l'IPEC et ACTRAV devraient élaborer conjointement un programme destiné aux syndicats et portant sur la constitution et le renforcement de la capacité stratégique. Ce programme devrait concerner dans un premier temps certains pays essentiels sur le plan stratégique seulement.

Beaucoup d'organisations syndicales ont dit que le rapport, s'il évoque bien le travail décent, aurait dû souligner et expliquer davantage l'interdépendance entre l'action contre le travail des enfants et l'action visant à promouvoir d'autres droits fondamentaux au travail. Certains Etats Membres auraient enregistré davantage de progrès dans la lutte contre le travail des enfants s'ils avaient satisfait par ailleurs à leurs obligations en matière de respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective. Je reviens à ce sujet sur une remarque déjà faite à la conférence d'Hyderabad en Inde à l'intention de ceux des gouvernements et ONG qui peinaient à comprendre le rôle essentiel que les syndicats doivent jouer dans la lutte contre le travail des enfants. Je répète donc que les syndicats sont de plus en plus nombreux à inscrire la question du travail des enfants dans leur organisation et leurs priorités en matière de négociation collective, et à aborder ce sujet lors des discussions qu'ils ont avec les multinationales au sujet de la responsabilité de ces sociétés d'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement mondiale, dernier volet qui appelle, du reste, une action plus cohérente et rigoureuse de l'OIT.

Cependant, les syndicats ne peuvent faire figurer la lutte contre le travail des enfants dans l'ordre du jour de la négociation collective s'ils ne peuvent s'organiser et négocier librement. Je pense à cet égard aux secteurs de l'économie mondiale où les droits syndicaux sont largement piétinés, à savoir le secteur informel, où aucune protection n'est garantie, le travail domestique, l'agriculture, les zones franches d'exportation, la fonction publique, l'enseignement plus particulièrement, les syndicats d'enseignants ayant un rôle crucial dans la lutte commune contre le travail des enfants. Ces secteurs, qu'ont-ils en commun? Pour commencer, ils figurent pour certains parmi les plus concernés par le travail des enfants. Ce sont aussi des secteurs qui emploient beaucoup de femmes au plan mondial. Enfin, dans beaucoup de pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, l'agriculture et le secteur informel sont tout simplement les premiers pourvoyeurs d'emplois, et pas seulement pour les enfants. Je me demande alors que penser de l'attitude de ces Etats qui affirment haut et fort qu'ils ont bien compris le rôle essentiel des femmes et de leur autonomisation pour la lutte contre le travail des enfants mais continuent d'appliquer des mesures propres à favoriser la croissance du secteur informel et empêcher les travailleuses de s'organiser. Doit-on parler de politique ouvertement misogyne? Peut-être. De politique incohérente?

Certainement. De politique contreproductive? Sans l'ombre d'un doute.

Permettez-moi de dire quelques mots de l'économie informelle. Le rapport mentionne une réunion remarquable, l'Atelier sous-régional IPEC/ACTRAV qui s'est tenu à Chennai en décembre et portait sur les pratiques exemplaires des syndicats en matière de lutte contre le travail des enfants. Des collègues de nombreux pays différents nous ont expliqué à cette occasion comment ils étaient parvenus à faire le lien entre l'organisation du secteur informel et la lutte contre le travail des enfants. Cela se tient: si le travail des enfants est particulièrement répandu dans le secteur informel – et c'est effectivement le cas –, et si l'arme la plus efficace au quotidien pour empêcher les enfants de travailler est bien la présence sur le lieu de travail d'un syndicat libre – ce que l'expérience prouve –, il semble évident qu'il faut, pour favoriser le retour des enfants à l'école, renforcer l'action pour l'organisation des travailleurs informels. Je relèverai une autre conséquence complémentaire. Des parents qui ont un travail décent envoient leurs enfants à l'école. Les efforts d'organisation qui mènent à l'emploi formel, à une protection garantie par la loi et au travail décent contribuent donc effectivement à l'élimination du travail des enfants. Il faut donc viser aussi à titre prioritaire une action plus vigoureuse en faveur de l'organisation des travailleurs de l'économie informelle.

Au comité directeur de l'IPEC, nous avons entamé un débat stimulant sur le lien entre l'éducation pour tous, l'emploi légitime des jeunes et la lutte contre le travail des enfants. Je vais conclure par quelques mots sur cet aspect, qui sera traité plus en détail par ma collègue de l'Internationale de l'éducation. Les travailleurs se sont appliqués à souligner que tous les enfants ont droit à une éducation approfondie, exhaustive et polytechnique, au sens que l'éducation doit être cognitive et intellectuelle, avec un enseignement des matières littéraires et scientifiques, mais aussi pratique et manuel. Nous avons souligné à cet égard, dans le contexte du lien avec l'emploi des jeunes, qu'il ne faut pas à notre sens réserver l'enseignement général aux enfants des riches, en laissant la formation professionnelle aux enfants des pauvres. Car, si les marchés du travail n'ont que faire peut-être des poètes et des philosophes, ce n'est pas le cas des démocraties. M. Anand a dit de la position que je défends qu'elle relève de la philosophie de Gandhi, et ce n'est pas là un mince compliment de mon point de vue.

Le cas d'Andhra Pradesh montre que les parents les plus pauvres envoient effectivement leurs enfants à l'école si la scolarité est véritablement gratuite et accessible. Nous visons une amélioration marquée de la qualité de l'éducation pour tous les enfants, et M^{me} Eastman, de l'Internationale de l'éducation, en dira plus aussi à ce sujet, mais nous ne pouvons attendre que toutes les écoles soient parfaites. Comme le Directeur général l'a dit, nous devons partir de l'état actuel des choses. Nous devons trouver les ressources nécessaires pour envoyer les enfants à l'école dès maintenant et, plus ils seront nombreux à être scolarisés, plus la qualité exigée s'élèvera. Notre objectif minimum est le suivant: un enseignement de base universel, gratuit, obligatoire et à temps plein, c'est-à-dire un enseignement primaire suivi de trois ans d'enseignement secondaire, soit le minimum pour atteindre l'âge d'admission à l'emploi et respecter les objectifs du

Millénaire pour le développement. Il faut que cet enseignement constitue un service public de qualité. Si la communauté internationale parvient à réunir la volonté politique nécessaire à ce projet, les ressources suivront, mais il reste du chemin à parcourir. Je vous rappelle donc ce calcul fait pour la Marche mondiale: le budget correspondant à quatre jours d'armement dans le monde suffirait à financer l'éducation pour tous. Ce serait en outre bien plus efficace pour la paix.

Mon camarade Sir Leroy Trotman va maintenant présenter notre point de vue sur le plan d'action mondial proposé dans la déclaration de clôture qu'il prononcera au nom des travailleurs.

Je vous remercie de votre attention et je recommande le rapport à la Conférence.

Original arabe: M. ATTAR (gouvernement, Arabie saoudite, s'exprimant au nom des Etats du Conseil de coopération du Golfe)

J'ai le plaisir de m'adresser à vous ici aujourd'hui, au nom du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des pays du Conseil de coopération des Etats du Golfe, qui regroupe les Emirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'Etat du Qatar, l'Etat du Koweït et la République du Yémen. Qu'il me soit permis de faire part au Directeur général de notre appréciation et de nos vifs remerciements pour le travail qui a été accompli dans la préparation du rapport global consacré cette année au troisième des principes fondamentaux au travail, à savoir la fin du travail des enfants et qui s'intitule *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Nous partageons l'espoir du Directeur général de voir le travail des enfants, grâce à nos efforts communs, relégué au plan du souvenir. Par nos efforts conjoints, nous devons faire face aux défis et mettre fin à l'injustice sociale qui pousse tant d'enfants sur le marché du travail, mais il faut aussi que, par nos efforts, se concrétisent les objectifs du Millénaire que sont la réduction de la pauvreté et de la faim et l'éducation primaire pour tous.

Nous voudrions exprimer ici notre gratitude à l'Organisation internationale du Travail qui a adopté l'objectif de l'élimination du travail des enfants, concentré ses efforts sur cette question et créé le programme international IPEC, dont font partie un grand nombre de pays en vue d'éliminer le travail des enfants partout dans le monde. Ces efforts ont porté leurs fruits car la question de l'élimination du travail des enfants est une des questions les plus importantes inscrites en priorité dans les programmes de tous les médias, des organisations internationales et des institutions spécialisées qui sont à l'avant-garde de la lutte contre le travail des enfants. Nous voyons aujourd'hui, le résultat de cette action puisque depuis la parution du premier rapport global il y a quatre ans, nous voyons une baisse de 11 pour cent du nombre d'enfants travailleurs et une baisse de 26 pour cent du nombre d'enfants effectuant un travail dangereux.

Nos Etats, inspirés par les valeurs enracinées dans les structures sociales, morales et législatives des pays membres du Conseil de coopération du Golfe et puisées dans notre religion, notre civilisation et nos traditions, ont fondé leurs politiques et leurs orientations sur la nécessité de protéger les enfants de toutes formes de sévices, d'humiliation, d'exclusion et d'exploitation. Dans nos politiques,

nous veillons à renforcer le rôle de la famille, à la protéger contre tout ce qui peut l'affaiblir ou séparer ses membres, à assumer les soins nécessaires à ces derniers et garantir leurs droits, à offrir les prestations qui aident à assurer aux enfants une éducation saine en améliorant leur niveau de vie, de manière à permettre l'épanouissement de l'enfant et le développement de ses talents et de ses compétences.

Ces politiques garanties par un système intégré de lois et de règlements modernes permettent aux enfants de ne pas tomber dans le besoin, la pauvreté ou les privations. Ces lois interdisent en effet le travail des enfants et garantissent un système de soins et de prestations sociales qui protège le chef de famille ainsi que les membres de famille en cas de maladies, de vieillesse ou d'incapacité de travailler, de même qu'il protège les veuves et les orphelins. La loi pénalise également les sévices contre les enfants, tant sur le plan physique que psychologique ou moral, et garantit les plus hauts niveaux de protection sanitaire et sociale, des niveaux d'éducation élevés, des conditions de vie décentes et protège des mauvais traitements et de l'exploitation. Les lois dans les pays du Conseil de coopération du Golfe contiennent des dispositions détaillées concernant le travail des jeunes, et les derniers amendements qui viennent d'y être apportés les rendent conformes aux conventions internationales relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Nos Etats, soucieux d'assurer la protection des enfants et de garantir leurs droits conformément aux normes internationales, ont adhéré à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ils ont tous ratifié la convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants. Ces politiques ainsi que ces efforts ont porté leurs fruits car, dans notre région, il n'y a plus aujourd'hui aucun cas de travail de ce type et nos enfants sont à l'abri de toute exploitation contraire aux valeurs morales, aux traditions et aux conventions internationales.

Les défis auxquels nous devons faire face sont nombreux et nous devons poursuivre nos efforts afin de nous préparer à un avenir plein de défis à affronter. Il nous faudra trouver des moyens plus efficaces pour renforcer les capacités créatives des enfants et leur appartenance sociale, les aider à développer leur sensibilité à travers l'éducation de leur sens de la citoyenneté et de l'esprit de tolérance, et en rejetant l'extrémisme, la discrimination et la violence. Cela ne peut se réaliser que par un travail collectif bénéficiant des moyens nécessaires et de l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail et des autres institutions spécialisées.

Le plan d'action mondial exposé dans le rapport global est très ambitieux. Il vise à renforcer les capacités des pays à promouvoir le dialogue social, à renforcer le mouvement visant à éliminer le travail des enfants et à diffuser les principes des droits de l'homme à travers les valeurs d'amour, d'entraide et de paix préconisées par les religions célestes, dont notre foi islamique qui aspire au bonheur de l'humanité et à son bien. L'effort à consentir doit être cependant à la hauteur des responsabilités à assumer pour la réalisation de ces objectifs. Ainsi la coopération entre nos pays dans ce domaine se renforce de jour en jour.

Dans les pays du conseil, nous appuyons tout effort sincère visant à protéger les enfants dans le monde. Nous approuvons les efforts consentis par

l'Organisation internationale du Travail pour aider les pays en développement qui sont incapables de subvenir aux besoins en développement de leurs peuples, dans le but de protéger les enfants et d'éliminer les pires formes de travail des enfants. Comme le souligne le Directeur général, nous devons travailler ensemble à réaliser nos espoirs de mettre un terme à toutes les pires formes de travail des enfants et nous aspirons en même temps à réaliser notre objectif final de voir le monde libéré du travail des enfants à travers la lutte pour la paix, la stabilité, le développement et la dignité de tous les peuples du monde. Faisons face ensemble à toutes ces situations dans lesquelles les enfants sont victimes de mauvais traitements.

Original portugais: M. FONSECA VIEIRA DA SILVA (ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Portugal)

Le rapport sur la fin du travail des enfants que nous sommes en train de débattre revêt une grande importance.

Nous nous trouvons devant une situation inacceptable et je dois dire, à propos du travail des enfants et des pires formes de ce travail, que le rapport nous donne un espoir, car il montre clairement le chemin qui a été parcouru dans différents pays et différentes régions du monde pour réduire le travail des enfants et pour appliquer les bonnes pratiques dans la lutte contre ce problème – un problème grave pour le développement social.

Le Portugal, mon pays, en mobilisant toute la société et grâce à l'engagement de ses gouvernements successifs, a réussi à évoluer, d'une situation où le travail des enfants était un véritable fléau social, à une situation où le nombre de mineurs qui travaillent est infime.

Mais la baisse des formes traditionnelles du travail des enfants ne signifie pas qu'il n'y ait pas de nouvelles formes de travail ou de nouvelles manifestations de ce problème. C'est pour cela, et parce que nous en sommes conscients, que nous ne cessons de nous engager, de nous investir dans l'identification et le contrôle du travail des enfants contre lequel nous luttons et que nous voulons sanctionner.

Pour pouvoir réaliser ensemble de nouveaux progrès, je pense que nous devrions adopter quatre lignes d'action fondamentales. Tout d'abord, renforcer les normes, qui permettent d'éliminer toute possibilité d'exploitation des enfants, c'est-à-dire faire en sorte que les normes de l'OIT priment. Il faut renforcer les normes, donc, tant sur le plan législatif que dans la pratique, c'est-à-dire dans la lutte contre l'exploitation des enfants. Deuxièmement, il faut que tous les enfants soient scolarisés, que l'éducation soit un droit et un instrument de lutte contre le travail des enfants. En troisième lieu, il faut faire des progrès décisifs au niveau des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités qui sont si souvent la cause principale de l'exploitation du travail des enfants. Enfin, en quatrième lieu, il faudra renforcer, de manière très claire, la lutte sociale contre le travail des enfants, c'est-à-dire la cohésion sociale pour que toutes les communautés, toutes les familles soient impliquées, puisque c'est là que se déroule cette lutte qui est une lutte de la civilisation qu'il nous faut gagner à tout prix.

Ce travail est un travail de coopération. C'est un travail des Etats qui sont engagés dans la lutte contre le travail des enfants. C'est donc avec une

grande satisfaction que nous notons que la version portugaise du rapport a été présentée à la Conférence sur la lutte contre le travail des enfants dans les pays lusophones – des pays qui sont situés dans différentes parties du monde et dont la situation économique et sociale diffère, mais qui sont parvenus à une déclaration commune réaffirmant la priorité politique de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants, chaque Etat Membre s'engageant à y participer; il est fait état dans la déclaration d'une coopération multilatérale dans ce domaine.

C'est une coopération multilatérale que l'OIT préconise depuis longtemps. Or l'action de l'OIT et les efforts en faveur de cette cause se manifestent dans bien des domaines de manière claire et sans équivoque. La déclaration issue de la conférence évoque également un cadre normatif mondial adéquat et des politiques intégrées permettant de lutter contre les causes du travail des enfants.

Pour obtenir des résultats, il nous faut connaître la réalité, avoir une connaissance qui repose sur des informations qualitatives et quantitatives, avec une série d'indicateurs statistiques de qualité, et, dans ce sens, le rapport présenté constitue une plus-value incontestable. Il est une référence de par l'importance qu'il donne à la sensibilisation de toutes les parties prenantes, à la promotion de l'éducation, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du travail décent.

L'élimination du travail des enfants est une condition nécessaire au développement. Tous, gouvernements, société civile, doivent participer à la lutte contre ce fléau et coopérer dans ce domaine.

Original anglais: M. KILLEEN (ministre des Affaires sociales, Irlande)

Au nom du gouvernement irlandais, je souhaite intervenir dans le cadre de cette session spéciale pour parler du rapport intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Selon le rapport, si la baisse actuelle se poursuit, le travail des enfants sera éliminé sous la plupart de ses pires formes dans les dix ans à venir. Comment peut-on améliorer encore ce résultat?

Je note que le nombre d'enfants au travail a baissé de 11 pour cent entre 2000 et 2004 – donc en quatre ans –, mais que le chiffre reste au niveau extrêmement préoccupant de 218 millions. Le nombre d'enfants et de jeunes qui travaillent dans des conditions dangereuses a baissé de 26 pour cent pour tomber à 126 millions, et la chute la plus marquée – 33 pour cent – touche la tranche des 5-14 ans.

Je félicite les partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont enregistré la baisse la plus forte durant cette période de quatre ans, avec le chiffre très encourageant de deux tiers. Je félicite aussi le Brésil et le Mexique pour les progrès réalisés, notamment en matière d'éducation.

Nous soutenons fermement le Programme de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui a pour mission d'aider à mettre en place les capacités nationales permettant de régler cette question du travail des enfants et de fournir des conseils stratégiques. Dans le cadre de cette mission, le programme a aidé quelque 5 millions d'enfants au cours des dix dernières années. Ces initiatives ont contribué fortement à mobiliser les gens et ont montré que le travail des enfants peut être éliminé.

L'éducation devrait être la pierre angulaire de tout programme de ce type. L'accès à l'éducation de base est un droit fondamental qui est refusé à des

millions d'enfants, ce qui les condamne à la pauvreté et au désespoir.

A ce sujet, j'aimerais mentionner en particulier le programme SCREAM, qui a été mis au point en Irlande et a été largement utilisé par l'OIT. Depuis son lancement en 2002, il a été traduit dans nombre de langues pour pouvoir atteindre le monde entier. C'est un outil utile pour les enseignants de divers pays où des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés.

J'aimerais également informer la Conférence qu'au début de cette année une ONG irlandaise appelée *Trócaire* a lancé une campagne dynamique pour aborder la question du travail des enfants dans les écoles irlandaises. Je voudrais féliciter cette organisation de ses efforts et rappeler que sa publicité télévisuelle extrêmement efficace a été largement diffusée en dehors de l'Irlande et a été utilisée dans les écoles d'un grand nombre de pays. Je crois que nous devrions travailler dans le cadre de l'OIT, qui est le centre d'excellence en matière de travail des enfants. L'OIT devrait contribuer à renforcer les moyens consacrés à la recherche au niveau national et inciter les Etats Membres à travailler ensemble.

Nous devons adopter des mesures spéciales pour l'Afrique où les plus gros progrès peuvent être réalisés, et j'appuie la proposition de l'IPEC tendant à mettre davantage l'accent sur ce continent. L'aide au développement de l'Irlande se concentre principalement sur l'Afrique: nous affectons plus de 40 millions de livres par an à l'éducation, essentiellement en Afrique, avec pour objectif d'offrir à tous une éducation de qualité. Comme je l'ai dit plus haut, l'éducation est un des moyens les plus efficaces pour atténuer les causes du travail des enfants.

Je souhaite indiquer que le programme de partenariat du gouvernement irlandais avec l'OIT pour la période 2004-2007 se déroule de manière satisfaisante. Nous accordons de l'importance à ce partenariat étroit avec l'OIT, car nous bénéficions ainsi d'une relation de confiance qui nous permet de mettre l'accent sur les programmes devant faire l'objet d'un financement prioritaire. L'Irlande soutient dans ce cadre le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé.

Par ailleurs, nous œuvrons avec l'OIT à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'emploi en faveur des femmes handicapées, ce qui nous permet de lutter en même temps contre le travail forcé. La protection contre le travail forcé et la création de revenus familiaux aident à maintenir les enfants à l'école.

Nous sommes en train de réviser notre programme de partenariat avec l'OIT et de préparer l'avenir. Notre programme d'aide progresse. Nous entendons accroître notre appui aux efforts menés par l'OIT pour abolir le travail des enfants et l'exploitation sous toutes ses formes. Hier même, les responsables du programme d'aide irlandais ont rencontré leurs homologues de l'OIT pour tracer la voie du futur.

Nous devons nous engager à faire en sorte que les actions menées permettent d'obtenir une nette réduction du nombre d'enfants qui travaillent dans le monde d'ici 2010, date à laquelle nous reprendrons cette question. Nous avons étudié la question et nous connaissons les solutions. Il nous faut maintenant intensifier et mieux cibler notre action.

L'élimination du travail des enfants figure depuis des années au cœur des priorités de mon gouvernement. Nous avons accordé tout notre soutien politique et économique au travail de l'OIT en faveur de l'abolition du travail des enfants.

Le rapport que nous avons sous les yeux est le deuxième rapport global sur le travail des enfants et, pour la première fois, nous commençons à entrevoir une lueur d'espoir! Le rapport montre que nos efforts communs commencent à porter leurs fruits. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'enfants au travail a diminué de 11 pour cent partout dans le monde, comme l'ont souligné les orateurs précédents. Les enfants affectés à des travaux dangereux ont vu quant à eux leur proportion baisser de 26 pour cent. Durant la même période, des avancées significatives ont été réalisées en matière de ratification des conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT. Il est en fait remarquable que la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ait déjà été ratifiée par 160 Etats Membres. L'approche fondée sur les droits est essentielle pour obtenir des résultats durables en matière du travail des enfants, ainsi que dans d'autres domaines où les enfants sont exploités ou maltraités. Ces chiffres, même s'ils sont très encourageants, ne doivent pas nous bercer d'illusions et nous faire croire que la question est sur le point d'être réglée. Avec encore près de 217 millions d'enfants qui travaillent, les activités de l'OIT ainsi que le soutien politique et économique des Etats Membres en la matière, doivent se poursuivre et être renforcés. La participation active d'autres organisations de la famille des Nations Unies (comme l'UNICEF, l'UNESCO, l'OMS, le PNUD et la Banque mondiale) doivent également s'intensifier.

Enfin, il est particulièrement important que les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties concernées des pays où la proportion d'enfants au travail reste élevée, redoublent d'efforts pour supprimer les facteurs à l'origine de ce fléau.

L'abolition du travail des enfants dépend des ressources économiques, mais avant tout de la détermination politique au niveau national. Les gouvernements des Etats Membres où le nombre d'enfants au travail est élevé, doivent par conséquent, sans tarder, lancer des plans d'action nationaux sur le travail des enfants qui s'inscrivent de préférence dans les programmes mis en place au niveau de chaque pays, dans le cadre de stratégies de réduction de la pauvreté.

Conformément à la convention n^o 182, la priorité doit être accordée aux pires formes du travail des enfants, comme l'esclavage, le travail forcé, la traite, la prostitution et le travail dangereux. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes filles qui sont souvent exposées aux pires formes d'exploitation, notamment dans l'industrie du sexe.

Tout en gardant présentes à l'esprit ces conditions politiques, nous partageons l'ambition du Directeur général qui considère que nous serons en mesure d'éliminer les pires formes du travail des enfants dans les dix années à venir.

Le Sommet mondial des Nations Unies de septembre 2005 a fait du travail décent un objectif commun pour l'ensemble des pays des Nations Unies. Le travail des enfants n'est pas du travail

décent. La place des enfants est à l'école et non au travail. Les pays les plus pauvres du monde ne sortiront de la pauvreté qu'à condition de garantir une éducation à tous leurs enfants. Il n'est plus acceptable ni non plus économiquement, socialement ou politiquement viable que les parents soient maintenus dans une situation de pauvreté telle qu'ils soient obligés d'envoyer leurs enfants travailler au lieu de les envoyer à l'école. Ce lien entre travail des enfants et éducation pour tous est la clé de la solution du problème à long terme. Par conséquent, nous remercions l'OIT et ses partenaires d'avoir lancé le Groupe spécial mondial sur le travail des enfants et l'éducation auquel, comme nous l'avons déjà annoncé, la Norvège participera.

Le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, nuit en premier lieu à l'enfant lui-même. Beaucoup de ces enfants sont épuisés, voire même blessés, et sont donc incapables de participer à la vie professionnelle une fois l'âge légal de travail atteint. Cette situation nuit également à la société elle-même. Une main-d'œuvre bien formée et en bonne santé est une condition indispensable pour garantir richesse et prospérité.

Une mondialisation juste, capable d'offrir à tous des opportunités, est sans doute le point le plus important de l'agenda international. La mondialisation ne peut être équitable si elle conduit des millions d'enfants à travailler au lieu de leur offrir une éducation. Ceci dit, envoyer les enfants à l'école ne suffit pas, encore faut-il leur offrir des emplois décents au terme de leur scolarité. L'Agenda du travail décent de l'OIT est par conséquent fondamental pour offrir un futur aux enfants et aux jeunes travailleurs. Le travail décent pour tous constitue la seule façon d'avancer pour les parents qui n'ont d'autre alternative pour survivre que d'envoyer leurs enfants travailler.

Avant de conclure, je voudrais tout de même aborder une question fondamentale pour notre objectif commun de mondialisation équitable, à savoir le défi d'une gouvernance mondiale satisfaisante et cohérente.

Le système des Nations Unies, au sein duquel l'OIT occupe une place très importante, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC doivent travailler main dans la main. Ce n'est malheureusement pas encore le cas. Comme nous le savons, la cohérence commence chez soi avec l'ensemble des ministres regardant dans la même direction, visant les mêmes objectifs et soumettant des points de vue cohérents au niveau mondial. Cette responsabilité nous incombe à tous.

Le ministre des Affaires étrangères de Norvège, Jonas Gahr Store, a commencé ce processus en abordant la question de cohérence entre l'OIT et l'OMC lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong l'an dernier.

Ce n'est qu'en faisant du travail décent un objectif mondial partagé par l'ensemble des ministres et des organisations internationales que nous pourrions espérer atteindre une mondialisation équitable, moralement acceptable et politiquement viable.

Original arabe: M. CHAOUCH (ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, Tunisie)

Dans le cadre de la discussion du rapport global, j'aimerais présenter quelques remarques. J'aimerais vous mettre au courant de la situation dans notre pays par rapport au travail des enfants.

Le développement économique ne peut se réaliser sans le développement social. Le respect des droits fondamentaux au travail qui fait l'objet de la Déclaration de l'OIT de 1998 permet non seulement d'assurer les conditions minimales d'un travail décent, mais également de favoriser une compétitivité honnête entre les établissements et l'instauration de la paix sociale qui est l'une des conditions fondamentales en vue d'améliorer la productivité des entreprises.

L'élimination du travail des enfants est l'un des principes essentiels énoncés dans la Déclaration, étant donné que cette question concerne une catégorie vulnérable de la société qui a besoin d'une protection particulière; il est important de fournir aux enfants la possibilité de bénéficier d'un développement naturel, aux niveaux physique et mental, et d'intégrer l'école pour leur permettre de développer leurs capacités et leurs dons, et d'intégrer plus tard la vie sociale et professionnelle en toute confiance.

Nous souhaitons rendre hommage aux efforts incessants déployés par l'Organisation internationale du Travail, dans le but d'aider les pays à mettre un terme au phénomène du travail des enfants, et ce grâce aux programmes de l'IPEC, dont ont bénéficié bon nombre de pays confrontés au phénomène du travail des enfants, ainsi qu'aux séminaires de sensibilisation organisés à travers le monde sur le sujet du travail des enfants. Les efforts de l'Organisation ont permis ainsi de réduire le nombre d'enfants qui travaillent dans le monde, notamment des enfants employés dans des travaux dangereux ou immoraux, comme le montrent clairement les statistiques fournies dans le rapport global de cette année.

L'élimination du travail des enfants ne peut se faire sans une volonté politique claire émanant de la conviction que le travail des enfants n'est pas seulement préjudiciable à la santé, à la sécurité et à la moralité de cette catégorie de la société ainsi qu'aux générations futures, mais également à l'économie du pays concerné par ce fléau et aux économies des autres pays.

La Tunisie a ratifié la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La Tunisie ne s'est pas contentée de ratifier ces conventions. Elle s'est engagée également à éliminer le travail des enfants en établissant des mécanismes et en promulguant des dispositions législatives qui ont permis d'éliminer presque entièrement le phénomène du travail des enfants dans notre pays.

J'aimerais vous citer à ce propos quelques exemples.

Premièrement, l'enseignement de base jusqu'à l'âge de 16 ans est devenu obligatoire depuis 1991. Des sanctions sont prévues à l'encontre d'un tuteur, d'un père ou d'une mère qui empêche ses enfants d'intégrer l'école ou qui retire ses enfants de l'école avant l'âge de 16 ans. Ces dispositions ont contribué à limiter le travail des enfants avant l'âge légal fixé à 16 ans. Le taux de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans est de 99 pour cent de l'ensemble de nos enfants. De même, l'abandon scolaire est en baisse depuis que l'enseignement de base est devenu obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

Deuxièmement, le règlement concernant la protection de l'enfant, établi en vertu de la loi n° 92 de

1995, prévoit le droit pour les enfants de bénéficier de mesures préventives spécifiques à caractère notamment social, éducatif et sanitaire destinées à protéger l'enfant contre toute forme de violence ou d'abus physique, moral ou sexuel et de toute négligence entraînant de mauvais traitements ou une exploitation, notamment économique.

Troisièmement, nous avons adapté les dispositions du règlement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi aux dispositions de la convention n° 138. C'est ainsi que l'âge légal d'accès au travail dans les différentes activités économiques a été fixé à 16 ans au lieu de 15, afin de se conformer à la disposition correspondante de la convention n° 138.

Quatrièmement, des dispositions d'application de la loi sur le travail ont été établies en vue de déterminer les travaux dangereux dans lesquels il est interdit d'employer des enfants avant l'âge de 18 ans. Des dispositions ont aussi été prises pour réglementer la participation des enfants à des manifestations publiques ou à des activités cinématographiques.

Dans le cadre de son engagement en faveur des efforts internationaux visant à lutter contre le crime organisé dont les principales victimes sont les femmes et les enfants, la Tunisie a ratifié la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Elle a également appuyé le protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Elle a aussi adhéré au protocole facultatif à la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Conformément au droit international, des mécanismes de contrôle sont établis en vue de garantir l'application de la législation relative au travail des enfants. Ainsi, des organes d'inspection sont chargés de contrôler les situations dans lesquelles la santé ou la sécurité physique ou morale de l'enfant est menacée, parmi lesquelles les cas d'exploitation économique.

Outre les mesures législatives qui ont été prises en Tunisie en vue de la protection des droits de l'enfant, plusieurs programmes et mécanismes ont été établis sous l'égide du Président Ben Ali, en vue d'éliminer le phénomène de la pauvreté qui est l'une des causes principales du travail précoce des enfants. Les mécanismes et programmes appliqués à cet effet ont contribué à réduire le niveau de pauvreté à 3,9 pour cent.

De même, notre pays a élaboré des programmes spécifiques pour protéger les enfants à risque et les intégrer dans des établissements spécialisés.

Enfin, des équipes multidisciplinaires ont été constituées pour assurer l'examen de la situation des enfants exposés au vagabondage. Une aide psychologique est prévue pour permettre à l'enfant de se réconcilier avec lui-même et avec son environnement familial et social.

Telles sont quelques-unes des mesures qui ont été prises en Tunisie afin de participer aux efforts internationaux visant à l'élimination du travail des enfants.

Original anglais: M. FUNES DE RIOJA (employeur, Argentine)

Je sais que les orateurs seront très nombreux à vouloir participer aux débats fort importants d'aujourd'hui pour faire connaître leurs points de vue et leurs expériences et nous parler des défis auxquels ils sont confrontés dans la lutte contre le travail des enfants.

M. Tabani, en tant que représentant du groupe des employeurs, a fort bien reflété le point de vue de notre groupe à propos du rapport global de cette année. Mais si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour réaffirmer l'intention au groupe des employeurs, dans son ensemble, de promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

C'est maintenant un fait bien connu que cette initiative est venue du groupe des employeurs. Les employeurs ont bien compris et continuent à soutenir la nécessité de promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, indépendamment du niveau de développement économique. La Déclaration est un outil central qui doit nous permettre d'atteindre nos objectifs.

En disant cela, nous voulons clairement faire savoir que l'engagement en faveur de la Déclaration de la part des employeurs ne se résume pas à de vains mots.

Cette année, le Conseil général de l'OIE a adopté une politique sur la Déclaration. L'objectif de cette politique est d'offrir aux employeurs une vision globale des éléments clés de la Déclaration et de mettre en relief les domaines où les organisations d'employeurs et leurs membres peuvent jouer un rôle actif. La politique souligne également le fait que les employeurs doivent devenir des acteurs de chaque aspect de la Déclaration et de son suivi. Les détails spécifiques de la politique de l'OIE ont été présentés à l'ensemble du groupe des employeurs, au début de cette Conférence internationale du Travail, dans une démarche visant à ce que l'ensemble des Membres soient bien conscients de la pertinence de la Déclaration, pour eux et pour leurs membres.

En outre, ceux qui étaient présents à la réunion régionale de l'OIT au Brésil se rappelleront que l'OIE, en coordination avec l'ORIT (l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs) et la CLAT (la Centrale latino-américaine des travailleurs), a signé une déclaration pour éliminer immédiatement le travail des enfants sous ses pires formes dans les Amériques. Cette déclaration montre le rôle que les gouvernements, comme les partenaires sociaux, ont un rôle à jouer pour éliminer le travail des enfants. Elle a été rédigée et signée dans la perspective des débats d'aujourd'hui et pour les soutenir.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures concrètes que les employeurs ont adoptées pour promouvoir la Déclaration et ses principes dans un passé très récent.

Pour clore, j'aimerais exprimer mes remerciements à tous ceux qui participent aujourd'hui aux débats, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, car leur participation est essentielle pour garantir la pertinence durable de la Déclaration et son suivi. Ces discussions représentent une occasion unique de partager des expériences, des idées, de bonnes pratiques, de même que tous les défis qui peuvent se présenter sur la voie de l'application de ces principes fondamentaux. Chaque possibilité de dialoguer nous rapproche de notre objectif du respect universel des principes et droits fondamentaux au travail.

Pour sa part, le groupe des employeurs continuera à chercher des moyens de soutenir et de promouvoir activement la Déclaration et son suivi, et de parvenir à l'éradication des pires formes de travail des enfants. C'est un engagement que nous avons pris, et vous pouvez être assurés que nous nous engage-

rons fermement dans cette voie, en tant qu'employeurs.

Original anglais: M. MALIK (gouvernement, Pakistan)

Nous avons lu le deuxième rapport global sur le travail des enfants qui est intitulé «La fin du travail des enfants, un objectif à notre portée». Son contenu, les statistiques et les conclusions ont attiré notre attention. Comme le Directeur général l'a dit, davantage de filles et de garçons dans le monde quittent le travail pour les salles de classe et l'exploitation pour de réelles opportunités. Le travail des enfants surtout sous ses pires formes, commence pour la première fois à décliner dans le monde entier.

Depuis la dernière Conférence, le nombre des enfants qui travaillent est tombé de 246 à 218 millions en raison d'une volonté politique manifeste, d'une prise de conscience et des actions concrètes qui ont été menées, surtout dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l'éducation de masse.

L'OIT dirige cette campagne depuis 1992; elle est un véritable porte-drapeau et elle l'a placée au cœur même du débat social et politique mondial. Cela a été reconnu dans le document final du Sommet des Nations Unies de 2005.

Il est réconfortant de voir que le nombre d'enfants qui travaillent en faisant les pires formes de travail est passé de 171 millions en l'an 2000 à 126 millions en 2004.

Si nous conservons le même rythme, alors nous pourrions dire que les pires formes du travail des enfants pourront être éliminées.

Bien que des progrès significatifs aient été faits sur le plan international quant aux pires formes de travail des enfants, il reste encore beaucoup à faire. Nous ne devons pas verser dans l'autosatisfaction. L'exploitation des enfants dans le secteur informel devrait nous préoccuper tous très sérieusement, et ce problème doit être traité efficacement aux niveaux national et international. Le rapport reconnaît le rôle que le travail des enfants joue dans le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement, et reconnaît que l'élimination du travail des enfants et la croissance économique ne sont pas nécessairement corrélées mais doivent être soutenues par des politiques nationales et internationales cohérentes.

Pour que ces efforts qui sont faits pour éradiquer le travail des enfants ne soient pas sapés par les mesures préconisées par d'autres institutions internationales, il faut une cohérence politique parmi ces institutions, et tout particulièrement celles qui traitent du commerce international et des finances internationales. Nous pensons que nous pouvons tous jouer un rôle dans ce sens.

Je souhaite souscrire à ce qu'a dit le président Arias Sánchez du Costa Rica lorsqu'il s'est adressé à la Conférence hier en disant qu'il n'y a pas plus grand obstacle au travail décent qu'une éducation indécente, et que la catastrophe éducative d'aujourd'hui est la catastrophe économique de demain. L'éducation est ce qui sépare le plus les pauvres de ceux qui ne le sont pas. La pauvreté recule lorsque le niveau d'éducation du chef de famille augmente. Nous savons que cela a des liens directs avec le travail des enfants. La stratégie d'élimination du travail des enfants par le biais de l'éducation est essentielle.

Le Pakistan s'est rallié à l'IPEC en 1994 déjà et un certain nombre de programmes d'action relatifs à l'élaboration de textes de loi et des politiques, et au

renforcement des capacités, avec une participation directe des gouvernements, des partenaires sociaux et de la société civile, ont permis de réaliser certains progrès. Le gouvernement du Pakistan a adopté une politique de retrait immédiat des enfants des pires formes de travail des enfants dans le cadre d'un programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Une liste de 29 métiers dangereux a été dressée et le gouvernement veille à ce que cette liste soit prise en considération.

Il vaut la peine de relever que le gouvernement pakistanais a placé le travail des enfants sur son agenda et traite ce problème de façon vigoureuse grâce à une approche multidimensionnelle. En plus de l'objectif de l'éducation pour tous les enfants et du retrait immédiat des enfants des pires formes de travail des enfants, le gouvernement a créé un fonds pour la réduction de la pauvreté et une banque de microfinance pour renforcer ses efforts et atteindre l'objectif fixé.

A la page 85, le rapport global mentionne l'élimination du travail des enfants dans la fabrication de ballons de football à Sialkot, au Pakistan, et estime à 7 000 le nombre d'enfants qui travaillaient à la fabrication de ces ballons. Le gouvernement pakistanais, avec la collaboration active des partenaires sociaux et de l'IPEC, a pu traiter ce problème, et depuis fin 1999 l'IPEC n'a plus trouvé de cas d'enfants travaillant dans les ateliers de fabrication de ces ballons de football. Les autorités du district consacrent désormais 70 pour cent de leur budget à l'éducation et viennent d'adopter une résolution déclarant Sialkot «zone exempte de travail des enfants». C'est une initiative qui va s'étendre à d'autres régions du pays.

Je suis également heureux de pouvoir annoncer devant cette audience que le gouvernement pakistanais a ratifié la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum, et cela le 5 juin 2006. L'instrument de ratification sera soumis à l'OIT avant la fin de cette session. Ce faisant, le Pakistan est le deuxième pays de l'Asie du Sud à le faire parmi une poignée de pays de l'Asie à avoir ratifié l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT. Cela montre l'importance que le gouvernement pakistanais accorde au respect des droits des enfants dans son pays.

Enfin, le rapport global insiste à juste titre sur le fait que des capacités limitées sont un obstacle majeur à la mise en œuvre de programmes de lutte contre le travail des enfants. Il conclut à juste titre que les aspects techniques et l'organisation doivent être renforcés, aussi bien en ce qui concerne les partenaires sociaux que pour les pouvoirs publics et les autres principaux acteurs.

Original anglais: M^{me} EASTMAN (représentante, Internationale de l'éducation)

Les enfants sont des personnes, leurs droits sont des droits de l'homme, qu'ils ne peuvent pas toujours ni même souvent défendre eux-mêmes. Nous remercions donc l'OIT et ses partenaires tripartites d'avoir prévu un moment à la présente session de la Conférence pour que nous puissions nous rencontrer pour créer la dynamique et la volonté politique nécessaires en vue d'un engagement en faveur d'actions et de nouvelles stratégies pour l'élimination du travail des enfants.

Je parle au nom de l'Internationale de l'éducation qui représente 29 millions d'enseignants et de tra-

vailleurs de l'éducation. Nous saluons le contenu du rapport global, qui est un message d'espoir et un appel à l'action. Je vais me concentrer ici sur le rôle clé de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants en m'appuyant sur la citation suivante du rapport: «C'est peut-être dans la reconnaissance du lien qui existe entre l'élimination du travail des enfants et l'éducation pour tous [...] que les plus grands progrès ont été accomplis.» Cependant, nous ne parviendrons pas à réaliser l'éducation pour tous si nous ne visons que les pires formes de travail des enfants. Les chiffres sont clairs. La disparition des formes particulièrement intolérables ne débouchera malheureusement pas sur une augmentation du nombre des enfants scolarisés mais bien sur celle du nombre des enfants au travail en général. Nous n'avons pas lieu d'être fiers si nous nous contentons de déplacer le problème, de le dissimuler, de permettre qu'il ne soit pris en compte que lorsque cela arrange. Au Cameroun, par exemple, seuls 20 pour cent des enfants libérés du travail dans le secteur agricole ont été inscrits à l'école.

Si nous estimons que les enfants doivent suivre au moins une éducation universelle de base, nous devons nous engager à éliminer toutes les formes de travail des enfants.

Les donateurs et nous-mêmes ne devons pas nous féliciter trop vite, par exemple de résultats qui masqueraient la situation véritable. Je rejoins ici Kofi Annan lorsqu'il dit que le travail des enfants a des conséquences non seulement pour les intéressés mais aussi pour la société dans son ensemble, bien au-delà des seules années de l'enfance. Ceux qui ont travaillé enfants sont plus susceptibles à l'âge adulte de pâtir du chômage, de l'analphabétisme et de la pauvreté.

C'est la raison pour laquelle nous saluons les gouvernements qui ont ratifié les conventions n°s 138 et 182 et inscrit dans leur droit l'obligation scolaire. Cependant, seuls 51 pour cent d'entre eux se sont dotés de plans d'action, et moins encore (17 pour cent) de mesures visant à garantir une éducation universelle de base, sans parler de la toute petite proportion (moins de 5 pour cent) qui a prévu des initiatives particulières pour les petites filles. Nous lançons un appel à tous les gouvernements en les invitant à assumer dûment leurs responsabilités en vue de l'adoption de stratégies et d'une législation propres à garantir l'élimination du travail des enfants. De notre côté, nous remplirons notre mission avec les partenaires sociaux en appelant à l'affectation de fonds suffisants aux plans national et international pour permettre une action conjointe en faveur de l'éducation pour tous et contre le travail des enfants.

L'éducation, droit de l'homme, bien public, souffle de vie pour les enfants, ne doit pas être négociable. Partout, l'école est au centre du village. Savoir lire et écrire est un moyen d'assurer sa subsistance, un cadeau pour la citoyenneté démocratique, pour la vie elle-même.

En application du droit à l'éducation, il faut un enseignement public de qualité, gratuit, universel, accessible, chaleureux, adapté et obligatoire qui doit englober primaire et secondaire. Nous savons que les parents scolariseraient effectivement leurs enfants si l'école était telle.

Je me permettrai de développer. Dans un monde juste, l'éducation incombe à l'Etat. L'éducation ne relève pas de la bienfaisance, pas plus que du commerce. Elle vaut plus que cela. Des dispositifs des-

tinés à combler les lacunes ou à dispenser une éducation non formelle sont certes bien intentionnés mais semblent mal conçus et non viables à long terme, comme il est relevé justement dans le rapport, où il est dit que: «ce n'est pas en recourant aux pires formes d'éducation que l'on remédiera aux pires formes de travail des enfants».

Il faut une éducation de très bonne qualité, soit en premier lieu des enseignants dûment qualifiés. Mais même de tels enseignants ne peuvent répondre aux besoins si les écoles sont vétustes, les classes trop nombreuses et les ressources insuffisantes, voire inexistantes. Les conditions de travail des enseignants rejoignent en effet les conditions d'apprentissage des élèves.

Une école de qualité doit aussi être gratuite et accessible. Cette universalité doit être garantie par le financement de l'enseignement public, conformément à la législation, et sans frais de scolarité ni participation des parents.

L'école doit être obligatoire. La lutte contre le travail des enfants sera plus efficace si les mesures visant à réduire la pauvreté et à promouvoir la scolarisation s'appuient sur une réglementation plus stricte et l'application effective de l'obligation scolaire tant pour les garçons que pour les filles. L'obligation de fréquenter l'école doit courir au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le travail et l'école ne sont pas compatibles.

L'école doit être un lieu convivial. Tous les enfants ont droit à un enseignement de qualité dispensé par des personnes qualifiées et attentionnées, et les enfants arrachés au travail doivent être accueillis dans des écoles conviviales. Il leur faut un environnement particulier, des lieux sûrs, des repas sur place, un programme adapté et des mesures de réhabilitation provisoires, pour accroître leurs chances de réadaptation. Les enseignants savent bien que des enfants fatigués, affamés ou malades n'apprennent pas bien.

Ce qui n'est pas négociable, c'est que l'éducation doit s'adresser à tous et que même les enfants les plus vulnérables, les petites filles en particulier, doivent avoir accès à une éducation de qualité, tout comme les catégories les plus pauvres et défavorisées – enfants analphabètes, des zones rurales, autochtones, migrants, handicapés ou atteints du VIH/SIDA. La discrimination et l'exclusion ne sont pas compatibles avec un système éducatif de qualité.

Mais sommes-nous en mesure de prodiguer un tel enseignement? Prévenir le travail des enfants par l'éducation suppose un engagement massif de la communauté internationale, notamment des institutions financières et des gouvernements partout dans le monde. L'éducation, notamment dans les pays en développement, est toujours à cours de fonds. L'investissement doit donc revêtir un caractère prioritaire, et les ressources existent. Ce qui manque, c'est la volonté politique quant à la façon de les répartir. Des fusils contre des livres, c'est ce que le président Sánchez nous disait hier.

Pour aggraver les choses, il manquera, selon les chiffres de l'UNESCO, plus de 18 millions de nouveaux enseignants d'ici à 2015. Le recrutement des enseignants constitue un problème aigu et le recours à des formations à la va-vite ne constitue pas la solution ni l'emprunt de professeurs qualifiés, du nord auprès du sud notamment.

Que pouvons-nous faire? L'Internationale de l'éducation est disposée à prendre les devants, avec nos membres, avec d'autres, avec vous. Une approche plurielle est nécessaire et nous continuerons à soutenir le travail de nos frères et de nos sœurs du mouvement syndical, dont il est question dans le rapport comme d'un élément moteur dans la lutte contre le travail des enfants.

Au niveau international, mon organisation est heureuse de collaborer à nouveau avec l'IPEC. Nous nous réjouissons également de pouvoir participer à la nouvelle équipe spéciale internationale qui vise à parvenir à l'éducation pour tous par l'élimination du travail des enfants, et nous continuerons bien entendu de coopérer étroitement à la campagne pour l'éducation au sein de la Marche mondiale contre le travail des enfants.

L'Internationale de l'éducation poursuivra le programme EPT/SIDA en cours depuis longtemps déjà, grâce auquel plus de 150 000 enseignants ont été formés afin de pouvoir participer pleinement aux plans nationaux pour l'éducation pour tous relatifs à la prévention du VIH/SIDA dans les écoles. Les responsables des gouvernements et les représentants des donateurs ont pris conscience désormais que la participation des enseignants et de leurs syndicats à la formulation des politiques nationales contribue au succès de ces dernières. Comme les syndicats d'enseignants sont enracinés dans la réalité locale, ils peuvent contribuer de façon décisive à aider les responsables politiques à formuler une politique de développement avisée. En outre, les enseignants, de par leur contact quotidien avec les enfants, ont un rôle décisif au sein de l'école et des collectivités. Ils travaillent en coopération étroite avec les parents dans l'intérêt de l'enfant.

Je me permets d'ajouter que le rapport, qui tient compte en certains points du problème de l'égalité hommes-femmes, aurait pu présenter une synthèse sur la question et la traiter plus directement, en relation avec le travail des enfants, notamment en ce qui concerne la discrimination selon le sexe et le cas de la scolarisation des petites filles. Nous ne devons pas abandonner les petites filles à leur sort, alors que nous avons déjà échoué l'année dernière en ce qui concerne celui des objectifs du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination des inégalités entre garçons et filles en matière d'éducation.

Notre responsabilité commune, notre mission, c'est donc bien de travailler ensemble, nous-autres syndicalistes, employeurs, représentants gouvernementaux, individus, pour constituer le tissu social, par un respect véritable des droits de l'homme, l'éducation pour tous, le travail décent et l'élimination de toutes les formes de travail des enfants. Nos enfants doivent avoir une enfance, ils doivent pouvoir jouer, apprendre, aller à l'école, sans les conséquences physiques et mentales de la pauvreté, sans les souffrances et la peur du travail forcé, sans crainte des abus, de la violence, de l'exploitation.

Volonté politique et engagement, action stratégique, exploitation des programmes couronnés de succès, travail acharné, voilà ce qu'il faudra, longtemps encore. Mais la récompense sera à nulle autre pareille: apporter la dignité et l'espoir d'une vie à part entière dans un monde plus juste et équitable.

L'Internationale de l'éducation espère donc voir un jour la concrétisation du principe d'une éducation de qualité pour tous, et je vous appelle à concentrer vos efforts en investissant véritablement

pour les enfants, c'est-à-dire en assurant qu'ils vont tous à l'école.

Original anglais: M. SAHU (ministre d'Etat du Travail et de l'Emploi, Inde)

Il est encourageant de noter la baisse significative du nombre d'enfants qui travaillent dans beaucoup de régions, comme l'indique le rapport global. La baisse est significative en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais on enregistre aussi en Asie, dans le Pacifique et dans d'autres régions un recul du travail des enfants. Tout cela montre que, si on le veut et si les mesures appropriées sont prises, il n'est pas impossible d'atteindre l'objectif de l'élimination du travail des enfants. Ce qui se passe en Amérique latine et aux Caraïbes peut être réalisé dans d'autres régions si nous ciblons notre action.

Le rapport souligne que la volonté politique, des mesures judicieuses et l'éducation de base sont des outils importants pour éliminer le travail des enfants. Il souligne aussi la nécessité de mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté et sur le développement de l'éducation pour faire face au travail des enfants. Le rapport met aussi l'accent sur la nécessité de s'attaquer tout d'abord aux pires formes de travail des enfants, sans perdre de vue l'objectif final qui est de mettre un terme au travail des enfants dans son ensemble.

L'Inde est l'un des six pays partenaires à s'être engagés en faveur de l'IPEC en 1992, lorsqu'il a été lancé, ce qui montre toute notre détermination dans ce sens.

Conformément à la politique nationale de lutte contre le travail des enfants de 1987, l'Inde suit une approche globale et multiple pour éliminer le travail des enfants dans le pays. Menée par étapes, elle a commencé par viser les enfants qui avaient des emplois dangereux pour, progressivement, couvrir l'ensemble des enfants qui travaillent. Donnant suite à cette politique, le gouvernement a lancé en 1988 le programme national de lutte contre le travail des enfants pour réinsérer les enfants qui travaillaient dans neuf districts du pays où le travail des enfants avait atteint des proportions endémiques. Depuis, la couverture de ce programme a été étendue et couvre maintenant 250 districts. Outre l'extension du programme, la priorité du gouvernement dans ce sens s'est traduite par des crédits budgétaires en forte hausse. Il a doté de 145 millions de dollars le programme, pendant le dixième plan, contre 54 millions pendant le neuvième plan.

Grâce au programme, les enfants qui réalisent des tâches dangereuses sont soustraits à ces emplois et placés dans des écoles de remise à niveau où ils suivent un enseignement et une formation professionnelle. Ils y reçoivent des soins de santé et un pécule. De plus, un repas leur est servi à midi. L'objectif est de permettre à ces enfants de rejoindre le système éducatif général.

Récemment, le gouvernement a adopté la loi nationale sur l'emploi rural qui garantit 100 jours de travail à chaque famille, ce qui contribue à éliminer le travail des enfants, la pauvreté en étant l'une des principales causes.

Comme l'indique le rapport global, en Inde, nous luttons principalement contre ce problème par le biais de l'éducation. Je souhaiterais mentionner une mesure significative que le gouvernement a prise: l'éducation libre et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 14 ans est devenu un droit fondamental au regard de la Constitution indienne. Ainsi, les

programmes d'élimination du travail des enfants, en Inde, rejoignent la campagne nationale «Education pour tous». Le Programme national de lutte contre le travail des enfants prévoit aussi des liens étroits avec d'autres programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté et de création de revenus.

Outre le programme national, nous appliquons trois programmes de lutte contre le travail des enfants, dans le cadre de l'IPEC, à savoir les programmes Indo-US, le programme de l'Etat de Karnataka et le programme de l'Etat d'Andhra Pradesh. Tous vont dans le sens du programme national et prévoient en plus une formation professionnelle pour les adolescents et des mesures plus ciblées de lutte contre le travail des enfants.

Le gouvernement met tout en œuvre pour éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes et garantir l'éducation de tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans. Toutefois, fixer pour l'admission à l'emploi l'âge qui est prévu dans la convention n° 138 nécessiterait la création d'un mécanisme d'application suffisant, et des conditions appropriées pour que les enfants ne soient pas obligés par les circonstances à rechercher un emploi.

L'Inde envisage la possibilité de ratifier la convention n° 182 en consultation avec les départements et ministères concernés, les gouvernements des Etats et les partenaires sociaux, dans le cadre tripartite déjà bien établi. L'Inde a appuyé l'adoption de la convention n° 182 car elle approuve pleinement le principe de la convention. Toutefois, nous ne la ratifierons que lorsque notre pratique et notre législation nationales seront pleinement conformes aux dispositions de la convention. Pour ce qui est de déterminer quelles formes dangereuses de travail sont néfastes pour la santé et la moralité de l'enfant, le gouvernement accroît progressivement la liste des emplois interdits aux enfants. Récemment, il a lancé une procédure d'inclusion dans cette liste du travail domestique, de l'emploi dans l'hôtellerie et la restauration, et d'autres tâches dangereuses.

L'Inde a des dispositions législatives très strictes, une commission des droits de l'homme très active, un système judiciaire dynamique et des organisations de la société civile solides. Grâce à toutes ces institutions, le gouvernement progresse dans la réalisation de son objectif, à savoir une société sans travail des enfants.

(M. Adyanthaya prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. CARTER (gouvernement, Etats-Unis)

J'aimerais dire quelques mots sur le rapport global, intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Comme le suggère ce titre, la communauté internationale a déjà parcouru un long chemin dans la lutte contre l'exploitation des enfants. L'IPEC œuvre aujourd'hui dans 86 pays, des millions d'enfants échappent maintenant à l'exploitation, et les pays ont adopté des mesures visant à permettre à ses enfants d'être scolarisés.

Les Etats-Unis sont fiers de leur soutien à l'IPEC dans son travail. Nous appuyons les conclusions du rapport concernant les questions importantes auxquelles sont confrontés les enfants au travail, comme l'instabilité sociale et la politique, le VIH/SIDA et la pauvreté. La promotion de l'éducation et les efforts menés pour abolir le travail des enfants doivent être intégrés dans les stratégies

menées par les pays pour stimuler le développement et atténuer la pauvreté.

Le ministère du Travail des Etats-Unis est d'accord sur l'évaluation du rapport selon laquelle, pour que les projets assortis de délais aboutissent à des résultats, les gouvernements doivent en assurer la maîtrise. Nous sommes très favorables à ce que les efforts d'éradication de ce fléau soient menés dans cet esprit et à ce qu'on évite les doubles emplois. Cependant, il est important de se souvenir toujours que ces efforts doivent être aussi transparents que possible.

Malgré ces réalisations, il reste encore des difficultés. Je souhaite mentionner quelques uns des domaines où des progrès sont nécessaires. Ainsi, par exemple, nous devons améliorer nos méthodes de collecte et de vérification des données relatives à la nature et à l'incidence du travail des enfants, de façon à mieux cibler nos interventions et nos ressources.

Il est également important d'examiner de façon plus attentive les résultats du rapport sur la proportion des filles parmi les travailleurs enfants, étant donné que nombre d'entre elles effectuent des tâches difficiles à mesurer, comme le travail à domicile et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. En raison des multiples obstacles qui s'opposent à l'élimination des tâches effectuées habituellement par les filles, il est essentiel que les efforts nationaux et internationaux déployés pour lutter contre le travail des filles soient étroitement coordonnés avec les efforts tendant à développer l'accès des filles à l'éducation, question qui a déjà été intégrée dans l'agenda du développement. Cette approche est particulièrement importante en Afrique, où la croissance démographique pourrait être ralentie par un allongement de la scolarité. Il est impératif également de mettre davantage l'accent sur la situation des filles dans les plans d'action nationaux menés dans le cadre de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Nous sommes également d'accord avec le rapport sur le fait que les efforts devraient être accrus pour identifier et réinsérer les enfants impliqués dans des activités criminelles, particulièrement les membres des gangs qui font du trafic de drogue et autres actions criminelles.

Le rapport souligne la situation propre de l'agriculture, secteur où les efforts doivent être intensifiés.

Dans ses conclusions sur l'activité future, le rapport expose les leçons importantes tirées de la lutte contre le travail des enfants. A notre avis, il constitue un outil important dans la lutte future contre ce problème.

Original portugais: M. DA ROCHA PARANHOS (représentant permanent suppléant, mission permanente du Brésil, Genève)

Le gouvernement brésilien félicite l'OIT de son rapport global sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux qui cette année aborde le sujet du travail des enfants.

Nous considérons le travail entrepris par l'Organisation comme très important et surtout le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Nous devons cependant nous rappeler qu'il y a encore plus de 218 millions d'enfants qui travaillent dans le monde.

L'OIT et le programme IPEC ont cependant démontré que nous sommes sur la bonne voie. Les

pourcentages de jeunes enfants, garçons et filles, qui travaillent, surtout dans les pires formes de travail, ont tendance à baisser. Nous encourageons et nous appuyons l'OIT pour qu'il y ait un accroissement des efforts dans ce domaine en vue des résultats positifs qui ont déjà été obtenus jusqu'à présent. Dans ce sens, nous accueillons avec satisfaction le plan d'action proposé par le Directeur général pour l'élimination du travail des enfants et nous espérons qu'il pourra représenter une contribution significative à cette fin.

Au Brésil, le gouvernement reconnaît l'existence du problème et a lancé des mesures courageuses et novatrices pour y faire face, avec l'appui continu du programme IPEC qui est présent dans notre pays depuis 1992. De telles mesures ont eu des répercussions favorables et, dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à l'OIT d'avoir reconnu nos efforts non seulement en les reflétant dans le texte du rapport, mais aussi en choisissant le Brésil pour – en marge de la seizième Réunion régionale des Amériques qui s'est tenue au Brésil du 2 au 5 mai dernier – lancer ce rapport au niveau mondial.

Je saisis cette occasion pour mentionner l'engagement, réaffirmé par les délégations tripartites présentes à la seizième Réunion régionale, d'éliminer les pires formes de travail des enfants. A cette occasion, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, dans une déclaration commune, ont lancé un appel pour accroître les efforts visant à éliminer le travail des enfants, et ils ont reçu une contribution importante à cette fin par la proposition faite par le Directeur général de lancer un Agenda pour l'hémisphère, pour la promotion du travail décent dans les Amériques.

Dans le cas du Brésil, toutes les conditions nécessaires sont réunies pour parvenir à éliminer le travail des enfants dans un avenir proche. Il existe un engagement politique ferme et une prise de conscience de la société qui se reflète dans l'appui aux mesures de transfert de revenus aux familles qui maintiennent leurs enfants à l'école, ces mesures s'inscrivant dans le cadre du Programme bourse-famille qui aujourd'hui profite à quelque 8 millions de familles et 15 millions de jeunes enfants, garçons et filles. C'est dans ce sens que j'ai le plaisir de réaffirmer que le Brésil souhaite participer au Groupe de travail global sur le travail des enfants et l'éducation, créé à Beijing en novembre 2005 dans le cadre de l'initiative «l'Éducation pour tous». En même temps, le gouvernement cherche, compte tenu du lien étroit qui existe entre pauvreté et travail des enfants, à appliquer des mesures qui se traduisent par une croissance économique de qualité et durable.

Les initiatives brésiliennes dans ce domaine remontent à 1994. C'est à ce moment qu'a été établi, avec l'appui de l'IPEC, le Forum national quadripartite pour la prévention et l'éradication du travail des enfants. Le résultat le plus concret de ce forum a été la création, en 1996, du Programme national pour l'éradication du travail des enfants (PETI), dont l'action, appuyée par les programmes assortis de délais de l'IPEC, a un impact significatif en contribuant à réduire le nombre des enfants qui travaillent dans notre pays. Selon le rapport du Directeur général, entre 1992 et 2004 le nombre d'enfants au travail âgés de 10 à 17 ans est tombé de 7,5 millions à 4,8 millions, ce qui représente une baisse de 36,4 pour cent. Dans la tranche d'âge des 5-9 ans, la réduction a été encore plus remarquable;

elle est de l'ordre de 60,9 pour cent (de 630 000 en 1992, le nombre des enfants concernés était tombé à 248 000 en 2004).

Les changements qui se sont produits dans la société brésilienne et qui ont permis d'obtenir les résultats mentionnés vont du domaine juridique, avec l'interdiction explicite de la pratique du travail des enfants inscrite dans la Constitution de 1988, et l'adoption en 1990 du statut de l'enfant et de l'adolescent, aux mesures d'encouragement de la participation de la société civile aux discussions et initiatives dans ce domaine. Ces discussions ont été formalisées dans le cadre de la Commission nationale pour l'éradication du travail des enfants (CONAETI), créée en 2002. Les travaux de la commission ont débouché sur un plan d'action national, dont la mise en œuvre est appuyée par le programme assorti de délais de l'IPEC.

Le gouvernement brésilien a, par conséquent, de bonnes raisons de penser que l'excellent travail entrepris par l'OIT pour éliminer le travail des enfants mérite sa confiance. Cette confiance a servi de base à la décision politique du gouvernement brésilien de faire don de 200 000 dollars des États-Unis au programme de l'IPEC pour la mise en œuvre d'un programme de coopération consacré à la lutte contre le travail des enfants dans des lusophones d'Afrique. Il s'agit d'un projet pilote qui pourrait être ensuite reproduit dans d'autres pays en développement, éventuellement avec l'appui d'autres pays donateurs pour pouvoir reproduire les bonnes expériences réalisées au Brésil.

Nous espérons que des initiatives futures connaîtront le même succès que celles déjà entreprises pour lutter notamment contre l'exploitation sexuelle dans la région des trois frontières au Brésil, qui ont connu des résultats encourageants en 2005, ainsi que d'autres initiatives lancées par le gouvernement brésilien sur le territoire national et qui sont reconnues dans le rapport du Directeur général.

C'est dans cet esprit que je réitère l'engagement du Brésil dans la lutte contre le travail des enfants et la disposition de mon pays à coordonner les efforts de manière continue aux niveaux national et international, pour que l'on atteigne l'objectif inscrit dans le titre du rapport, c'est-à-dire un monde où l'on aura réglé le grave problème du travail des enfants.

Original anglais: M. RICHARDS (gouvernement, Royaume-Uni)

Le Royaume-Uni se félicite de ce rapport. Il est encourageant d'apprendre que les chiffres mondiaux du travail des enfants sont à la baisse et c'est le message essentiel qui émane de ce rapport, à savoir que nous commençons à observer une diminution encourageante du nombre d'enfants astreints à un travail, et notamment aux pires formes d'exploitation dans de nombreuses régions du monde.

Nous ne pouvons pas ne pas célébrer cette tendance positive, et certainement nous la célébrons, et nous reconnaissons la contribution de l'OIT pour parvenir à une situation où un avenir sans travail des enfants sera une réelle possibilité. Le Royaume-Uni est fier de son soutien de longue date à l'IPEC et de sa participation à d'autres projets spécifiques de l'OIT visant à protéger les enfants de la traite et de l'exploitation au travail.

Nous félicitons les nombreux gouvernements dans ce rapport qui, par leurs choix politiques, ont franchi un seuil critique et ont réussi à atteindre l'éducation

universelle qui accompagne l'élimination du travail des enfants. Nous reconnaissons également le rôle des partenaires sociaux. Le rapport indique que de nombreuses entreprises accordent une haute priorité aux questions intéressant le travail des enfants et que les employeurs peuvent être efficaces à la fois sur le plan local, là où ils peuvent veiller à ce que leurs entreprises soient exemptes de travail des enfants et où ils peuvent exercer une influence sur les employeurs du secteur informel, et sur la scène internationale. De même, il est reconnu que les syndicats ont été une force motrice dans la lutte mondiale contre le travail des enfants et qu'ils ont été particulièrement efficaces pour s'attaquer au problème sur le plan local en mobilisant les travailleurs dans l'économie informelle. Le porte-parole des employeurs a demandé ce matin plus de précisions sur le rôle des partenaires sociaux, et nous sommes d'accord que cela sera certainement une bonne suggestion pour le prochain rapport.

Le tableau reste toutefois mitigé. Si le rapport met en relief des baisses sensibles en Amérique latine et dans les pays des Caraïbes, il montre également qu'en Afrique subsaharienne le nombre réel d'enfants économiquement actifs a augmenté. Comme l'a dit le Directeur général ce matin, des défis subsistent en rapport notamment avec l'agriculture et le VIH/SIDA.

En conséquence et comme le reconnaît le rapport, nous ne devons pas relâcher notre vigilance si nous voulons espérer parvenir à une percée finale pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

L'analyse présentée par le porte-parole des travailleurs aura dissipé tout risque d'autosatisfaction et soulève des questions pertinentes au sujet de l'analyse et de l'interprétation des statistiques du rapport. La tâche qui nous attend pour les quatre ans à venir c'est de viser des progrès, sur la base des messages contenus dans le rapport.

L'un de ces messages clés est que, dans les pays qui ont réussi, il existe des liens cohérents entre un engagement politique ferme à éliminer le travail des enfants et des politiques efficaces visant à réduire la pauvreté et à dispenser une éducation de base à tous.

Nous appuyons les initiatives de l'OIT visant à inclure des indicateurs du travail des enfants dans le suivi de stratégies de réduction de la pauvreté, et nous nous félicitons de l'évolution du rapport selon laquelle le tableau, sombre au départ, commence à tout le moins à s'éclaircir, et c'est là le résultat direct des efforts de l'OIT. De plus en plus de pays sont en train de prendre des mesures pour incorporer le travail des enfants dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Comme le rapport le dit, cette tendance doit se renforcer.

Le Royaume-Uni appuie également les OMD visant à parvenir à l'enseignement primaire universel et cette question est essentielle pour lutter efficacement contre le travail des enfants. Sa valeur va au-delà de l'enfance. Sans une éducation, les chances d'avoir un emploi et un travail décent dans la vie adulte sont considérablement diminuées. Cela a été mis en relief par le Directeur général au début de ce débat. En interdisant l'accès à l'éducation, le travail des enfants peut avoir des répercussions tout au long de la vie pour l'emploi et pour la mobilité sociale.

Nous sommes d'accord avec les conclusions auxquelles la Conférence de l'année passée est parvenue selon lesquelles l'élimination du travail des en-

fants est inextricablement liée au défi que constitue l'emploi des jeunes. Le Royaume-Uni est résolu à faire face à cette question mondiale; nous avons été le premier pays industrialisé à rejoindre le Réseau pour l'emploi des jeunes, ce que nous avons annoncé à la Conférence de l'année dernière. Depuis, nous avons participé à plusieurs initiatives à l'intention des jeunes, surtout en Afrique. Notre ministre en a parlé en détail lorsqu'il est intervenu en séance plénière mardi. L'objet de toutes ces activités est de faire une vraie différence dans la vie des jeunes, en les aidant à surmonter leurs handicaps et à réaliser leur potentiel.

Comme je l'ai déjà dit, nous pensons que la tâche est maintenant de nous appuyer sur les progrès réalisés, et nous sommes heureux de constater que les messages positifs de ce rapport sont étayés par des propositions spécifiques visant l'action future. Nous nous félicitons de voir que l'OIT, au cours des prochaines quatre années, prendra des mesures renforcées pour élaborer des politiques cohérentes et abolir le travail des enfants. Nous saluons le fait que l'IPEC mettra l'accent tout particulièrement sur les besoins de l'Afrique – là où les progrès ont été les moins marqués.

L'approche proposée d'élaborer un projet de plan d'action reposant sur trois piliers, à savoir soutenir les actions nationales, renforcer le mouvement mondial et promouvoir une approche plus intégrée au sein de l'OIT, nous semble judicieuse. Nous aimerions toutefois en savoir davantage sur la manière dont le projet de plan s'intégrera dans d'autres domaines d'activité de l'OIT, et voir comment il s'alignera par rapport aux programmes par pays pour un travail décent. Tout en étant d'accord sur les mesures assorties de délais, nous souhaiterions avoir plus de détails sur la stratégie de l'OIT pour atteindre l'objectif de 2016.

Le plan d'action est censé aider le Conseil d'administration à déterminer les priorités de l'action future et nous attendons avec intérêt le débat pour faire suivre le plan au Conseil d'administration. En premier lieu nous souhaiterions examiner plus avant les propositions de développer les évaluations d'impact sur les politiques concernant le travail des enfants, ceci, afin de déterminer celles qui aboutissent aux meilleurs résultats dans les meilleurs délais.

Original anglais: M. JIWARAJKA (employeur, Inde)

D'emblée, j'aimerais féliciter le Directeur général et le BIT pour son rapport global efficace et tangible sur le travail des enfants, et qui a donné des résultats positifs.

Une diminution de 11 pour cent du travail des enfants en quatre ans, ce n'est pas rien, surtout si une population importante dans les pays sous-développés et en développement doit faire face à la pauvreté et à des taux de chômage très élevés donnant lieu à un grand nombre de formes non souhaitées de travail, y compris le travail des enfants.

Le rapport global lui-même mentionne que, chaque année, 30 000 enfants meurent en raison d'une pauvreté extrême. L'élimination du travail des enfants est essentielle pour assurer un avenir sain au travail. Un pronostic plus profond des causes et des conséquences et la compréhension des questions en jeu sont donc nécessaires pour élaborer des stratégies appropriées qui peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une société à l'autre, selon le niveau du développement socio-économique.

La pauvreté et l'absence de possibilités d'emplois en sont les causes principales encore que l'injustice sociale, l'analphabétisme, l'exclusion sociale et des problèmes d'infrastructure soient aussi étroitement liés au phénomène du travail des enfants.

L'Inde est au tout premier rang des nations qui luttent contre la menace socio-économique que représente le travail des enfants. Nous avons été parmi les premiers pays à élaborer un programme dès qu'il a été établi que la question du travail des enfants était un problème de droits de l'homme devant être reconnu et corrigé au niveau international.

L'Inde a conduit une des premières études approfondies sur le travail des enfants dans les années vingt et a créé un cadre réglementaire concernant le traitement et l'emploi des enfants dans des lois historiques adoptées en 1933 et 1938.

Si l'Inde a pris ces initiatives avant l'indépendance, elle a ratifié ces lois et s'est appuyée sur elles après l'indépendance en 1947. La Constitution de l'Inde de 1950 a interdit la servitude pour dettes et a proscrit l'emploi des enfants âgés de moins de 14 ans dans les mines, les usines et autres lieux de travail dangereux.

L'Inde a été l'un des premiers pays à souscrire à l'IPEC en 1992; cette année-là, elle a signé le mémorandum d'accord avec l'OIT/IPEC. Un projet indo-américain visant à éliminer le travail des enfants dans dix secteurs dangereux, dans 21 districts, dans cinq Etats indiens, est en cours de mise en œuvre.

Le gouvernement de l'Inde, avec ses partenaires sociaux, s'emploie entièrement à éliminer le travail des enfants, comme l'a indiqué notre ministre il y a quelques instants.

L'expérience indienne, au cours de ces années, a révélé que l'éducation peut être un substitut viable au travail des enfants et il est crucial que l'éducation soit de qualité et qu'elle soit reliée aux perspectives d'emploi. Si l'éducation formelle n'ouvre pas la voie à des perspectives d'emploi, l'école ne sera pas une option viable par rapport au travail, forçant les parents à ne pas choisir cette option. L'Inde a, par conséquent, centré sur l'éducation tous les programmes d'élimination du travail des enfants.

Le représentant des syndicats du Royaume-Uni a mentionné l'importance de la tendance concernant les filles. L'Inde a pris une initiative importante dans ce domaine, annoncée par le gouvernement dans le budget de l'Union l'année dernière; cela s'ajoute aux autres initiatives qui ont été mentionnées par le ministre de l'Union dans son allocution.

Le programme prévoit que chaque jeune fille appartenant à un groupe à faible revenu, aura droit à 3 000 roupies qui seront déposés dans un compte en banque et qu'elle pourra retirer dès qu'elle aura l'âge de 18 ans et si elle n'a pas abandonné l'école. Cette initiative politique contribuera de façon décisive à améliorer l'éducation des jeunes filles dans les zones rurales, tout en réduisant le travail des enfants.

Même si le travail des enfants n'est pas présent dans le secteur structuré, les organisations d'employeurs en Inde s'emploient résolument à mettre en place un milieu de travail excluant le travail des enfants, même dans les activités d'aval et dans les organisations informelles qui font partie de la chaîne d'approvisionnement. A la suite de l'adoption de la convention n° 182 portant sur le travail des enfants et l'emploi dangereux, le Conseil

des employeurs indiens en a immédiatement soutenu la ratification par le gouvernement de l'Inde. Nous sommes en partenariat actif avec l'IPEC et avec d'autres programmes pour libérer les enfants au travail et en assurer la réadaptation.

A l'heure actuelle, l'Organisation panindienne des employeurs – qui est l'un des mandants du Conseil des employeurs indiens – est en train de rédiger un code volontaire de conduite pour les entreprises en vue de sortir les enfants du travail et de les réadapter, non seulement au niveau des opérations centrales, mais dans les opérations en aval. Certaines associations sectorielles d'employeurs, telles que l'Association des fabricants de tapis, l'Association hôtelière, l'Association indienne du thé, se sont déclarées résolues à ne pas employer d'enfants de moins de 15 ans dans leurs secteurs.

Le phénomène du travail des enfants est largement concentré dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Afrique subsaharienne, qui représentent plus de 60 pour cent du total des enfants au travail. On dispose de suffisamment d'éléments indiquant que le travail des enfants est dû essentiellement à la pauvreté. Ces régions devraient continuer à figurer parmi les priorités de l'OIT qui devront leur accorder un appui efficace et significatif.

La mondialisation bénéficie à tous les pays, mais ses retombées négatives, telles que le travail des enfants et le chômage, sont surtout supportées par les pays pauvres et en développement. Pourquoi ce coût social ne serait-il pas partagé par tous? Je vous laisse y réfléchir.

Le travail des enfants et l'interaction de facteurs, tels que le niveau du développement, la pauvreté, le chômage et les comportements culturels, sont d'une grande complexité. Une seule mesure politique ne peut produire de résultats concrets.

Il est nécessaire de prévoir une panoplie de mesures portant, non seulement sur les enfants, mais également sur les parents des enfants au travail. La création d'emplois est donc un outil des plus viables qui mérite d'être renforcé grâce à un regain d'efforts et une multiplication des ressources. Ce n'est qu'alors que les pays en développement et sous-développés pourront véritablement en tirer profit.

Je remercie le BIT de l'excellent rapport global qui a mis en relief cette question qui a montré les défis à relever et qui a donné lieu à ce débat si intéressant.

Original anglais: M. SYAUKANI (gouvernement, Indonésie).

En premier lieu, au nom du gouvernement de la République d'Indonésie, je tiens à remercier le Directeur général du BIT de son rapport global: *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Le gouvernement indonésien est attaché à l'élimination du travail des enfants et a ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, à titre de première mesure de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le décret présidentiel n° 12/2001 portant création d'un comité d'action national et le décret présidentiel n° 59/2002 contenant un plan d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants ont été ensuite prononcés et doivent être mis en œuvre aux plans national, régional et local.

Depuis la décentralisation réalisée en Indonésie en 2001, des gouvernements locaux se sont engagés à

éliminer le travail des enfants et ont fait des progrès considérables en la matière. L'un d'eux est le gouvernement local du Kutai Kartanegara de la province du Kalimantan oriental. Permettez-moi, en tant que chef de ce gouvernement de faire rapport sur les activités que nous avons entreprises en vue de l'élimination du travail des enfants dans la région.

Avec l'appui de l'OIT, le 4 novembre 2002, le Kutai Kartanegara s'est engagé, sur la base d'une charte, à éliminer le travail des enfants de moins de 15 ans en 2008, les pires formes de travail des enfants en 2009, et le travail des enfants de moins de 18 ans en 2012. Nous sommes devenus le premier modèle d'initiative locale visant à éliminer le travail des enfants selon un calendrier précis.

L'engagement du Kutai Kartanegara se fonde sur la Constitution indonésienne de 1945 qui déclare le droit à l'éducation et à une vie décente pour tous les êtres humains, sur les conventions de l'OIT ratifiées par l'Indonésie (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999), ainsi que les décrets présidentiels n° 12/2001 et 59/2002. Notre Parlement a soutenu cet engagement en promulguant la réglementation locale n° 9/2004 établissant que tout adulte dont on peut prouver qu'il a interrompu l'éducation formelle d'un enfant de moins de 15 ans ou qu'il exploite un enfant à des fins économiques est passible d'une amende minimale de 5 millions de roupies ou de six mois d'incarcération.

Notre travail se fonde maintenant sur le décret gouvernemental local n° 180/2004 relatif au cadre logique concernant l'intégration de l'élimination du travail des enfants dans le Kutai Kartanegara.

En 2002, sur moins de 500 000 habitants, 11 623 enfants au total travaillaient dans notre région. Motivés par ce chiffre élevé, grâce à une forte volonté politique et un solide engagement de toutes les parties concernées, nous avons procédé immédiatement à des programmes de sensibilisation et nous avons pris des mesures. En quatre ans, ce chiffre a baissé de 88 pour cent. Cette année, seulement 1 605 enfants ne vont pas à l'école. L'année prochaine, si Dieu le veut, aucun enfant ne travaillera au Kutai Kartanegara.

La grande stratégie de développement du Kutai Kartanegara se fonde sur une approche intégrée à la fois claire, simple et réaliste. Elle est axée sur le développement des ressources humaines, un programme d'éducation gratuite et obligatoire pendant douze ans et le développement du secteur agricole et des zones rurales grâce à un système de micro-crédits destinés à aider les coopératives et les petites entreprises.

Les programmes s'adressant à la fois à l'enfant et à sa famille sont particulièrement efficaces parce que les familles n'ont plus d'excuses pour exploiter leurs enfants et ne pas les envoyer à l'école.

Nous savons que nous ne pouvons réussir sans l'appui de toutes les parties concernées œuvrant dans un même but. Les questions relatives au travail des enfants ne devraient pas seulement figurer dans les programmes gouvernementaux et les budgets politiques mais également être prises en compte dans la stratégie des entreprises socialement responsables, inscrites à l'ordre du jour des ONG et intégrées dans la vie quotidienne de tout un chacun.

Ayant mis en œuvre le premier modèle d'une initiative prise par un gouvernement local en vue d'éliminer le travail des enfants, nous sommes dis-

posés à procéder à un échange d'informations, d'expériences et de connaissances, et à coopérer avec les organisations internationales, les pays bailleurs de fonds et toutes les parties de façon à trouver des solutions novatrices qui permettraient d'accélérer le processus de l'élimination du travail des enfants.

Lorsque l'Indonésie parle d'enfants, il ne s'agit ni de race ni de nationalité, ni d'idéologie. Nous parlons des enfants avec un sens du devoir que nous avons de protéger leurs droits, de leur donner l'enfance qu'ils méritent et de les préparer à un meilleur avenir. Le gouvernement de la République de l'Indonésie et le gouvernement local du Kutai Kartanegara sont engagés à réussir dans cette entreprise.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade)

Ce matin, M. Funes de Rioja a réaffirmé le soutien que le groupe des employeurs apporte à l'effort qui est fait pour que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail reste un facteur important pour tous les membres du Conseil d'administration, et nous souhaitons appuyer cette Déclaration et féliciter les employeurs pour le travail qu'ils ont fait avec nous en 1998 et indiquer que le groupe des travailleurs est du côté des employeurs quand il y a ce genre de démarche sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Pour ce qui est du travail des enfants, nous sommes encore très préoccupés, mais nous ne souhaitons pas démarrer par ces préoccupations mais par quelques mots de félicitations adressés au gouvernement et au peuple du Pakistan pour les informations fournies ce matin disant qu'ils ont ratifié la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Si nous ne les avons pas applaudis à ce moment-là, nous devrions le faire maintenant.

(Applaudissements.)

Nous notons que certains pays continuent à dire qu'ils doivent d'abord mettre leur législation en conformité avec la convention avant de la ratifier. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Je me souviens que, quand nous essayions de discuter de cette convention dans cette maison, nous avions des échanges quelque peu animés. Nous étions tout à fait conscients que certains gouvernements avaient ce type de position et nous leur avons dit à l'époque qu'à notre avis, et nous leur avons ensuite confirmé que c'est l'avis de l'OIT elle-même, il faut commencer par la volonté politique de ratifier une convention. Une fois que la convention est ratifiée, le pays met sa législation en conformité avec cette convention, et pas l'inverse.

Nous avons maintenant 160 ratifications et je suis sûr que la plupart n'ont pas modifié leur législation avant de ratifier la convention. Nous demandons donc aux pays de ratifier d'abord les conventions et ensuite de mettre leur législation en conformité.

Nous souhaitons également complimenter le porte-parole du gouvernement de l'Indonésie qui a fait référence au programme assorti de délais et au genre de sanctions qui sont maintenant inscrites dans la loi pour protéger les enfants qui seraient, sinon, entraînés dans l'esclavage. Quand on nous annonce des nouvelles de ce genre, nous devons complimenter les gouvernements.

Nous avons eu des informations intéressantes sur l'expérience des différents pays, mais nous pensons que certains orateurs ont, à juste titre, dépassé cela

et ont profité de l'occasion pour faire une analyse critique du rapport du Directeur général parce que c'est la seule occasion que nous ayons d'étudier ce que dit le rapport. Nous souhaiterions que la deuxième partie de la discussion de cet après-midi nous permette d'être plus interactifs et que nous allions vraiment au cœur du rapport du Directeur général. Je pense que, même si les gouvernements ne peuvent pas toujours s'écarter de leurs déclarations, nous devrions faire des commentaires utiles sur le rapport et voir comment améliorer les choses à l'avenir, comme certains gouvernements l'ont fait d'ailleurs.

Je ne devrais pas trop citer de noms car cela pourrait faire des jaloux et certains ne me donneront plus rien à boire après aux réceptions. Mais comme un gouvernement l'a dit à juste titre, ce n'est pas la peine de parler de l'éducation des enfants si nous ne parlons pas du travail des enfants qui ont reçu une éducation et une formation. Le groupe des travailleurs souscrit à cela. Nous tenons donc à rappeler que, quand nous parlons d'éducation, il faut que les gouvernements comprennent que nous ne parlons pas de simples promesses, mais d'une éducation véritablement pratique qui prépare les gens à l'égalité des chances et des opportunités que les gouvernements devraient offrir à tous leurs citoyens.

Nous croyons au droit au travail, mais nous sommes aussi tout à fait conscients du fait que tous les gouvernements ne peuvent pas offrir du travail à tout le monde en même temps. Les gouvernements doivent offrir le niveau d'éducation qui donne tout son sens au principe d'égalité des chances et qui en fasse quelque chose de possible et de réalisable pour tous ces gens à qui nous offrirons une éducation jusqu'à ce qu'ils puissent ensuite obtenir un travail décent comme nous essayons de le définir.

Par conséquent, nous aimerions appuyer les gouvernements et les positions qui vont dans le sens de la construction d'une communauté où le travail décent devient une réalité. En même temps, nous souhaitons indiquer qu'il faut être prudent dans l'examen du rapport et reconnaître qu'il y a différentes formes de travail des enfants, que certaines sont en train de disparaître mais que d'autres apparaissent. Les enfants se retrouvent dans d'autres formes de travail des enfants à cause de l'appât du gain. Peut-être qu'il y a moins d'enfants travaillant dans l'agriculture ou comme domestiques, mais de nouvelles formes de travail sont imposées aux enfants par des gens avides et corrompus qui vont les entraîner dans le trafic de drogues, la pornographie, etc. Il nous faut absolument avoir un réseau de recherche qui nous permette d'identifier ces nouveaux domaines et d'aider les gouvernements à retirer les enfants de ces domaines-là.

Nous ne sommes pas à court d'idées, mais nous sommes à court de temps. Nous voudrions suggérer la chose suivante: l'OIT doit absolument faire passer ce message, à savoir que l'exercice d'aujourd'hui offre une occasion rêvée à la Banque mondiale, au FMI (c'est un gouvernement qui a dit cela d'ailleurs) et à l'OMC d'utiliser cet exercice sur le travail des enfants et son suivi comme exemple important pour montrer que la cohérence politique n'est pas un vain mot. La cohérence politique peut fonctionner, et elle fonctionne et, compte tenu des ressources limitées que nous avons à notre disposition partout dans le monde, il faut absolument nous assurer que nous ne faisons pas des choses

contradictoires et que, au contraire, nous travaillons ensemble en vue d'un objectif commun.

Nous voulons également rappeler que les programmes assortis de délais doivent nous être présentés. Il ne suffit pas d'entendre les gouvernements nous dire qu'ils veulent éliminer le travail des enfants. Ils doivent également nous présenter, comme l'a fait l'Indonésie, des programmes assortis de délais qui indiquent exactement ce qu'ils comptent faire, à telle date et ce qu'ils envisagent de faire, à telle autre date. Nous voulons également que les politiques des gouvernements offrent un meilleur cadre à tout cet exercice. Nous demandons aux gouvernements de reconnaître que le travail des enfants ne peut pas être laissé à la seule initiative du ministère de la Jeunesse. Nous voulons des mesures horizontales qui couvrent tous les ministères, en particulier celui des Finances, parce que, si l'on n'utilise pas le ministère des Finances pour s'assurer un financement approprié, on en restera au niveau des discours, mais on n'aura jamais de mesures qui montreront en pratique ce qui peut être fait et quelle assistance peut être offerte. Comme vient de le dire un orateur, quelle assistance pouvons-nous offrir aux enfants pour qu'ils ne se retrouvent pas dans un autre type de travail forcé ou d'autres types de travail du même genre.

Le porte-parole du groupe des travailleurs a évoqué l'importance de la question des fillettes qui travaillent et la façon dont quelquefois elles sont entraînées dans le travail de façon déguisée. Cette question mérite davantage de recherches et nous devons trouver la bonne manière de traiter ce problème pour protéger ce groupe vulnérable, celui des fillettes qui travaillent comme domestiques.

Il faudrait reconnaître l'importance de ce qu'a dit M. Steyne, et nous savons qu'il y a des choses importantes que nous devons garder à l'esprit. D'abord que le Réseau pour l'emploi des jeunes est une belle institution partenaire qui nous accompagne et nous aide à trouver des moyens de nous écarter des discours sur le travail des enfants pour passer à des actions concrètes; mais nous avons cru comprendre, à notre arrivée dans ce réseau, que nous allions avoir une structure tripartite. Le séminaire que nous avons eu il y a quelques mois a bien montré que c'était l'objectif. Mais je suis au regret de dire que c'est devenu une institution intergouvernementale, et je voudrais profiter de cette occasion pour dire que cela doit être un organe tripartite. Il y a des organisations non gouvernementales qui pourront nous aider dans cet exercice très important. Nous ne disons pas que nous pouvons faire cela tout seuls. Nous ne devons pas faire cavalier seul mais nous associer à ceux qui peuvent nous aider.

Nous vous remercions de ce que nous avons pu faire jusqu'à présent et j'espère que je pourrai faire un commentaire cet après-midi dans la séance interactive que nous aurons.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (*employeuse, Gabon*)

Suite à la présentation de notre porte-parole M. Tabani, dont je partage l'analyse dans son intégralité, je voudrais vous remercier de me donner la parole et l'opportunité de m'exprimer en tant qu'employeur en apportant quelques points de vue de l'Afrique et peut-être en partageant l'espoir naissant de la Confédération patronale gabonaise en matière de citoyenneté et de responsabilité sociale des entreprises, et je tiens à vous dire que nous souhaitons abolir le travail des enfants.

Pour mémoire, la Déclaration qui a pour point de départ la Conférence internationale du Travail de 1998 demande aux Etats Membres de l'OIT de promouvoir et appliquer les autres principes fondamentaux, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire, l'élimination effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour abonder dans le sens de la déclaration faite par M. Funes de Rioja dans son intervention de ce matin, et comme l'a rapporté aussi M. Trotman, les employeurs sont particulièrement heureux que la Déclaration continue à prendre une place de choix dans notre maison. En effet, c'est un instrument fort en tant qu'outil politique permettant de mettre en exergue les actions prises dans les quatre domaines pertinents constituant ses matières principales.

Le rapport global intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* est, à n'en point douter, porteur d'espoir et fait ressortir l'idée que nous sommes tous concernés par cette question grave: gouvernements, travailleurs et employeurs.

Comme l'a exprimé le Directeur général dans son propos introductif de ce matin, c'est une question d'éthique. C'est un honneur pour les employeurs du monde et ceux d'Afrique en particulier et, singulièrement, ceux de la Confédération patronale gabonaise que je représente, d'être associés au combat contre ce fléau qui a assombri l'horizon économique et social de notre continent, l'Afrique.

Je voudrais faire mien le proverbe africain utilisé par le Directeur général du BIT, M. Somavia, dans son mot de bienvenue adressé à Son Excellence M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, dont nous saluons la présence à cette session de la Conférence internationale du Travail.

Ce dicton est le suivant: «Aussi sombre soit la nuit, l'aube finira par poindre.»

La nuit sombre représente le travail des enfants. Cette nuit sombre doit être remplacée pour voir poindre la lumière du jour qui permettra aux enfants d'être des enfants, des enfants qui bénéficieront d'une scolarité normale en compagnie des enfants de leur âge. Des enfants qui resteront des enfants en jouant et en prenant le temps de grandir.

Les enfants astreints au travail n'ont pas le temps d'être des enfants. Ce sont des adultes prématurés puisqu'ils sont dans la vie active sur le terrain et passent le plus clair de leur temps à travailler. Une fois adultes, dans le plein sens du terme, les portes du secteur privé leur seront fermées puisque sans bagages éducationnels et appropriés requis. Bien souvent, ils se cantonneront dans l'économie informelle et y vieilliront.

Les employeurs, et en particulier ceux de l'Afrique, partagent l'idée d'un nécessaire renforcement des capacités des organisations d'employeurs ou l'appropriation de la perception globale du problème du travail des enfants par des moyens appropriés et des méthodes pertinentes et adaptées aux situations nationales dans lesquelles ces entreprises exercent leurs activités.

Cette position doit rester valable même lorsque les associations d'employeurs et leurs membres ne sont pas directement concernés par l'utilisation directe ou indirecte du travail des enfants dans leurs chaînes d'activités de production de biens et de services.

Est-il besoin de rappeler que la raison d'être du secteur privé est la création de biens et de services dans le contexte d'un travail décent et productif. Le travail décent et productif est incompatible avec le travail des enfants.

Comme l'a indiqué M. Leroy Trotman, il faut donc insister sur l'importance de l'accès à des systèmes éducatifs appropriés, adaptés aux besoins de l'entreprise dès le plus jeune âge des enfants. Education qui se devrait de rester obligatoire jusqu'à un âge bien déterminé selon les réalités nationales de nos pays africains respectifs, ce qui permettrait aux entreprises africaines locales et multinationales d'accueillir dans leurs entreprises des ressources humaines bien formées et dont on pourrait construire des chemins d'employabilité.

Le rapport global met très justement en exergue l'importance du problème du travail des enfants en Afrique. Les fédérations d'employeurs en Afrique devraient, par conséquent, bénéficier de manière soutenue de programmes de coopération technique du BIT multilatéraux ou bilatéraux accrus.

Selon des rapports de notre maison, en 2005, le BIT a entrepris un certain nombre d'activités multilatérales dans le cadre de la coopération technique aux fins du renforcement des capacités d'organisations d'employeurs sur l'éradication du travail des enfants en Afrique, pêle-mêle, mais sans pour autant être exhaustif, on pourrait citer les employeurs du Ghana, du Malawi, du Mali, de l'Ouganda, du Zimbabwe et bien d'autres encore. Le BIT doit continuer sur cette lancée et ne pas baisser les bras.

En 2004, à Ouagadougou, le Sommet des chefs d'Etat africains sur l'éradication de la pauvreté a vu une forte mobilisation des employeurs africains. Les employeurs d'Afrique perçoivent bien les liens existant entre la pauvreté, les traditions africaines et le travail des enfants. Les partenaires au développement doivent donc prendre en compte la situation spécifique de certaines organisations d'employeurs d'Afrique qui se retrouvent dans des situations de pays mettant face à face des pays que l'on appelle pays d'origine des trafics et ceux dits pays d'accueil dans lesquels les enfants ainsi importés – je dis bien

importés parce que c'est le mot – font l'objet du travail des enfants. Des programmes spécifiques devraient permettre aux organisations d'employeurs de ces deux catégories de pays de travailler en symbiose et d'harmoniser leurs programmes stratégiques y relatifs visant à la sensibilisation dans ce domaine.

De plus en plus, les organisations d'employeurs de la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) par exemple, devraient se mettre ensemble avec celles des pays de l'Afrique de l'Ouest et travailler d'une seule voix dans le but d'éradiquer ce fléau avec l'aide de la coopération des partenaires au développement.

Je recommanderais, par conséquent, que chaque organisation d'employeurs fasse une large distribution du rapport global intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* en ratissant large une fois de retour dans nos pays respectifs.

Je voudrais terminer en disant que, dans le cadre de ses activités de responsabilité sociale des entreprises, la Confédération patronale gabonaise vient de mettre sur pied la Fondation CPG dont le président est M. Henri Claude Oyima. La Fondation CPG, qui souhaite remplir pleinement son rôle de citoyen, est prête à accueillir toute assistance de coopération technique visant à mettre en œuvre des activités de responsabilité sociale de nos entreprises membres représentées par la fondation, axées sur l'abolition du travail des enfants au bénéfice de nos communautés locales et, pourquoi pas, hors de nos frontières nationales continentales.

Je voudrais expliquer ici que nous travaillons déjà dans ce cadre avec le ministre de la Famille, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfance dans nos pays. Nous souhaitons travailler aussi avec le nouveau ministère qui est en charge du VIH/SIDA et des orphelins du SIDA.

Pour abonder dans le sens de M. Trotman, il nous faut des finances. Donc, le ministère des Finances des pays concernés devrait être impliqué ainsi que d'autres ministères compétents.

Enfin, je voudrais terminer en félicitant notre maison pour la qualité du rapport global 2006.

(La séance est levée à 13 h 30.)

Quatorzième séance

Vendredi 9 juin 2006, 15 h 45

Présidence de M. Sajda

RAPPORT GLOBAL EN VERTU DU SUIVI DE LA DÉCLARATION DE L'OIT RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL: SÉANCE INTERACTIVE (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant poursuivre le débat sur le rapport global, *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée.*

Original arabe: M^{me} ABDEL HADY (*ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte*)

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général du Bureau international du Travail sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et portant cette année sur la lutte contre le travail des enfants. Il est certain que l'élimination du travail des enfants est un des principaux objectifs de l'OIT et un des moyens essentiels nous permettant de réaliser l'objectif de travail décent que nous essayons tous d'atteindre.

Le rapport qui nous est soumis fait état de la ratification par 158 Etats de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Il signale également une diminution du nombre d'enfants travailleurs dans le monde de 11 pour cent au cours des quatre dernières années, et une diminution de 26 pour cent du nombre d'enfants effectuant un travail dangereux. Le rapport décrit aussi le lien étroit existant entre le progrès dans la lutte contre le travail des enfants et l'éducation. Tout cela confirme le fait que l'élimination du travail des enfants est désormais un objectif possible à réaliser à condition d'y investir la volonté politique et l'assistance technique nécessaires.

L'Egypte souscrit totalement aux conclusions du rapport, à savoir que le développement économique ne peut pas permettre à lui seul d'éliminer le travail des enfants. Malgré son importance primordiale, les choix politiques restent extrêmement importants; ainsi, les politiques à dimension sociale qui donnent plus de chances aux pauvres sont certainement des conditions préalables indispensables dans les efforts visant à l'élimination du travail des enfants.

Nous souscrivons également à cette autre conclusion du rapport, à savoir que le travail des enfants est le résultat de la pauvreté, et l'une des façons de la maintenir, notamment en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants. Les enfants sont dépouillés de toute qualité humaine et transformés en actifs économiques qui alimentent à leur tour la croissance démographique dans beaucoup de pays

en développement. Cette situation réduit en même temps notre capacité à y faire face et nous amène à occulter l'effet dévastateur que cela peut avoir sur le capital humain nécessaire à la croissance économique future.

En Egypte, le législateur s'est préoccupé de garantir la protection des enfants, et la Constitution affirme le droit des enfants à l'éducation primaire; de même, nous avons mis en place des mécanismes de protection juridique en faveur des enfants à travers de nombreuses lois, dont la loi n° 12 de l'enfant de 1996, et les articles du Code du travail concernant l'emploi des enfants de 2003 ainsi que les décrets ministériels concernant leur mise en œuvre.

L'Egypte a ratifié la Déclaration universelle sur les droits de l'enfant de 1959, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989 ainsi que la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Le gouvernement de l'Egypte ne cesse d'insister sur l'importance qu'il y a à défendre les droits des enfants égyptiens. La décennie 1989-1999 avait été proclamée Décennie nationale pour la protection des droits de l'enfant en Egypte, et cette tendance s'est confirmée par la création en 1988 du Conseil national pour l'enfant et la mère.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par le biais de ses organes exécutifs, est responsable de l'application des lois en vigueur qui garantissent les droits des enfants et leur assurent la protection et les soins. A cette fin, nous avons un service d'inspection qui compte plus de 2 000 inspecteurs du travail et responsables de la santé et la sécurité au travail.

Le ministère accorde également beaucoup d'importance à la formation et au développement des compétences des victimes de l'abandon scolaire à travers les centres de formation professionnelle. Il y a également un comité directeur que j'ai l'honneur de présider qui coordonne tous les efforts déployés au niveau national en vue d'éliminer le travail des enfants, et aborde ce problème de manière objective, de façon à garantir à court et à moyen terme les soins et la protection aux enfants; notre objectif à long terme étant d'éliminer le travail des enfants.

Un certain nombre de campagnes nationales ont d'autre part été lancées sous les auspices de l'épouse du Président de la République en faveur de la protection des enfants égyptiens. Elle a également appelé dernièrement au lancement dans le cadre institutionnel du comité pour l'enfant: «la stratégie nationale pour la réduction du travail des enfants».

Le résultat en a été la lutte contre le travail des enfants dans les carrières. Les familles se sont vues en effet accorder une indemnisation financière pour que les enfants ne soient pas obligés de reprendre ce travail dangereux et les enfants ont rejoint les centres de formation professionnelle ou suivi un enseignement de base. Nous favorisons ainsi la participation de la société tout entière à ces efforts.

Nous voudrions enfin mentionner une question particulièrement importante concernant les enfants de Palestine et d'Iraq victimes de l'occupation et nous appelons l'OIT à fournir, par le biais de ses programmes, les soins nécessaires à ces enfants qui n'ont personne pour les protéger.

En conclusion, j'espère que nos efforts pour l'élimination du travail des enfants seront couronnés de succès.

Original arabe: M^{me} SAAB (gouvernement, Liban)

Nous tenons à remercier le Directeur général pour son rapport extrêmement complet et transparent qui comporte une vision optimiste de la capacité d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Le rapport du Directeur général constitue le deuxième rapport en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, laquelle se base sur les conventions n^{os} 138 et 182.

Selon le rapport, la notion de travail des enfants découle de la convention n^o 138 sur l'âge minimum, qui autorise le travail des enfants à partir de l'âge de 12 ans sous certaines conditions, à savoir que ce travail ne présente pas de risque pour la santé morale ou physique ou pour le développement de l'enfant. La même convention interdit, sous réserve de quelques exceptions, l'emploi des jeunes de moins de 18 ans dans les travaux préjudiciables à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité.

Toutefois, je me demande si les nombreuses exceptions en matière d'âge minimum d'accès à l'emploi prévues dans la convention n^o 138 ne violent pas celle-ci de son contenu et ne la privent pas de son objectif fondamental; en effet, même en supposant le caractère bénéfique de certaines activités, le meilleur endroit pour un enfant n'est-il pas l'école où il peut se développer et s'épanouir physiquement, intellectuellement et psychologiquement? Car l'enfance est une étape fondamentale dans la vie d'un individu et commande toute sa vie future.

La solution au travail des enfants réside notamment dans l'adoption de politiques de développement et de politiques économiques, sociales et éducatives visant à réduire puis à éliminer la pauvreté, afin de supprimer tout prétexte au travail des enfants selon lequel celui-ci peut être une source de revenus pour les familles démunies.

Permettez-moi de faire quelques remarques sur les programmes et politiques visant à éliminer les pires formes de travail des enfants et à atténuer le caractère pénible d'autres travaux effectués par les enfants.

Tout d'abord, au niveau national, il est indispensable d'établir une liste des travaux légers dans lesquels les enfants peuvent être employés. Une liste doit également être établie des travaux qui représentent un danger pour la santé, la moralité ou la sécurité des jeunes. Si une telle liste existe déjà, elle devrait être actualisée.

L'OIT devrait mettre au point un ensemble de mesures dans le domaine de la lutte efficace contre

le travail des enfants portant sur les questions de réduction de la pauvreté, les programmes d'enseignement à l'intention des enfants qui ont été retirés des pires formes de travail des enfants et la promotion de la protection de la santé et de la sécurité des enfants travailleurs. Une coopération doit être établie entre les organisations internationales concernées.

L'Organisation internationale du Travail devrait mettre sur pied des programmes visant à protéger les fillettes dans le cadre de la recommandation n^o 190.

L'inspection du travail sur le travail des enfants doit être développée.

L'Organisation internationale du Travail doit également traiter de la question de l'emploi des enfants dans le secteur informel, notamment dans l'agriculture. Le travail des enfants dans l'agriculture peut faire partie des pires formes de travail des enfants; tous les efforts doivent viser à améliorer le revenu des familles dans les entreprises familiales et à intégrer dans le système éducatif, et gratuitement, les enfants employés dans l'agriculture.

Les campagnes de sensibilisation en matière d'élimination du travail des enfants ne doivent pas se limiter à certaines circonstances, que ce soit au niveau national ou international. Ainsi, la déclaration par l'Organisation du 12 juin comme Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants constitue un pas important dans ce domaine.

L'ambition d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 pose la question des programmes assortis de délais. La responsabilité de l'Organisation internationale du Travail réside dans l'élaboration de mécanismes adéquats pour réaliser cet objectif et promouvoir ses capacités et celles de ses mandants. La question se pose sur le degré de capacité des programmes de coopération technique à mener à bien de tels projets.

Le Liban a signé avec l'IPEC en janvier 2006 un mémorandum d'accord dans le cadre des programmes assortis de délais sur les pires formes de travail des enfants. Un comité national a été constitué en décembre 2005 en vue d'élaborer et d'assurer l'exécution de programmes visant à lutter contre le travail des enfants et ce, en collaboration avec IPEC et d'autres organisations internationales et arabes compétentes, ainsi qu'avec les organismes et les comités nationaux.

Nous espérons établir un plan de travail national pour le travail décent, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail destiné à éliminer le travail des enfants. D'un autre côté, le Liban a adhéré au Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La question que je pose à la fin est de savoir si les exceptions, à l'âge minimum d'accès à l'emploi énoncées dans la convention n^o 138, n'auront plus de raison d'être, bientôt, grâce aux efforts nationaux et internationaux en matière d'élimination de la pauvreté, de réalisation du travail décent pour tous et d'instauration des programmes d'enseignement pour tous. Nous espérons que tout cela sera bientôt réalisé grâce à une volonté nationale et internationale.

Le travail des enfants affecte la société dans son ensemble. Permettre que les enfants travaillent c'est compromettre leur présent et hypothéquer leur avenir. C'est freiner leur épanouissement physique et psychologique, c'est tuer leurs rêves, c'est perpétuer la pauvreté dans les pays.

Actuellement, selon le rapport global, entre 218 et 246 millions d'enfants travaillent dans le monde. Toutefois, ces chiffres, bien qu'importants, indiquent une diminution de 11,3 pour cent au cours des dernières années.

Mais nous ne devons pas nous contenter de cet effort. Il faut donc agir avec plus de détermination pour obtenir de meilleurs résultats.

Nous nous félicitons que le rapport de l'OIT indique que 25 des 35 pays américains ont ratifié les conventions n^{os} 138 et 182. De plus, en Amérique latine, le travail des enfants a fortement diminué – comme cela a été signalé à la Réunion régionale des Amériques qui vient d'avoir lieu à Brasilia.

Les employeurs colombiens soutiennent pleinement l'accord entre employeurs et travailleurs qui a été souscrit à la réunion régionale pour éliminer le travail des enfants dans toute la région.

Des études réalisées récemment en Colombie montrent qu'un peu plus d'un million de mineurs sont soumis aux pires formes de travail des enfants – commerce sexuel, conflits armés, cultures de substances illicites et, d'une manière générale, activités inacceptables au regard de la convention n^o 182.

Les employeurs colombiens font partie depuis plus de dix ans du Comité interinstitutionnel pour l'éradication du travail des enfants, dont les travaux sont coordonnés par l'IPEC. Il mène des activités pour coordonner et structurer une politique publique solide, et élaborer ainsi des projets de lutte contre le travail des enfants.

Parmi les activités directes que nous avons lancées, le premier rapport en a mentionné certaines mais, malheureusement, ce deuxième rapport n'indique pas certaines activités que j'aimerais présenter en détail.

Depuis quelques années, nous avons établi les comités de responsabilité sociale dans toutes les villes où nous sommes présents. Nous avons contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire par le biais de ces comités. Nous faisons partie du Pacte mondial et nous nous sommes directement engagés à pousser nos entreprises dans ce sens, car nous devons unir nos forces pour éliminer le travail des enfants à l'échelle régionale et dans les divers secteurs d'activité économique de la Colombie.

Les employeurs ont également élaboré des programmes d'information avec d'autres organisations patronales et avec les entreprises. Nous avons actuellement un programme d'intervention directe qui s'ajoute à ceux que nous avons élaborés par le passé et qui ont eu des effets très positifs: 89 pour cent des enfants qui ont bénéficié de ces programmes ne travaillent plus. Ils sont scolarisés, sont en bonne santé, sont bien nourris, et les revenus de leur famille se sont améliorés. Ils peuvent jouer et, d'une manière générale, ils grandissent dans leurs familles.

Pendant cette dernière année, nous avons lancé un nouveau programme d'action avec le soutien de l'IPEC et le financement de l'OIT. Ce programme

prévoit une campagne de sensibilisation et la diffusion de matériels éducatifs. Il a pour l'essentiel un double objectif: tout d'abord, faire comprendre aux employeurs les problèmes qu'entraîne le travail des enfants.

Selon la dernière enquête que nous avons menée auprès des employeurs, 79 pour cent d'entre eux financent des institutions sociales.

Ensuite, rechercher les enfants qui travaillent dans des chaînes de production afin d'élaborer des programmes pour identifier ces situations et y mettre fin. A cette fin, nous organisons des manifestations, des ateliers, qui sont décrits dans le document détaillé que je laisserai à la disposition du secrétariat.

Dans le cadre de ces programmes, nous organisons des discussions sur le travail des enfants dans des écoles et des collèges pour que les enfants comprennent les méfaits du travail des enfants. Nous nous rendons aussi dans les universités, dans les instituts d'enseignement technologique, dans toute la Colombie.

Enfin, dans ce programme, nous avons également mis sur pied un système d'information utile pour ceux qui veulent promouvoir des initiatives dans des secteurs bien déterminés. En tant qu'employeurs colombiens et latino-américains, nous souhaitons continuer de vous informer des progrès que nous réaliserons. Nous sommes bien déterminés à poursuivre sur cette voie. Nous présenterons donc régulièrement des rapports et nous invitons tous les employeurs, les travailleurs et les gouvernements à mettre en commun leurs forces dans leurs pays pour mettre un terme au travail des enfants, car les enfants sont l'avenir du monde.

Original allemand: M^{me} PIFFL-PAVELEC (gouvernement, Autriche)

Le rapport relatif à l'élimination du travail des enfants est très réjouissant et encourageant. Ce qui nous semble particulièrement important, c'est de constater, comme le fait le rapport, que le travail des enfants est un sujet transversal touchant à de nombreux domaines politiques et exigeant les mesures les plus diverses.

Le terme «mainstream» ne doit pas être utilisé à tort et à travers, mais dans le contexte du travail des enfants, il nous paraît tout à fait approprié.

La collaboration entre les acteurs les plus divers est nécessaire pour lutter contre le travail des enfants puisqu'il s'agit là d'un problème à facettes multiples. Les gouvernements, les travailleurs et les employeurs doivent conjuguer leurs efforts. Le mouvement de responsabilisation sociale qui gagne en ampleur a abouti, dans ce domaine aussi, à une certaine autoréglementation des entreprises et a déjà contribué de manière notable à l'amélioration de la situation. Il faut faire davantage. N'oublions pas le rôle des organisations non gouvernementales. Outre les syndicats, elles peuvent signaler des cas d'enfants travailleurs mais aussi contribuer, par des programmes spécifiques, à lutter contre cette pratique.

Les consommateurs peuvent aussi jouer un rôle important, par exemple en refusant d'acheter certains objets ou articles fabriqués avec l'aide d'une main-d'œuvre infantile. Il y a beaucoup d'exemples attestant l'efficacité de cette démarche.

Le travail des enfants se présente sous les formes les plus diverses. Toutes ces formes doivent être combattues, y compris l'exploitation dans les entre-

prises familiales, à l'intérieur des ménages, et cela vaut en particulier pour les filles.

N'oublions pas non plus qu'il y a enfant et enfant. En effet, on peut les distinguer selon le sexe, l'origine ethnique, l'appartenance à des minorités. Ces critères doivent, eux aussi, être pris en considération dans la lutte contre le travail des enfants.

Le rapport montre bien, heureusement, que la grande majorité des Etats d'Europe ont ratifié les conventions pertinentes de l'OIT. Mais cela ne veut pas dire qu'en Europe, le travail des enfants a disparu. Les statistiques, hélas, présentent un tableau différent.

En Autriche aussi, nous rencontrons encore quelques cas, rares il est vrai, et Dieu merci de moins en moins nombreux. Si réconfortants que soient les progrès, il reste encore beaucoup à faire et nous devons persister dans cette voie. En Europe aussi, nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que le travail des enfants soit enfin révolu.

Original anglais: M. SALMENPERÄ (gouvernement, Finlande)

Je tiens à présenter mes félicitations au Bureau pour son rapport. Il est exceptionnel à bien des égards. Tout d'abord, il est encourageant car il montre clairement qu'il est possible de changer la situation, de lui donner un tour positif. Deuxièmement, il est très intéressant à lire car il présente une analyse tout à fait évocatrice de l'histoire du travail des enfants et des facteurs essentiels qui conditionnent les succès enregistrés, ainsi que du cercle vicieux qui forment pauvreté et travail bon marché. La séparation entre ces deux éléments semble ténue.

Le problème est que pour franchir cette ligne, il faut déployer des efforts coordonnés et conscients sur de nombreux fronts. Le rapport montre qu'un tel bond en avant est possible et que l'élément moteur le plus important pour mobiliser un effort coordonné, c'est tout simplement l'engagement politique d'éliminer le travail des enfants. Au cœur de ces efforts, on trouve évidemment l'éducation. Une large gamme de mesures est nécessaire toutefois pour que les conditions préalables requises soient réunies, telles que l'amélioration du marché du travail pour les adultes, la diminution des taux de fertilité, la modification des habitudes culturelles, les progrès technologiques, etc. Mais l'élément crucial demeure l'éducation.

L'histoire des pays maintenant développés le montre clairement. Ce dont nous avons surtout besoin, je tiens à le répéter, c'est de créer les infrastructures scolaires nécessaires. Evidemment, c'est plus facile à dire qu'à faire. Il est évident que, sans le soutien de la communauté internationale, cette entreprise risque de s'avérer très difficile. La coopération technique et l'aide internationale doivent être maintenues et renforcées.

J'ai déjà mentionné le cercle vicieux qu'engendrent la pauvreté et le travail des enfants. Le rapport souligne à juste titre que celui-ci tend à dissuader les employeurs d'investir dans la technologie puisque les enfants leur offre une source de main-d'œuvre bon marché. Dans ces circonstances, la demande d'éducation est très faible.

Je tiens à souligner que ce cercle vicieux cadre des problèmes encore plus graves. Dans le contexte d'une économie basée sur le savoir, les acteurs décisifs de la réussite ne sont plus seulement le capital et le travail. Ce qui compte plus encore, c'est le savoir, la connaissance et le potentiel créateur permettant d'en tirer parti. Sans éducation, les jeunes sont

privés de cette possibilité et, dans le même temps, ce potentiel qui serait essentiel pour la croissance productive de chaque pays est perdu.

En laissant les enfants travailler, les pays compromettent leur propre avenir. Mais, comme nous l'avons vu, il est désormais prouvé qu'un moyen de s'en sortir existe.

M. SIEBER (gouvernement, Suisse)

Le rapport global contient un message d'espoir pour tous les enfants du monde, qui sont astreints au travail, pour tous les pays – bénéficiaires et donateurs –, pour l'OIT. Il reste toutefois de nombreux défis à relever.

Premièrement, la cohérence entre les politiques. Nous nous sommes engagés à Copenhague, puis, par les objectifs du Millénaire pour le développement, à réaliser l'objectif mondial de l'élimination de la pauvreté. Nous avons aussi choisi les moyens d'action, le travail décent et le développement durable, fondés sur une approche cohérente entre politiques économique et sociale.

La croissance économique, la bonne gouvernance, l'accès à l'éducation et à la formation, le développement équilibré des systèmes de protection sociale, l'accès à un emploi décent des jeunes constituent les conditions cadres à l'élaboration des programmes et mesures par pays pour l'élimination effective du travail des enfants.

L'approche cohérente et globale du BIT permet donc de mettre en œuvre le programme IPEC de manière renforcée.

Deuxièmement, la mobilisation à tous les niveaux. L'abolition effective du travail des enfants nécessite une prise de conscience mondiale et une action concertée de tous les acteurs à tous les niveaux. Elle passe en priorité par la mise en œuvre universelle et effective des normes fondamentales pertinentes de l'OIT, les conventions n^{os} 138 et 182, ainsi que de la convention relative aux droits de l'enfant de 1989, que la Suisse a ratifiée.

La sensibilisation de l'opinion par l'OIT a permis de passer progressivement d'une attitude de déni, d'indifférence, voire de résignation, à la mobilisation d'une véritable volonté politique de s'attaquer à la question du travail des enfants sans la banaliser.

Les donateurs, les bénéficiaires, les gouvernements avec les partenaires sociaux, travaillant dans un esprit de dialogue social, mais aussi les autres acteurs de la société civile et les enfants eux-mêmes, sont les partenaires privilégiés de l'OIT. A cet égard, le secteur privé joue un rôle déterminant: les initiatives volontaires privilégiant par exemple la traçabilité des produits, la campagne «carton rouge» avec la FIFA, ou encore les labels en vigueur dans l'industrie des articles de sport, sont autant d'exemples d'engagements efficaces sur le terrain.

L'OIT a su mobiliser ces acteurs pour mettre en œuvre des stratégies judicieuses et des programmes adaptés aux besoins. Ces stratégies et programmes constituent le ciment du mouvement mondial pour lutter contre le travail des enfants.

Troisièmement, la poursuite de l'action de l'OIT. La Suisse souhaite renforcer l'action spécifique du BIT, notamment l'intégration du défi du travail des enfants dans ses priorités de programme.

L'action de l'OIT suppose la mobilisation des ressources extrabudgétaires. La Suisse, via sa Direction du développement et de la coopération (la DDC), entend poursuivre son soutien au programme IPEC au Pakistan sur la base de conditions fixées,

suite à une évaluation de ce programme menée en 2005, conjointement par la DDC et l'OIT. La deuxième phase de la collaboration DDC/OIT, qui s'est terminée fin février 2006, a été étendue jusqu'en décembre 2006. Pendant cette période d'extension, plusieurs études seront conduites afin de préparer la troisième phase qui devrait commencer au 1^{er} janvier 2007. Cette deuxième phase de collaboration devrait avant tout mettre l'accent sur un plus grand engagement des autorités gouvernementales dans cet effort conjoint de lutte contre le travail des enfants.

L'objectif 2016 pour éliminer les pires formes de travail est un objectif noble qui exprime notre volonté politique commune. Toutefois, méfions-nous des grandes déclarations que parfois des événements, telles les situations de crise ou de catastrophe, viennent remettre en cause. C'est pourquoi l'approche progressive visant à se concentrer d'abord sur l'abolition des pires formes de travail des enfants et, ensuite, de toute forme de travail des enfants, est plus réaliste.

Dans cette approche évolutive, l'OIT devrait viser à offrir une formation scolaire en parallèle à un emploi décent, lorsqu'il n'est pas encore possible d'éviter que des enfants doivent travailler pour subvenir aux besoins de base de la famille (par exemple, pour la nourriture).

L'OIT devrait également viser à mieux encore assurer le transfert des enfants du lieu de travail à l'école, puis leur permettre d'accéder à un emploi décent dans l'économie formelle.

L'OIT devrait également promouvoir l'option de l'apprentissage en système dual, afin que les enfants puissent acquérir une connaissance technique du travail qu'ils exécuteront.

Elle devrait aussi renforcer son action pour atteindre les petites et moyennes entreprises et le secteur informel.

Elle devrait promouvoir les programmes par pays axés en priorité sur les filles et assortis de délais de mise en œuvre effective, conformément aux priorités communes des pays donateurs et des pays bénéficiaires, notamment dans l'agriculture.

Dans cette approche évolutive, l'OIT devrait viser également à accorder une priorité à l'Afrique subsaharienne.

Elle devrait continuer de mener une action coordonnée avec d'autres acteurs clés, notamment l'UNICEF.

Finalement, dans cette approche évolutive, l'OIT devrait renforcer l'intégration du suivi du travail des enfants dans les politiques de l'OIT.

M^{me} ZAHI (représentante, Confédération démocratique du travail du Maroc)

Je tiens tout d'abord à remercier ceux qui m'ont permis, même avec un peu de retard, de prendre la parole au cours de cette réunion.

Le rapport global a comme titre *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Oui, mais cela ne doit pas nous induire en erreur. Le phénomène du travail des enfants n'est pas une situation statique mais dynamique. Ce n'est pas un résidu. Ce n'est pas un stock dans lequel on puise pour qu'un jour on ne trouve aucun enfant au travail. Et pour cette raison, les stratégies de lutte contre le travail des enfants doivent toujours, à mon avis, répondre aux défis posés par les nouvelles situations qui engendrent le travail des enfants.

On ne cessera jamais d'insister sur le rôle de la scolarisation obligatoire effective dans la lutte contre le travail des enfants. Mais les politiques économiques actuelles suivies par la majorité des pays en développement – là où le travail des enfants est une réalité de tous les jours prônent de plus en plus la privatisation et le désengagement des Etats des secteurs sociaux, et à leur tête l'enseignement. Privatiser l'enseignement revient à faire tomber à l'eau toute stratégie de lutte contre le travail des enfants. Nous devons donc continuer à lutter pour un enseignement public, de qualité, pour tous.

Le travail des enfants étant un phénomène répandu essentiellement dans les pays en développement, confrontés de plus en plus à une paupérisation accrue, tandis que l'on assiste à une concentration de plus en plus grande des richesses dans les mains des multinationales originaires des pays industrialisés, seule une répartition des richesses plus juste aux niveaux international et national pourrait donner aux pays en développement les moyens d'œuvrer à l'éradication effective du travail des enfants et non seulement aux pires formes de travail des enfants.

Ceci dit, aucune contrainte de type budgétaire ou autre ne nous amènera à tolérer le phénomène. Notre lutte contre le travail des enfants doit s'inscrire dans une logique des droits fondamentaux et non dans la logique du politiquement acceptable et de l'économiquement correct.

Les problèmes de l'enfance doivent être pris en charge par la société et non pas seulement par la famille. C'est pour cela qu'un système efficace de sécurité sociale doit être élaboré et mis en œuvre par tous les pays concernés pour venir en aide à tout enfant qui est ou qui pourrait être victime de ce phénomène.

Si on cherche maintenant du côté des caractéristiques des populations vulnérables, on trouvera certainement le problème du chômage ou de la défaillance du travail décent des parents. C'est vrai, les enfants des parents au chômage ou en situation d'emploi précaire ne sont pas tous victimes du travail des enfants, mais tous les enfants au travail sont issus de familles dont la situation sociale est précaire, ou n'ont pas de famille du tout. Ce qui nous poussera à dire qu'avec la création des emplois décents pour les adultes, ce sont au moins autant d'enfants qui échapperont à un destin malheureux, celui de travailler avant l'âge minimal du travail.

Le travail des enfants se situe de plus en plus dans les secteurs de l'économie informelle, caractérisée par l'absence de syndicats et de toute autre forme d'organisation. L'une des issues incontournables est de permettre – par le biais du respect de la liberté syndicale et de la liberté d'association, et encore plus par le biais d'encouragements divers – aux structures syndicales et associatives de s'investir dans l'effort d'organisation des travailleurs des secteurs de l'économie informelle.

D'autres efforts doivent être entrepris dans le domaine de l'élévation du rôle de la femme dans la société, de sorte que les femmes divorcées avec enfants à charge ne soient pas contraintes de lâcher leurs enfants dans le monde du travail et de virer elles-mêmes dans le monde de la prostitution.

Une attention toute particulière doit être portée à la situation des petites filles dans le travail domestique, qui peut être facilement assimilée à une situation de travail forcé.

Un autre risque est celui des zones franches d'exportation. Ces zones étant généralement sous-

traites dans les faits à toute forme d'inspection du travail, elles sont connues pour être un lieu favorable à toutes les formes de violation des droits fondamentaux des travailleurs, y compris la violation de l'obligation de «l'âge minimum au travail».

Pour conclure, permettez-moi de rappeler qu'il n'y a aucune culture, aucune religion dans le monde qui tolère le travail des enfants. Il n'y a que des intérêts économiques et des politiques antisociales qui font perdurer le phénomène du travail des enfants, et il nous faut juste nous donner les moyens financiers et de la bonne volonté politique pour mettre fin à ce fléau. Le prochain rapport global pourrait alors porter comme titre: «La fin du travail des enfants: un objectif atteint».

M^{me} FAHEM (*gouvernement, Maroc*)

Le travail des enfants est un phénomène répandu à l'échelle mondiale. Cependant, ses formes, ses causes et ses caractéristiques varient d'un pays à un autre. Il constitue un défi extrêmement complexe, mais, actuellement, la mobilisation de la communauté internationale autour de ce phénomène a permis de relever ce défi.

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 2006, que le Bureau a bien voulu nous soumettre, est fort intéressant. J'aimerais féliciter le Bureau pour la clarté et la qualité de ce document. D'ailleurs, le rapport a bien démontré que le nombre d'enfants travailleurs à l'échelle mondiale a baissé de 11 pour cent et de 26 pour cent pour ceux qui effectuent des travaux dangereux. Si ces résultats ont été atteints, c'est, bien entendu, grâce aux engagements politiques de différents pays Membres et à leurs efforts déployés dans ce domaine.

Pour le cas de mon pays, le gouvernement du Royaume du Maroc accorde une attention particulière à cette catégorie d'enfants. La volonté affichée par le gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale qui a permis l'adoption d'importantes mesures dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants.

Des avancées importantes ont été réalisées, tant au niveau législatif, et ce bien entendu par la ratification des deux conventions fondamentales, en l'occurrence les conventions n^{os} 138 et 182, que par l'harmonisation de la législation nationale avec les principes de ces deux conventions. Il s'agit en particulier du relèvement de l'âge minimum d'admission à l'emploi de 12 à 15 ans, l'interdiction des travaux dangereux, l'établissement de la liste des travaux dangereux, ainsi que le renforcement des sanctions.

Au niveau du contrôle, il y a eu l'organisation de campagnes spécifiques au contrôle du travail des enfants. Il y a aussi le renforcement de la coopération multilatérale avec le BIT par le biais de son programme IPEC, auquel notre pays a adhéré en 2000. La coopération avec ce programme nous a permis de réaliser d'importants projets pilotes de lutte contre le travail des enfants, soutenus par le financement de certains pays amis, tels que la France, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique. Je saisis cette occasion pour remercier vivement le BIT et les donateurs pour leur sincère appui.

Aujourd'hui, et suite à une initiative conjointe avec le gouvernement du Royaume de Belgique, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons pu réaliser d'excellents résultats dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants, notamment dans la

lutte contre les travaux dangereux auxquels les enfants sont exposés.

Ces réalisations concernent beaucoup plus particulièrement des projets visant la sensibilisation nationale, l'amélioration des conditions de travail et le retrait d'enfants de moins de 15 ans de leur travail, avec octroi d'alternatives viables pour les enfants et leurs familles.

Par ailleurs, l'événement le plus important que le Maroc a réalisé cette année, c'est l'adoption d'un plan d'action national pour l'enfance qui a consacré un volet important parmi ses chapitres à la lutte contre le travail des enfants. Il y a eu aussi récemment la création des cellules nationales au sein du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, qui sont chargées d'assurer la généralisation des actions pilotes au niveau national et de capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques dans le cadre de la coopération technique.

Il y a lieu également de signaler que le Maroc a préparé un projet de loi réglementant le travail domestique en fixant à 15 ans l'âge d'accès à l'emploi, projet de loi qui va être adopté incessamment.

Enfin, les progrès réalisés par mon pays dans ce domaine nous permettent aujourd'hui de déclarer que la fin du travail des enfants est un objectif à la portée du Maroc.

M. VANDAMME (*gouvernement, Belgique*)

La délégation de la Belgique saisit à son tour cette opportunité d'intervenir dans la discussion du rapport global et je vous remercie beaucoup de nous donner l'occasion d'intervenir après la délégation du Maroc. Je vais vous dire pourquoi.

Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter à mon tour le Bureau international du Travail pour la qualité de ce rapport qui est effectivement très intéressant parce qu'il dresse un tableau dynamique de la situation et des politiques suivies. A la différence de beaucoup d'autres rapports sur le travail, ce tableau est empreint en outre d'optimisme – un optimisme qui paraît acceptable et réaliste. Comme le titre du rapport l'indique, des progrès importants ont été faits, et ce qui nous frappe, c'est qu'ils ont été accomplis en ce qui concerne l'abolition des pires formes de travail des enfants.

Evidemment, il ne faut pas oublier que le défi reste énorme et, pour y faire face, ce rapport est aussi intéressant par sa clarté et son absence d'ambiguïté. Le plan d'action mondial proposé pour les quatre années à venir fixe des objectifs très clairs, et les progrès futurs dépendent clairement d'une bonne gouvernance aussi bien au niveau national qu'international.

Si vous le voulez bien, je voudrais commenter ces deux aspects très rapidement. S'agissant des politiques gouvernementales, nous sommes persuadés que le succès d'une politique de lutte contre le travail des enfants dépend d'une volonté politique des gouvernements qui soit ancrée dans la conviction que les pires formes de travail des enfants sont des violations des droits de l'enfant à l'intégrité. Un précédent rapport avait exposé les composantes d'une politique nationale adéquate. Plusieurs orateurs l'ont rappelé aujourd'hui.

Faut-il rappeler la politique de réduction de la pauvreté, l'accès au travail pour les parents, l'accès universel à une éducation de qualité et des mesures de protection sociale et de protection des droits des travailleurs, et aussi, c'est très important, des mesu-

res d'accompagnement des familles concernées par le retrait des enfants du monde du travail?

On se réjouira donc du taux élevé des ratifications des conventions n^{os} 138 et 182, qui prouvent qu'une grande majorité des gouvernements est prête à s'engager. En Belgique, dans un pays industrialisé, quand nous avons appliqué la convention n^o 182, nous avons aussi cherché à détecter l'existence des pires formes du travail des enfants, et il est apparu que certains groupes d'enfants sont effectivement particulièrement vulnérables dans notre société et courent plus de risques d'être astreints au travail des enfants, et même à ses pires formes. Je voudrais en citer deux: d'une part, les mineurs d'âge étrangers non accompagnés qui sont arrivés en Belgique par différents mécanismes de migration ou de traite et pour qui un régime spécifique de représentation et d'assistance par des tuteurs a été créé.

Une deuxième catégorie est celle des enfants d'origine Rom qui sont exploités par des adultes pour mendier dans nos villes. Une approche différenciée et nuancée d'instruments répressifs, préventifs et palliatifs a été récemment développée pour remédier à ce phénomène qui est bien connu dans nos grandes villes.

Enfin, je voudrais évoquer certains aspects de l'approche internationale parce que le sujet qui nous préoccupe est lui aussi concerné par la question de la bonne gouvernance internationale. Les débats au sein de la Commission de la coopération technique aussi bien que le paragraphe 218 du rapport global ont montré l'enjeu du concept du travail décent pour le BIT dans l'assistance technique et internationale.

Puisque les programmes par pays de promotion du travail décent vont devenir l'outil le plus important de la coopération technique du BIT, la façon dont l'IPEC sera intégré dans ces programmes est pour nous une question fondamentale, d'une part, pour garantir le maintien de la pression sur les parties prenantes de ce combat contre le travail des enfants, parce que l'IPEC a acquis un nombre très grand d'expériences utiles, comme le dit le paragraphe 215 du rapport et, d'autre part, parce qu'il faut intégrer le travail des enfants dans les priorités politiques. C'est un axe très important du prochain programme d'action, et les paragraphes 220 à 222 du rapport soulignent a contrario toute l'importance de cet enjeu.

La Belgique, dès le début, a été très convaincue de l'intérêt intrinsèque du programme IPEC et, après avoir contribué aux ressources générales *core fund* dans un premier temps, les autorités belges ont soutenu ensuite le programme IPEC au Maroc.

Je voudrais terminer sur nos observations de ce qui se passe au Maroc. Le programme dans ce pays nous paraît très convaincant pour cinq raisons: premièrement, à cause de la bonne volonté politique de ce gouvernement. L'IPEC a bien fonctionné dans ce pays parce qu'il y avait un cadre national favorable qui s'appuie notamment sur la ratification des conventions de base, un changement du cadre législatif, un encouragement et une large implication des ONG sur le terrain, ma collègue du Maroc vous en a parlé il y a un instant. Grâce à ce cadre favorable, les projets du programme ont pu avoir un impact important, au-delà du nombre qui peut paraître limité des enfants qui en bénéficiaient directement. Donc, un environnement politique peut engendrer des effets multiplicateurs. Deuxième constatation: les secteurs d'intervention ont été bien ciblés, les projets financés par la Belgique ont d'abord soutenu

des campagnes de sensibilisation; on s'est intéressé ensuite à l'exposition des enfants à des travaux dangereux en sensibilisant notamment les inspecteurs du travail à cette double cause de risques, et le programme s'est développé dans les secteurs ruraux de l'artisanat et de l'agriculture qui sont très confrontés à ce problème.

Troisièmement, d'autres parties prenantes que le BIT et le gouvernement ont pris la cause à cœur en prenant de leur côté des initiatives utiles. Nous citerons, par exemple, les projets des chambres de commerce dans le secteur de l'artisanat. Par ailleurs, des organisations syndicales belges et marocaines ont discuté et coopéré entre elles tout à fait librement sur ces questions.

Quatrièmement, ce qui nous frappe, c'est que le gouvernement du Maroc veut capitaliser les bonnes pratiques issues du programme IPEC. Dans une perspective d'appropriation durable, il a créé effectivement, au-delà du comité directeur national, une cellule sur le travail des enfants au sein du ministère de l'Emploi. Cela nous paraît une très bonne mesure garantissant la durabilité des interventions de l'IPEC à travers la politique du travail, c'est d'ailleurs une exigence de notre coopération belge.

Je termine en disant que nous avons remarqué une complémentarité entre le programme de l'IPEC dans ce pays et les aspects du programme du travail décent pour le Maroc, qui est en effet l'un des cinq pays à faire l'objet d'un programme pilote. Cette complémentarité me paraît également une cause de succès politique de ces deux interventions.

Je voudrais relever que l'excellente expérience de coopération triangulaire entre le BIT, le pays bénéficiaire et ce pays donateur a permis à chacun des partenaires de faire valoir ses vues dans la gestion locale de ce programme international. Cela nous a donc permis de suivre le développement d'IPEC aussi bien que la coopération technique du BIT. Nous insistons donc beaucoup sur la cohérence des démarches entre les programmes du BIT, nous suivrons cela de près, et nous pensons que la prochaine session du Conseil d'administration de novembre sera un nouveau rendez-vous important pour vérifier la bonne intégration de l'IPEC dans l'assistance technique du BIT.

Original anglais: M. AHMED (travailleur, Pakistan)

Au nom des travailleurs du Pakistan, je me félicite du rapport intitulé *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* et du fait que le nombre des enfants de 5 à 14 ans et de 5 à 17 ans qui travaillent ait baissé de 11 pour cent, et celui des enfants exécutant des tâches dangereuses de 26 pour cent, voire de 33 pour cent si l'on se limite aux enfants de 5 à 14 ans.

Le travail des enfants est un héritage de la pauvreté et du chômage, surtout dans les pays en développement. Dans le secteur rural, les enfants naissent dans des familles pauvres qui n'ont pas accès à des conditions de développement équitables. Comme le prescrit la Déclaration de Philadelphie, tous les êtres humains doivent bénéficier des mêmes conditions de développement spirituel, physique et intellectuel.

Nous appuyons pleinement les activités menées par l'OIT dans le cadre du suivi de la Déclaration en vue de l'élimination du travail forcé et de servitude pour dettes. Ces pratiques perdurent dans les zones rurales en raison du système féodal qui y règne, et qui ne peut être détruit qu'avec la coopération de tous les pays et en mobilisant l'opinion publique.

Ce n'est qu'une fois ce fléau éliminé que les enfants pauvres pourront se développer pleinement au plan mental et physique et qu'ils pourront être scolarisés.

J'en profite pour féliciter l'IPEC et les partenaires sociaux pour leur travail et remercier les pays donateurs de leurs contributions généreuses au programme IPEC. Je fais aussi mienne les paroles du président du groupe des travailleurs, M. Trotman, ainsi que celles de mon compatriote, M. Tabani. Le Directeur général du BIT a annoncé la bonne nouvelle selon laquelle, à son avis, les pires formes de travail des enfants seront éliminées d'ici à 2016. Je soutiens sans réserve les efforts remarquables faits pour éliminer ce type de travail. Après consultation des partenaires sociaux, le Pakistan a adopté un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants ainsi qu'un plan national d'élimination de la servitude pour dettes, et nous remercions l'OIT de l'aide qu'elle nous apporte pour leur mise en œuvre.

Je vous invite à vous reporter à l'encadré 3.12, à la page 85, du rapport global qui explique comment l'OIT, en collaboration avec le gouvernement du Pakistan ainsi que les syndicats et les fabricants, a mis en œuvre avec succès un projet dans le secteur de la fabrication des ballons de football, libérant les enfants de leur travail et leur offrant la possibilité d'aller à l'école.

L'UNICEF et les industriels ont contribué aux efforts de l'OIT pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie de la fabrication des ballons de football. Les enfants sont éduqués et ne travaillent pas. C'est là un exemple de la manière dont le problème peut être résolu, s'il existe une volonté politique au niveau national et une coopération au niveau international.

Les fabricants de ballons de football, les partenaires sociaux, les syndicats et les parlementaires ont apporté leur soutien au projet qui est entré dans sa deuxième phase. Nous espérons que, grâce à leur coopération, elle sera bientôt achevée.

Nous remercions tous ceux qui nous ont apporté une aide pour protéger les enfants réfugiés dans des camps à la suite de catastrophes naturelles, telles que le tsunami et le tremblement de terre qui ont frappé le Pakistan. Nous remercions aussi l'OIT de la coopération qu'elle nous a apportée pour l'ouverture d'un centre de formation dans le pays et la scolarisation des enfants afghans réfugiés au Pakistan. Nous avons aussi reçu la visite de M. Kari Tapiola, Directeur exécutif du BIT, qui a rencontré notre Premier ministre. Au cours de cette réunion, il a été annoncé que le Pakistan s'apprêtait à ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que d'autres conventions. Tout cela est le résultat des pressions exercées par les partenaires sociaux, en particulier les syndicats. Le rapport rappelle malheureusement au paragraphe 69 (page 17) que, sur 29 pays d'Asie, 14 seulement ont ratifié les deux conventions de l'OIT sur le travail des enfants, alors même que plus de la moitié des enfants de moins de 18 ans en Asie ne sont pas couverts par la convention n° 138. Nous demandons donc instamment aux autres Etats Membres, en particulier d'Asie, de ratifier ces deux conventions fondamentales pour démontrer leur attachement à l'élimination du travail des enfants.

Nous soutenons sans réserve le plan d'action mondial décrit dans la partie IV, tant au plan national qu'international. Une volonté politique est nécessaire pour affecter des ressources à la lutte contre

la pauvreté, en particulier dans les zones rurales et le secteur informel par le biais de programmes de promotion du travail décent et de création d'emplois, ainsi que grâce à la scolarisation et à la formation des enfants.

Nous appuyons pleinement les objectifs énoncés, notamment de renforcement des capacités des partenaires sociaux. Comme le représentant de la Belgique l'a fait remarquer, il est aussi nécessaire de s'intéresser au sort des enfants des travailleurs migrants. Bien entendu, l'IPEC travaille à cette question.

Concernant le secteur rural, il reste beaucoup à faire car la majorité des enfants des pays en développement travaillent très jeunes. Nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions compter sur l'appui de l'IPEC et des partenaires sociaux. Grâce à la coopération internationale, nous continuerons à œuvrer pour que nos enfants aient un avenir prospère, ce qui serait le meilleur cadeau du ciel que l'on puisse souhaiter recevoir.

Original espagnol: M. FAESLER (gouvernement, Mexique)

Les Mexicains se réjouissent de vivre dans une région du monde où le travail des enfants sous ses pires formes, pour les enfants entre 5 et 14 ans, a diminué. Et, dans le cadre de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de l'OIT, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale du Mexique, et d'autres instances gouvernementales, ont mis en œuvre le Programme de soutien à la prévention et l'élimination de l'exploitation commerciale sexuelle des enfants et la protection des jeunes victimes au Mexique, et ce, avec l'appui du programme international correspondant. En outre, le ministère du Travail mexicain dispose d'un programme de prévention et de lutte contre l'exploitation au travail des mineurs. De même, le combat contre le travail des enfants et l'éradication des pires formes de travail des enfants exigent que l'on coordonne tous les efforts des différentes institutions et organisations mexicaines et internationales. C'est précisément ce que nous faisons dès à présent. Nous saluons la proposition du Directeur général de l'OIT de lancer un plan d'action afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, de façon progressive et sous toutes ses formes, en partant de ce qui est établi dans la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Nous nous sommes également appuyés sur les piliers mentionnés dans ce plan d'action. Par rapport à ces piliers, je souhaiterais évoquer le fait que nous organisons une coordination nationale pour prévenir et éradiquer l'exploitation sexuelle commerciale des enfants ainsi que toutes les autres activités qui ne peuvent se réaliser sans la coordination des différents organismes, qu'ils soient gouvernementaux, publics ou privés.

Nous pensons que le travail des enfants sous ses pires formes n'est pas seulement le résultat de la nécessité ou de la pauvreté. Il est également une conséquence directe de la demande et de la consommation qui prévalent à l'origine, et qui expliquent que des jeunes garçons et des jeunes filles se livrent à la prostitution ou travaillent pour elle ou dans la pornographie, ou encore dans le trafic de drogue. Ces activités déplorables des jeunes ne dépendent pas d'eux, mais ne font que répondre à une demande.

En abordant ces sujets, nous ne pouvons ignorer la place centrale que les médias occupent dans le combat contre les pires formes de travail des enfants.

Les médias – télévision, radio, presse – doivent assumer leur responsabilité centrale en contribuant à assainir l’environnement dans lequel les jeunes et les enfants évoluent. Pourtant, nous constatons que les médias continuent à diffuser la violence dans leurs émissions et leurs feuillets télévisés et vont même jusqu’à faire l’apologie de la drogue et de la pornographie. Ainsi, force est de constater, qu’au lieu de contribuer aux efforts triparties dont nous avons fait état dans cette salle, les médias sont en train de miner tous ces efforts.

Je souhaite également mentionner le cas d’enfants amenés à travailler dans des conditions déplorables parce que leurs parents ont été obligés d’émigrer en quête de travail.

La lutte contre le travail des enfants incombe, tout d’abord, aux gouvernements, qui doivent élaborer et mettre en place des programmes d’action. Il incombe, ensuite, aux employeurs et aux entreprises, qui doivent respecter leurs obligations et faire en sorte notamment d’éviter de recourir à certains emplois. Il incombe enfin, aux syndicats, en particulier, aux syndicats d’enseignants.

Enfin, de même que nous nous sommes compromis, nous autres délégations, à combattre le travail des enfants lors de la seizième réunion des Amériques qui s’est tenue à Brasilia au mois de mai dernier, le gouvernement du Mexique continue à chercher des mécanismes d’action pour éradiquer le travail des enfants sous ses pires formes. Nous rappelons également les paroles lucides prononcées hier par le président Oscar Arias, qui a évoqué la nécessité de faire en sorte que tous nos travaux soient guidés par un sens éthique.

Original russe: M. IVANKEVICH (gouvernement, Ukraine)

En Ukraine, au cours de ces dernières années, l’application des dispositions de la convention (n° 138) sur l’âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a fait l’objet d’une attention accrue de la part du gouvernement, des partenaires sociaux et des organisations civiles, ayant notamment pour objectif d’éliminer le travail des enfants avec le soutien direct de l’IPEC en Ukraine.

En témoignent les résultats présentés dans le rapport préliminaire d’avril de la mission d’évaluation du projet sur deux programmes: le Programme de prévention et d’élimination de pires formes de travail des enfants en Ukraine et le Projet d’assistance technique visant à prévenir et éliminer la traite d’enfants aux fins d’exploitation par le travail et d’exploitation sexuelle en Europe centrale et orientale. Je m’attarderai seulement sur quelques aspects.

Après la Révolution Orange en Ukraine, toutes les questions concernant la protection des droits de l’enfant, l’aide sociale publique aux jeunes familles, le règlement des questions concernant les orphelins, les enfants livrés à eux-mêmes sont devenues prioritaires à l’initiative du Président Yuvchenko.

Au cours de l’année écoulée, un certain nombre d’initiatives législatives ont été prises. Des lois ont été adoptées ainsi que des décisions prises par le gouvernement, à l’effet de simplifier les procédures d’adoption d’orphelins, de faciliter l’aide aux jeunes familles et familles d’accueil et de garantir les droits des citoyens mineurs. Le Président a également

convoqué des réunions nationales consacrées aux problèmes d’actualité liés aux enfants livrés à eux-mêmes, aux réformes du système de protection sociale des enfants, notamment les enfants orphelins et les enfants privés de tutelle parentale. Nous envisageons également de perfectionner le système d’éducation pour qu’il devienne réellement accessible à tous les enfants indépendamment de l’endroit où ils vivent ou de leur situation. Nous avons sensibilisé l’opinion aux problèmes des enfants afin d’assurer leur épanouissement physique intellectuel et culturel, surtout pour ceux qui vivent dans une situation extrêmement difficile. Aussi, le Chef de l’Etat a-t-il proclamé l’année 2006 Année de la protection des droits de l’enfant en Ukraine.

Toutes ces mesures témoignent d’un engagement sans précédent de la plus haute autorité du pays dans le règlement des problèmes existants. Ces mesures, l’attention que la société consacre à ces problèmes et les investissements sociaux dans l’avenir de la jeunesse de notre pays, confirmeront au cours de la prochaine décennie leur efficacité morale et économique. Notre gouvernement se caractérise par son esprit d’ouverture lors de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique publique. Je voudrais également remercier toutes les organisations qui nous ont aidés à élaborer des mesures contre la traite d’êtres humains, notamment l’OIT, l’OIM, le Centre international de protection juridique des femmes «La Strada-Ukraine» et EXPAT international dont le réseau englobe plus de 30 organisations en Ukraine.

A l’initiative du ministère du Travail et de la Politique sociale, le gouvernement envisage actuellement de créer un conseil de coordination interinstitutions pour l’élimination des pires formes de travail des enfants, et qui aura à charge de coordonner les actions des structures compétentes aux niveaux territorial et régional. En août dernier, nous avons créé au ministère des Affaires intérieures un département chargé de la lutte contre la traite d’êtres humains avec plusieurs sous-divisions régionales. Nous avons ainsi réussi à mettre fin aux activités de 37 groupes criminels organisés qui faisaient du négoce de «marchandises vivantes» et dont 14 avaient un caractère transnational.

Afin d’améliorer l’encadrement normatif du travail des enfants, un amendement a été apporté à l’article 21 de la loi ukrainienne sur la protection de l’enfance, interdisant les pires formes de travail des enfants, conformément aux termes utilisés dans la convention de l’OIT.

En janvier dernier, des amendements ont été apportés au Code pénal ukrainien visant à renforcer la responsabilité pénale pour traite d’êtres humains et incitation à la prostitution.

Nous avons également amendé le Code de la famille pour que les enfants, à partir de 14 ans, puissent eux-mêmes saisir la justice.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme IPEC dans 12 régions pilotes du sud-est de l’Ukraine, nous avons créé un système de surveillance continue de l’utilisation de main-d’œuvre enfantine, avec la participation des services régionaux d’inspection du travail, de différents organes d’administration autonome locale et d’organisations d’employeurs et de travailleurs ayant pour objectif d’éliminer les pires formes de travail des enfants.

En concertation avec des organes du ministère des Affaires intérieures et avec le concours des services syndicaux d’inspection du travail, nous avons réussi

à bien localiser le problème des enfants travailleurs. Certains cas ont été repérés notamment dans des mines de charbon où des enfants étaient affectés à des opérations de tri et de chargement à ciel ouvert.

Je voudrais souligner que l'Ukraine, et c'est extrêmement important, va se doter d'un service d'inspection totalement intégré. Aujourd'hui les fonctions de contrôle de l'application de différents éléments de la législation relèvent de trois organes gouvernementaux différents, ce qui ne permet pas de réagir à temps à d'éventuelles violations de la loi. Nous devons améliorer les mécanismes d'investigation sur l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans le secteur informel, qui revêt de plus en plus un caractère transnational.

L'Ukraine compte de nombreux problèmes non résolus qui empêchent de combattre de manière efficace le travail des enfants, aussi bien sur le territoire national qu'au niveau international, notamment en ce qui concerne les membres de familles de migrants ukrainiens à la recherche de travail. Nous saluons les initiatives de différents pays membres de l'Union européenne, visant à légaliser la migration pour l'emploi. Le développement de l'économie ukrainienne et la création d'emplois atténueront sensiblement, au cours des prochaines années, la tentation d'émigrer pour trouver un emploi. Pour résoudre ce problème, nous comptons sur la compréhension et le soutien de l'Organisation internationale du Travail.

En conclusion, permettez-moi de dire que l'Ukraine espère résoudre ce problème si important de l'élimination du travail des enfants d'ici la fin de la décennie, ainsi que le préconise l'OIT dans le rapport global, et apporter, par son exemple, une contribution à la réalisation de cet objectif dans toute la région de l'Europe orientale.

Original anglais: M^{me} EDWARDS (gouvernement, Jamaïque)

Le projet sur le travail des enfants a été lancé en Jamaïque en 2001, dans le cadre du programme IPEC de l'OIT. Malgré l'ampleur limitée des recherches et des enquêtes que nous avons pu mener à bien, nous avons identifié un certain nombre de situations qui nous ont paru extrêmement négatives.

Nous avons appris, notamment, que, sur les 722 000 enfants âgés de 5 à 17 ans qui vivent dans notre pays, 17 000 – soit 2,4 pour cent – se livraient à des activités économiques. Nous avons constaté, que pour la classe d'âge entre 10 et 17 ans ces enfants étaient exposés à la prostitution, à des spectacles pornographiques, à d'autres activités néfastes pour leur santé, leur sécurité et leur moralité. Et nous avons découvert qu'un certain nombre de ces activités se déroulaient dans les foyers tout autant que dans des endroits publics et que, de ce fait, ces enfants n'étaient en sécurité nulle part. Nous avons également recensé un grand nombre d'enfants travaillant dans l'agriculture, la pêche, la construction, le commerce ambulancier, la vente de détail, autant d'activités extrêmement dangereuses et risquées pour des enfants. Une enquête a révélé qu'il existait un lien direct entre le travail des enfants, l'éducation et la pauvreté, et que les enfants qui travaillaient moins de quatorze heures étaient ceux qui allaient à l'école, alors que ceux qui n'étaient pas scolarisés travaillaient pour la plupart entre quatorze et quarante-quatre heures par semaine. Nous avons constaté que c'étaient surtout les enfants des ménages à faibles revenus qui n'étaient pas scolarisés et qui donc travaillaient pour la plupart. En fait, les

enfants vivant dans des ménages monoparentaux, où le chef de famille était une femme au chômage, avaient plus de probabilités de devoir travailler.

Nous avons constaté qu'il y avait également une différence entre les sexes pour le travail des enfants. Les fillettes travaillent plutôt comme domestiques ou à la garde des enfants, dans la prostitution ou la pornographie, alors que les garçons travaillent plutôt dans l'agriculture, la pêche et la construction.

Le gouvernement jamaïcain a rapidement pris des mesures et nous avons créé un comité directeur national, ainsi qu'un comité technique composé de représentants des ministères des Finances, de l'Éducation, de la Santé, de la Sécurité nationale, de la Fédération des employeurs, de la Fédération des syndicats, de l'Association des personnes handicapées et de plusieurs ONG.

Nous avons ratifié les conventions n^{os} 132, 138 et 182, et la Convention sur les droits de l'enfant. Nous avons adopté une loi sur la protection de l'enfance qui prévoit, entre autres choses, des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans et une amende de 10 millions de dollars jamaïcains pour quiconque aurait incité des enfants au trafic de drogue, à la prostitution ou à la pornographie. Une peine d'emprisonnement de dix ans minimum a également été établie pour la traite des enfants.

Le gouvernement jamaïcain a créé l'Agence pour le développement de l'enfant et un poste de porte-parole des enfants. Il a également révisé les formulaires d'inspection de la main-d'œuvre et lancé des campagnes de sensibilisation parmi les inspecteurs du travail, les forces de police, les employeurs, les syndicalistes des secteurs de l'emploi, les médias, et, bien entendu, auprès du grand public.

Un service du travail des enfants a été créé au ministère du Travail et de la Sécurité sociale et trois programmes de sensibilisation ont été lancés pour empêcher que les enfants ne soient livrés au travail dans différents secteurs, notamment le tourisme, la pêche et le commerce, ou pour les en sortir.

Nous avons également une chanson sur le travail des enfants, qui a d'ailleurs été adoptée par l'OIT. Nous avons aussi une vidéo, un documentaire, des brochures et des jeux sur ce thème, et nous avons organisé des séminaires et des ateliers. Nous avons eu animé par des spectacles tous ces programmes de sensibilisation.

Toutefois, la Jamaïque a encore un certain nombre de défis à relever: il s'agit notamment de faire accepter plus largement l'idée selon laquelle les corvées ménagères et le travail domestique peuvent être dangereux et constituent, en fait, une forme de travail des enfants. Autre défi: identifier les auteurs des délits sexuels contre des enfants, ce qui est difficile, les victimes et leurs parents ayant souvent honte ou peur de parler. Et, bien entendu, nous sommes limités par nos capacités financières qui nous empêchent de prendre des mesures de l'ampleur nécessaire pour prévenir et éliminer le travail des enfants.

Nous avons, cela dit, tiré plusieurs enseignements de tout cela en Jamaïque et nous voudrions dire au BIT que les enquêtes doivent être aussi appropriées que possible culturellement si l'on veut obtenir des résultats. Certaines actions ne permettent pas vraiment de s'attaquer à des problèmes qui sont liés à des traditions culturelles, et un programme assorti de calendrier est souvent plus approprié dans ce cas. Nous avons appris qu'afin d'éliminer et de réduire le travail des enfants, il y avait deux considérations

incontournables dont beaucoup ont parlé avant moi. Il s'agit d'offrir une éducation appropriée et de qualité aux enfants et de donner des chances économiques aux parents. Ces deux éléments doivent aller la main dans la main avec l'éducation publique, un cadre législatif approprié et, bien entendu, la création de davantage d'emplois afin d'empêcher les enfants qui ne travaillent pas encore d'être livrés au travail et de placer ceux qui auront été retirés du travail.

Nous avons appris que beaucoup d'interventions des gouvernements ne sont pas appropriées pour les enfants qui travaillent, étant donné que ces interventions ciblent les ménages, et que bon nombre de ces enfants n'ont pas de ménage ou de foyer. Nous avons pu retirer 660 des 17 000 enfants qui ont été identifiés dans le monde du travail et nous avons pris d'autres mesures pour empêcher que 660 autres enfants ne se livrent au travail.

Nous voudrions surtout lutter contre ces atrocités que sont la traite des enfants et la prostitution enfantine. Nous nous sommes fixés des objectifs, comme de mettre au point une politique globale et des programmes visant à garantir la sécurité et la protection de nos enfants. Nous avons notamment décidé, qu'il fallait améliorer nos connaissances grâce à des travaux de recherche, établir une liste complète d'activités considérées comme dangereuses pour les enfants jamaïcains et activer un mécanisme de repérage que nous avons créé, continuer à renforcer les capacités des parties prenantes, pour éliminer le travail des enfants, poursuivre et renforcer notre programme de sensibilisation du grand public, rechercher des soutiens économiques et une formation pour les parents des enfants qui travaillent, et trouver les appuis nécessaires pour financer l'éducation et la formation de nos enfants tout en mettant en œuvre un programme dynamique de prévention pour éliminer les pires formes du travail des enfants.

Le gouvernement jamaïcain a déjà lancé les différentes mesures que je viens de décrire, mais si nous voulons éliminer le travail des enfants, nous devons nous attaquer sans tarder à la mise en œuvre de notre programme assorti de calendriers. Nous demandons l'appui de l'OIT et de ses partenaires de la famille des Nations Unies. Étant donné que jusqu'ici nous avons obtenu une réduction de 5 pour cent seulement du travail des enfants dans les Caraïbes, sans une intervention dynamique, nous risquons de mettre encore vingt-cinq ans pour nous libérer totalement du travail des enfants. C'est long, c'est beaucoup trop long pour tous ceux qui sont touchés par ce phénomène.

Je félicite l'OIT d'avoir attiré l'attention du monde entier sur cette pratique odieuse et du soutien qui est accordé jusqu'à présent à la Jamaïque. J'encourage l'OIT à maintenir cette question du travail des enfants à son programme ainsi qu'à celui de toutes les organisations de la famille des Nations Unies. Je remercie les employeurs et syndicats jamaïcains et tous ceux qui se sont exprimés ici de leur soutien et de leur coopération sans faille dans la lutte contre le travail des enfants. Nous encourageons tous ceux qui sont à même de le faire de faire en sorte que le monde, petit à petit, soit libéré du travail des enfants, et ce dans les plus brefs délais possibles. Nous demandons que l'occasion de mettre en commun des expériences et des bonnes pratiques continue à nous être donnée afin que des mécanismes puissent être imaginés et utilisés pour

faire de notre monde un monde plus sûr pour la génération montante.

M. BOISNEL (*gouvernement, France*)

La force de nos politiques se mesure aux chances réelles de développement qu'elles donnent à tous, à commencer par les plus défavorisés. Combattre les inégalités, c'est relever partout dans le monde le défi de l'éducation, du savoir et de la connaissance. Et c'est offrir à toute une génération l'accès à un emploi décent.

Le travail des enfants est encore une forte réalité contemporaine. Les chiffres figurant dans le rapport que nous discutons aujourd'hui, malgré leur évolution positive qu'il faut souligner, nous renvoient à l'ampleur de l'action à conduire.

Grâce à l'action de l'OIT, l'enjeu est clairement perçu désormais par la communauté internationale, et il faut souligner l'implication forte et positive, aux côtés des États qui se sont engagés, des organisations d'employeurs et des syndicats.

Inscrite à l'agenda mondial, cette question appelle un effort renforcé pour atteindre en dix ans, ce qui est une longue période, l'éradication des pires formes de travail des enfants, et nous souscrivons pleinement à l'engagement pris en ce sens par le Directeur général.

Le BIT a toute la légitimité pour mener cette action, mais aussi la capacité à agir sur l'ensemble des plans qui conditionnent l'efficacité d'une telle politique.

Afin de renforcer l'efficacité de l'action à conduire, nous appelons à une forte cohérence au niveau mondial, qui tienne compte de la multiplicité des acteurs internationaux, multiplicité qui a été souvent évoquée aujourd'hui. Cela passe aussi par une coopération renforcée avec l'UNICEF.

À cet égard, la France considère opportun d'étudier l'organisation d'une conférence mondiale sur ce sujet.

La mise en œuvre d'une telle politique doit s'inscrire dans une vision globale, avec des politiques économiques et sociales adaptées qui intègrent le soutien aux familles. Elle doit s'appuyer sur un dialogue social authentique et conduire à la mise en œuvre d'un véritable modèle de développement intégrant pleinement la question du travail des enfants et assurant une transition efficace par des mécanismes adaptés.

Ce modèle repose sur l'action normative et la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi décent respectant la diversité des cultures en valorisant les bonnes pratiques développées dans les programmes pilotes. Cette action appelle une politique d'évaluation fondée, je cite le rapport, «sur des programmes assortis de délais».

Il faut enfin souligner le lien essentiel entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes.

La France s'engage. Elle souhaite, au-delà de son soutien au rapport présenté et à la volonté exprimée par le Directeur général, apporter une contribution positive à cet objectif primordial.

C'est un des enjeux de notre coopération volontaire avec le BIT, et c'est aussi l'un des axes majeurs de notre coopération internationale visant la scolarité universelle.

C'est aussi l'une de nos priorités nationales concrétisée par la création d'un «défenseur des enfants» et la lutte menée contre toutes les formes d'exploitation, notamment de jeunes filles, dans le cadre de l'esclavage domestique.

Notre responsabilité collective est engagée, non seulement dans le but de préserver les droits humains, mais aussi dans le cadre de notre vision d'une mondialisation plus juste, qui soit un progrès pour tous.

Original anglais: M^{me} BRIGHI (travailleuse, Italie)

Je voudrais revenir à ce que disait notre camarade Ahmed tout à l'heure sur l'expérience du Pakistan dans la lutte contre le travail des enfants en exposant l'expérience que nous avons faite dans le cadre d'une initiative avec les partenaires sociaux en Italie. Je voudrais également décrire brièvement le nouveau programme que le gouvernement italien est en train de financer par le biais de l'IPEC à Kanataka, en Inde, car je pense qu'il s'agit-là d'initiatives cruciales qui mettent en relief la nécessité d'établir un lien entre les pays industrialisés et les pays en développement pour reconstruire la chaîne de valeurs ou la chaîne de sous-traitance.

Au début, nous avons eu une expérience dans le programme des instruments chirurgicaux au Pakistan, dans une des zones industrielles les plus importantes de ce pays. Nous avons rencontré énormément de problèmes politiques dans l'élaboration de ce programme, tant avec le gouvernement qu'avec les employeurs du Pakistan. Or à la fin du programme, je peux dire que les choses ont énormément changé, même si on ne peut pas dire que le travail des enfants ait été éliminé par le biais de ce programme, car ce ne serait pas réaliste que de le prétendre. Un succès a été remporté. En effet, nous avons réussi à changer la culture des employeurs locaux du Sialkot, à travailler avec la Chambre de commerce et à avoir une excellente collaboration avec le ministère du Travail et les institutions locales. La volonté politique est donc cruciale pour l'élimination du travail des enfants. En effet, cela signifie que, si on rassemble les diverses institutions au niveau local, non seulement une volonté politique se dégage, mais il y a aussi une volonté pour investir financièrement et modifier la structure du budget national et local pour soutenir l'éducation des enfants, et essayer d'engager un dialogue avec les employeurs sur le travail décent et les activités génératrices d'emplois qui améliorent la qualité de la vie des travailleurs et leur production. Cela touche également la question clé des droits des travailleurs.

Au début, à Sialkot, la vie des travailleurs était très difficile. Désormais, des travailleurs sont syndiqués au sein des entreprises qui n'en ont pas pour autant fermé leurs portes. Au contraire, j'espère et je pense que, en donnant du pouvoir aux travailleurs par la création de syndicats, cela a permis l'instauration d'un meilleur dialogue et de meilleures conditions de travail et, par conséquent, une amélioration de la production.

Ce qui est très important pour nous, c'est la responsabilisation des travailleurs, la modification de la culture des employeurs et l'ouverture d'un dialogue social qui soit constructif pour les uns comme pour les autres. Le point essentiel, c'est la reconstruction de la chaîne de sous-traitance. Ce que nous avons constaté au Pakistan, c'est que l'un des problèmes du travail des enfants était que la sous-traitance et le travail à la tâche leur étaient confiés pour des sommes infimes depuis de nombreuses années.

L'essentiel de ce programme était, et reste encore aujourd'hui, pas seulement au Pakistan, mais par

exemple à Kanataka dans l'autre programme dont je parlais: la reconstitution des diverses étapes décentes de la chaîne de production et le rassemblement des producteurs, des syndicalistes et des exportateurs pour rediscuter du prix des produits, et augmenter la rémunération des travailleurs.

Lorsque nous parlons de chaîne de sous-traitance, nous parlons généralement de contacts avec l'économie informelle. Or qui dit économie informelle dit absence de syndicats. La solution ne consiste donc pas à remplacer les syndicats par des ONG, mais à faire venir les syndicats pour leur permettre de travailler dans cette situation. Dans le cas du programme qui vient d'être lancé à Kanataka pour la fabrication d'instruments chirurgicaux, nous devons relever le défi de la formation des représentants des travailleurs; les former est un défi pour tout le monde.

A Kanataka, il s'agit d'une industrie de production de la soie, depuis la production de soie brute jusqu'à l'exportation. Ce faisant, il faut trouver à la fois ceux qui produisent la soie brute et les exportateurs, ceux qui amènent la soie en Italie et ceux qui réalisent les produits en soie «made in Italie». En fin de chaîne, il y a donc aussi les producteurs italiens qui vendent des produits finis à des prix élevés et qui, très souvent, ignorent qui se trouve au bout de la chaîne de production. Il faut remonter à l'élevage des vers à soie pour constater que ce sont des enfants qui font ce travail. C'est donc à nous d'examiner l'ensemble de la chaîne de production et de voir où nous pouvons introduire, par exemple, des modifications technologiques, réaliser des progrès techniques pour améliorer la productivité et faire en sorte qu'il soit impossible de recourir au travail des enfants.

Je vais vous donner un exemple. Si vous allez à Sialkot depuis Islamabad ou Lahore, vous trouverez beaucoup de grandes usines et dans celles-ci des enfants qui sont pratiquement en servitude pour dettes. Une solution est de faire en sorte que les employeurs des pays industrialisés, tels que le mien, trouvent ensemble les technologies les plus appropriées qui permettraient aux employeurs de gagner plus d'argent tout en éliminant la possibilité pour les enfants de travailler, ce qui permettrait d'accorder une meilleure rémunération aux travailleurs qui ne seraient, de ce fait, plus exploités comme des travailleurs asservis.

Il faut responsabiliser les travailleurs, faire en sorte que les syndicats deviennent véritablement des partenaires de mise en œuvre, pas seulement sur le plan formel mais en veillant à ce que, par le dialogue avec les employeurs, tout le monde travaille ensemble et que, en fin de compte, les mentalités changent.

Autre point très important, la formation: la formation conjointe en utilisant le Centre de Turin. Je suis italienne, le Centre de Turin compte énormément pour nous. Il est très important pour nous en raison de la valeur du travail qui y est réalisée. Rassemblons les syndicats, les employeurs et les inspecteurs du travail qui doivent être formés sur la manière de remédier au problème du travail des enfants pour dégager des synergies entre toutes les parties prenantes.

Une dernière remarque me semble très importante encore. Puisque nous partons de liens politiques et de cohérence, je crois que c'est à l'OIT d'apporter la cohérence entre les diverses politiques lorsque d'autres organisations internationales sont impli-

quées. Je parle ici du débat de haut niveau de l'ECOSOC. Il est très important que la question du travail des enfants soit étroitement liée à cette instance ainsi qu'avec la réforme des Nations Unies. Dans la discussion de la réforme des Nations Unies, il est important que le rôle de l'OIT sur le travail des enfants, sur le travail décent et sur les autres programmes qui combinent toutes ces activités, y compris en ce qui concerne les droits des travailleurs, soit clairement mis en relief dans la discussion avec les autres organisations des Nations Unies, pour que les rôles respectifs de l'OIT et de l'UNICEF par exemple et de la Banque mondiale soient clairement définis.

Il s'agit là d'un défi qui nous est lancé que d'assurer à l'OIT la place qui lui revient dans ce nouveau scénario international, pour relever de nouveaux défis.

Original anglais: M^{me} INDER (gouvernement, Nouvelle-Zélande)

La ministre du Travail de Nouvelle-Zélande, M^{me} Ruth Dyson, regrette de ne pouvoir être présente à cette session. Je sais qu'elle aurait beaucoup aimé participer au débat d'aujourd'hui.

Le rapport global sur *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* est une lecture à la fois attristante et encourageante. Encourageante parce que des progrès semblent avoir été faits depuis le dernier rapport global sur cette question, puisque l'on enregistre apparemment 11 pour cent de diminution dans le nombre des enfants qui travaillent dans le monde. Cette baisse est particulièrement forte pour ceux qui effectuent les types de travaux les plus dangereux, où le rapport enregistre une diminution de quelque 33 pour cent.

En revanche, il est attristant de constater qu'au XXI^e siècle nous sommes encore obligés de reconnaître l'existence d'un continent virtuel des enfants perdus – quelque 200 millions d'âmes privées de leur jeunesse et enfermées dans le monde du travail sans pouvoir en sortir.

Pour régler définitivement ce problème, une action concertée et mondiale s'impose. Le rapport global nous donne les informations requises et montre les moyens d'y parvenir.

Nous partageons pleinement l'observation faite dans le rapport selon laquelle «pour mettre fin au travail des enfants, il ne suffit pas de disposer des bons outils techniques; il faut aussi choisir les bonnes politiques». La Nouvelle-Zélande soutient donc les conclusions de ce rapport, selon lesquelles les véritables progrès sur l'élimination des pires formes de travail des enfants ne peuvent être enregistrés qu'en adoptant une approche globale et intégrée incluant des politiques économiques et de l'emploi susceptibles de remédier à la pauvreté, des mesures relatives à l'éducation en vue d'améliorer les capacités des personnes et la volonté politique de traiter activement cette question.

En particulier, nous soutenons la promotion de l'intégration des préoccupations liées au travail des enfants dans l'Agenda pour un travail décent et la proposition visant à adopter des mesures assorties de délais, en vue d'aider les pays à mettre en œuvre la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En ratifiant la convention n° 182 en 2001, la Nouvelle-Zélande a proclamé sa détermination internationale à abolir effectivement le travail des enfants. La Nouvelle-Zélande a également ratifié le protocole facultatif se rapportant à la

Convention relatives aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le protocole à la convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Nous œuvrons à la ratification du protocole facultatif à la convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et nous envisageons de ratifier la convention n° 138 de l'OIT.

Au plan national, la Nouvelle-Zélande continue à réaliser un programme de travail destiné à améliorer la connaissance des mesures de protection accordées aux enfants au travail et, plus généralement, à promouvoir les droits des enfants. La stratégie du gouvernement pour l'aide aux enfants (Aotearoa), mise en place en février 2002, et l'Agenda pour les enfants de 2002 adoptent l'un comme l'autre une approche responsable des besoins des enfants et des jeunes dans l'élaboration des politiques et services qui les touchent.

Au plan régional, la Nouvelle-Zélande est fière d'avoir financé le premier programme de l'IPEC pour le Pacifique en 2003 et, par son programme d'aide au développement, de continuer à soutenir des initiatives qui se concentrent sur l'éducation, la santé et le droit des enfants, y compris le financement destiné à prévenir la traite des enfants et à soutenir les enfants atteints du VIH/SIDA.

Nous nous rendons pleinement compte que, si nous ne traitons pas à fond la question des droits des enfants et si nous n'éliminons pas la pauvreté, nous ne pourrions sans doute pas mettre un terme au travail des enfants.

Toutefois, si la Nouvelle-Zélande travaille activement à l'élimination des pires formes de travail des enfants, nous ne pensons pas que la pratique de tâches adaptées soit nécessairement préjudiciable pour les enfants. Comme le rapport le signale à la page 26, «un travail qui respecte les limites légales et qui ne perturbe pas la santé des enfants ou le développement des enfants et qui ne nuit pas à leur scolarité peut constituer une expérience positive». Cela dit, il y a des limites, et le travail des enfants ne peut remplacer le monde de l'enfance. C'est là le principal problème que nous rencontrons.

Je conclurai en relevant que l'OIT s'est fixé un objectif ambitieux: l'éradication du travail des enfants d'ici à 2016. Des progrès ont été faits, mais beaucoup reste encore à faire, et un effort soutenu et cohérent s'impose. Il y a environ un siècle, le travail des enfants a disparu dans les premiers pays industrialisés grâce à un ensemble de mesures similaires à celles préconisées dans le rapport. Nous pouvons agir de la même manière aujourd'hui. Après tout, quel meilleur cadeau pouvons-nous offrir à la prochaine génération que l'assurance d'une enfance exempte de besoins?

Les enfants doivent être considérés comme notre avenir et ne doivent pas être obligés, comme Faust, de conclure un pacte avec le diable pour échapper à la pauvreté.

Nous savons ce qui est à faire et ce qui est efficace; il nous reste à faire preuve de la volonté nécessaire pour mener à bien cet effort afin que ce fléau qui pèse sur l'humanité puisse être éradiqué définitivement.

Original anglais: M. LAMBERT (employeur, Royaume-Uni)

Le rapport attribue la réduction du travail des enfants à une volonté politique croissante et aux acti-

vités de sensibilisation, ainsi qu'à des mesures concrètes, particulièrement dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l'éducation qui ont abouti à un mouvement mondial contre le travail des enfants.

Malgré les progrès considérables dans la lutte contre le travail des enfants, ce rapport met également en exergue des défis importants, en particulier dans l'agriculture où sept enfants sur dix sont au travail. D'autres défis incluent l'impact du VIH/SIDA sur le travail des enfants et l'établissement de liens plus étroits entre le travail des enfants et les préoccupations liées à l'emploi des jeunes. Le rapport demande également à tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'adopter des plans assortis de délais d'ici à 2008. Il demande aussi des efforts nationaux accrus pour faire intervenir les partenaires sociaux et renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants.

Les employeurs britanniques se félicitent de la publication du rapport global sur le travail des enfants. Les milieux des affaires jugent encourageants les progrès accomplis ces quatre dernières années; ils montrent que la volonté politique se renforce, que la sensibilisation s'accroît et que le travail acharné de tous les intervenants commence à payer. Mais beaucoup reste encore à faire.

Le travail des enfants doit être éliminé. L'OIT, qui est l'institution chargée de la promotion des normes minimales du travail, joue et doit continuer à jouer un rôle essentiel dans cette éradication. Chaque enfant a droit à une éducation. Il existe des exceptions dans le cas de l'apprentissage, par exemple, qui peuvent être profitables au développement des jeunes mais, d'une manière générale, les enfants n'ont pas leur place au travail.

Dans une économie mondialisée, les entreprises deviennent de plus en plus liées les unes aux autres. De plus en plus d'organisations s'inscrivent dans le cadre d'un réseau complexe. Les employeurs britanniques luttent activement contre le travail des enfants là où il se présente. Les entreprises britanniques investissent dans des chaînes de logistique pour veiller à ce que le travail des enfants soit combattu, guidées par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et par d'autres documents tels que le rapport global et les directives de l'OCDE.

Le travail des enfants n'est jamais une question simple. Les problèmes complexes exigent des mesures adaptées et il n'y a pas de solution universelle. Retirer les enfants du travail passe par une coopération avec les autres acteurs, pour faire en sorte que l'éducation et les occasions à saisir soient l'avenir des enfants, et non pas la pauvreté et le malheur.

Un des nombreux exemples de l'action des employeurs britanniques se trouve dans le secteur du cacao et du chocolat. Ce secteur est déterminé à veiller à ce qu'aucun enfant ne soit soumis à des pratiques de travail abusives ou malsaines dans les plantations de cacao en Afrique occidentale. La tâche est énorme. La région est gigantesque et on y trouve plus de 1,5 million d'exploitations agricoles qui produisent du cacao. C'est un secteur qui travaille étroitement avec les ONG, les gouvernements et les réseaux d'agriculteurs, ainsi qu'avec l'OIT par le biais de l'initiative internationale sur le cacao pour améliorer le niveau de vie des exploitants et de leurs familles. L'industrie est également très attachée à la mise en place d'un système de certification incluant entre autres surveillance, analyse de

données, établissement de rapports en vue d'éradiquer les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana, avec l'objectif de couvrir 50 pour cent des deux régions productrices de cacao d'ici juillet 2008. Le rôle des gouvernements de l'Afrique de l'Ouest est essentiel puisque ce sont eux qui soutiennent le suivi et les comptes rendus, et les mesures adoptées par les gouvernements pour appliquer les normes internationales du travail sont déterminantes.

Comme le montre cet exemple, les entreprises ne peuvent pas travailler isolément. Les gouvernements du monde entier ont signé la Déclaration de l'OIT, mais certains d'entre eux ne tiennent pas leurs promesses. Nous exhortons les gouvernements à faire beaucoup plus pour remédier à cette situation. L'OIT reste la seule instance des Nations Unies à posséder un système décisionnaire tripartite où les positions des syndicats et des employeurs peuvent être prises en compte parallèlement à celles des gouvernements. L'OIT doit continuer à jouer un rôle majeur pour élaborer et mettre au point des normes du travail qui essaient de remédier aux problèmes réels de la communauté internationale. Par l'intermédiaire du développement économique et de l'assistance technique, l'OIT peut fournir un mécanisme permettant aux gouvernements de s'acquitter de leurs principales obligations en matière de travail.

L'élimination du travail des enfants ne doit pas être liée à des accords commerciaux ou à des sanctions commerciales. Les milieux des entreprises redoutent beaucoup que tout lien formel entre le commerce et les normes du travail dans les instances internationales, ne soient utilisés de manière abusive à des fins de protectionnisme. Non seulement il y a distorsion du marché mais, en plus, il y a le risque de saper la capacité d'un pays à créer de la richesse et à réduire la pauvreté. Les sanctions commerciales sont un instrument brutal et ce sont les pauvres qui en souffrent le plus.

Très souvent, ce ne sont pas les secteurs d'exportation mais les secteurs internes qui sont les victimes des abus. La question essentielle est de savoir comment s'occuper des entreprises ne respectant pas le droit des enfants, et comment faire en sorte que les secteurs nationaux qui ne sont pas exposés à la concurrence internationale puissent être sensibilisés.

Enfin, un point de vue très personnel: le travail des enfants est une tache sur la conscience de notre pays, comme sur celle du monde entier. Nous ne devons jamais, jamais abandonner et baisser les bras. Nous devons rester déterminés à éliminer le travail des enfants.

Original anglais: M^{me} GRILK (gouvernement, Pays-Bas)

Le gouvernement des Pays-Bas tient à manifester son ferme engagement en faveur de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La Déclaration et son suivi sont des instruments clés pour la promotion des huit conventions fondamentales de l'OIT. Les Pays-Bas attachent une importance toute particulière à la lutte contre le travail des enfants, comme en témoigne le fait que notre gouvernement figure parmi les principaux bailleurs de fonds de l'IPEC.

Nous avons sous les yeux un rapport très complet qui, comparé avec le rapport global de 2002, présente des chiffres très encourageants, notamment en ce qui concerne la diminution du nombre d'enfants

effectuant des travaux dangereux. Nous félicitons donc l'OIT et les autres acteurs qui ont permis ce progrès.

Les résultats des efforts de l'OIT pour lutter contre le travail des enfants sont donc encourageants, mais nous avons le sentiment que le titre de ce rapport est audacieux, peut-être même un peu trop pour les Néerlandais, terre-à-terre que nous sommes, car le rapport nous montre aussi que beaucoup reste à faire, ce qui constitue un défi pour l'OIT. Néanmoins, mon gouvernement est désireux au plus haut point de relever ce défi avec vous.

Les chiffres prouvent le bien fondé de l'approche axée sur trois piliers du plan d'action actuel, en ce qui concerne le soutien apporté par l'OIT aux parties prenantes au plan national, dans la perspective de la lutte contre le travail des enfants.

Nous sommes donc très favorables au nouveau plan d'action proposé, qui permettra d'exploiter le même cadre mais de façon plus ciblée. Concentrons-nous également sur l'objectif d'une pleine mise en œuvre dans le monde des deux conventions contre le travail des enfants. Essayons de réduire le nombre extrêmement important des enfants qui travaillent pour l'agriculture, ou alors dans le cadre de la servitude ou du travail forcé.

Nous appuyons le projet du Bureau d'accroître l'importance accordée à l'Afrique afin de réduire les chiffres du travail des enfants sur ce continent. Il faut appeler les pays qui ne l'ont pas encore fait à adopter un programme assorti d'un calendrier, non seulement en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants, mais aussi toutes les autres. Pour atteindre ces objectifs, il faut que l'OIT coopère avec tous les acteurs concernés. Nous pensons également qu'il faut mener une campagne de sensibilisation, par le biais de l'OIT, sur l'idée que la pauvreté est l'un des principaux facteurs qui poussent les enfants à travailler, et que l'éducation et la formation peuvent leur permettre d'échapper à ce piège.

Nous sommes donc favorables à une mise en relation de l'IPEC, l'Agenda du travail décent, les objectifs du Millénaire pour le développement, les DSRP, d'une part, et les Programmes par pays de promotion du travail décent, principaux instruments d'exécution, d'autre part; un tel ensemble constitue un cadre adapté pour une élimination effective du travail des enfants.

Les Pays-Bas ont reconduit le programme de coopération avec l'OIT et se sont engagés dans ce cadre à verser une contribution de 32 millions d'euros aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Un élément essentiel de ce programme vise l'action de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants. Le programme porte sur une période de 4 ans et court jusqu'à 2010.

Nous appuyons également le recours aux réseaux pour l'emploi des jeunes pour une mise en relation plus étroite de ce sujet avec la lutte contre le travail des enfants.

Comme je l'ai dit, mon gouvernement s'engage à relever le défi qui nous attend et à œuvrer pour l'instauration d'une alliance mondiale plus large, plus dynamique et plus volontaire contre le travail des enfants, et pour la consolidation et l'exploitation des résultats déjà obtenus sur le terrain ainsi que leur élargissement à d'autres pays.

J'aimerais conclure en félicitant l'IPEC. Le programme a répondu aux besoins de cinq millions d'enfants et ses initiatives ont joué un rôle très im-

portant, à la fois parce qu'elles ont déclenché une action concrète et parce qu'elles ont apporté la preuve que le travail des enfants pouvait être éliminé.

Dès le début, nous avons soutenu l'OIT dans ses efforts pour abolir le travail des enfants en donnant des fonds et en participant activement aux efforts entrepris, notamment en organisant plusieurs conférences importantes sur le travail des enfants, dont l'une a contribué à l'adoption de la convention n° 182. Nous entendons maintenir cet engagement. Faisons en sorte que le travail des enfants soit un jour de l'histoire passée.

Original espagnol: M. FANEGO SEA (gouvernement, Cuba)

Tous les objectifs sociaux, économiques et juridiques qui visent à éradiquer le travail des enfants figurent parmi les aspirations qui devraient recueillir le plus ample soutien dans tous les pays du monde. Le travail des enfants n'est pas une fatalité et n'est pas non plus indissociable de la pauvreté. Il existe des solutions que l'on peut appliquer avec la volonté et la conscience que ce phénomène met en danger l'avenir de toutes les sociétés dans tous les pays.

Cuba est un pays pauvre et soumis à d'intenses pressions internationales, qui a pourtant réussi à atteindre ces objectifs depuis plusieurs années grâce à la volonté politique du gouvernement; une volonté soutenue par toute la société, qui lutte pour élever le niveau de vie et garantir la pleine dignité de ses citoyens.

L'ensemble des mesures prises par le gouvernement pendant des décennies a permis que notre pays ne soit pas obligé d'invoquer – comme le font parfois d'autres pays – la pauvreté pour justifier l'existence du travail des enfants, comme si celui-ci était inévitable et indissociable de la pauvreté. En ce qui nous concerne, nous avons pris des mesures visant à élever le niveau d'éducation de l'ensemble de la population, à créer des sources d'emploi pour les pères et les mères pour qu'ils disposent des revenus nécessaires pour ne pas avoir à faire travailler leurs enfants, à créer l'infrastructure nécessaire pour que le système scolaire couvre l'ensemble du territoire national et soit gratuit jusqu'aux niveaux les plus élevés de l'enseignement, et à mettre en place un système de protection sociale très complet qui aide les familles à résoudre leurs principaux problèmes.

Toutes ces mesures, associées à la volonté de mener à bien une politique efficace de protection et de développement global de l'enfance et de la jeunesse, ont permis d'éradiquer de notre panorama social l'image déprimante d'enfants travaillant dans les rues comme des mendiants ou des enfants errants. L'amélioration de l'éducation et la mise en plan de divers programmes sociaux, parmi lesquels figurent celui de la protection des mères d'enfants souffrant de handicaps sévères, la mise en plan de programmes de formation pour les jeunes, associés aux dispositions législatives qui fixent à 17 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi quelque soit le secteur d'activité, et d'auteurs mesures de protection, de restriction et d'interdiction garanties par les lois en vigueur, sont autant de dispositions qui permettent d'abolir le travail des enfants.

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises au cours de cette Conférence, l'abolition du travail des enfants est un objectif à la portée de tous. Pour beaucoup de pays, l'aide pour le développement et la coopération technique de l'OIT constituent les élé-

ments essentiels qui complètent et favorisent la volonté politique des gouvernements et l'intervention des autres interlocuteurs sociaux.

Original espagnol: M^{me} TRIANA (travailleuse, Colombie)

Le rapport global montre que les organisations internationales, comme c'est le cas de l'OIT, continuent de jouer un rôle primordial en matière de lutte contre le travail des enfants, ce dont il faut se féliciter.

Néanmoins, certains chiffres attirent l'attention: en effet, dans la plus grande partie de l'Amérique latine, le taux de chômage des adultes augmente, de même que le nombre d'enfants, garçons et filles, qui travaillent dans la rue. Le rapport fait aussi référence au travail décent. Nous sommes préoccupés par le manque de clarté quant au lien entre la lutte contre le travail des enfants et les normes fondamentales. En effet, pour lutter contre le travail des enfants, il faut des approches plus globales, des revenus meilleurs pour les adultes, et appliquer la convention n° 87 et la convention n° 98 pour lutter contre la discrimination.

De même, dans le rapport, si l'on évoque l'action des syndicats au paragraphe 378, on ne donne pas assez de détails. Il faudrait aussi mentionner l'action des organisations syndicales, les activités de l'IPEC et l'action des organisations d'employeurs.

Par ailleurs, l'OIT et l'IPEC ont joué un rôle très important mais il faut aider davantage les mandants de l'OIT, à savoir les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, accorder moins de ressources aux ONG.

Je voudrais évoquer brièvement le cas de la Colombie en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants: la CGT, depuis 1996, a recherché des solutions de rechange pour les enfants qui travaillaient avec leurs parents dans le secteur informel. Nous avons donc aidé un groupe d'enfants, garçons et filles, nous avons discuté avec eux, organisé avec eux des activités de loisirs pour remplir une part fondamentale de leur vie, ce qu'ils n'avaient pas pu faire jusqu'alors parce qu'ils travaillaient. Nous avons ensuite commencé à dialoguer avec leurs parents, lesquels se sont rendu compte qu'ils devaient envoyer leurs enfants à l'école.

Au départ, nous n'avons compté que sur le soutien des organisations affiliées à la CGT. Ensuite, en 2002, il y a eu l'IPEC, et nous avons obtenu des mesures d'accompagnement pour sensibiliser les parents et les syndicalistes, afin que personne ne reste indifférent au travail des enfants.

Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, nous avons utilisé des affiches, des prospectus et nous avons déployé beaucoup d'activités avec les enfants, leurs parents, et des syndicalistes.

Aujourd'hui plus de cent enfants bénéficient d'activités de ce type, ainsi que leurs familles. Nous avons obtenu l'aide de l'IPEC, nous avons organisé une formation technique et d'autres activités qui visent les enfants et leurs parents. Ainsi, ces derniers comprennent l'avantage pour les enfants de suivre une formation. Dans le cadre de ces activités directes, les parents ont davantage confiance en eux-mêmes, prennent leurs droits et devoirs, ce qui favorise l'unité de la famille. Nous tenons à saluer le soutien que nous a accordé l'IPEC en Colombie. Il nous a permis de mener des actions concrètes en faveur des enfants, afin que ceux qui travaillent encore puissent eux-aussi participer aux ateliers qui conjuguent tâches concrètes et loisirs. Ces activités,

nous les menons non seulement avec les enfants mais aussi avec leurs parents. Ce travail a été ardu et il pourra donner encore de meilleurs résultats.

Mais il ne suffit pas. Nous savons qu'il faut faire plus et cibler davantage l'action pour éliminer vraiment le travail des enfants. Nous devons aussi nous attaquer aux véritables causes de ce phénomène, notamment au chômage.

Original anglais: M. JAMASEVI (gouvernement, Thaïlande)

Nous apprécions dûment les conseils et l'assistance technique donnés par l'OIT à la Thaïlande, ce qui lui a permis d'atteindre d'importants objectifs de développement. Un des succès les plus retentissants de notre pays, obtenu grâce au soutien financier et technique de l'OIT, c'est d'avoir réduit le nombre d'enfants au travail depuis que la Thaïlande a adhéré en 1992 au programme IPEC.

Un des principes et droits fondamentaux au travail qui est précisé dans les objectifs stratégiques c'est d'éliminer les pires formes de travail des enfants, et c'est également une des priorités de notre gouvernement. Dans notre perspective, l'idée que la fin du travail des enfants est un objectif à notre portée est une idée noble et novatrice. Nous espérons pouvoir partager nos aspirations et nos progrès avec tous nos collègues pour lutter contre l'exploitation des enfants, et notamment ceux qui sont contraints à des travaux dangereux. Comme cela est indiqué dans le rapport, nous avons enregistré une diminution du taux de travail des enfants d'environ un pour cent en 2000 et nous voudrions préciser ici que ce taux a baissé progressivement, ce que prouvent nos statistiques annuelles de l'inspection du travail.

Nous n'avons cessé de nous employer à éliminer toutes les formes de travail des enfants où qu'elles se produisent. Outre la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, le gouvernement thaï a beaucoup progressé. Il a notamment étendu le champ d'application de la législation du travail qui prévoit une charge maximale pour les jeunes travailleurs et un âge minimum pour le travail domestique et le travail agricole. Et l'âge de la scolarité obligatoire a été relevé à 15 ans. Nous avons également révisé les lois sur la prostitution et mis en œuvre des politiques de lutte contre la traite des enfants en Thaïlande et par delà nos frontières.

Le gouvernement se préoccupe de protéger les enfants thaïlandais mais il est également déterminé à protéger les enfants vulnérables de travailleurs migrants, qui sont victimes de différentes formes de sévices, qui sont utilisés comme travailleurs dans différents secteurs de l'économie thaïlandaise, comme les services, la pêche et le travail domestique. En collaboration avec le bureau régional de l'OIT, nous avons organisé un projet de recherche qui est en cours dans un certain nombre de provinces stratégiquement importantes de la Thaïlande, dans le but d'identifier le nombre d'enfants qui sont victimes de sévices ou d'exploitation dans cette catégorie, et les mesures à prendre pour les combattre. Améliorer la capacité technique des instituts de recherche, voilà un autre objectif important de notre gouvernement.

Nous apprécions tout particulièrement les efforts déployés par le bureau régional de l'OIT au cours des douze mois écoulés pour aider le gouvernement thaï et d'autres gouvernements dans la lutte qu'ils mènent en faveur d'un travail décent pour tous.

Nous avons été heureux de saisir cette occasion qui nous était donnée de demander conseil à l'OIT dans des domaines tels que le soutien au développement des entreprises. Notre gouvernement a compris il y a bien longtemps les avantages du développement régional pour réduire les migrations internes et les pressions sociales et également pour promouvoir une distribution plus équitable des richesses. La fourniture d'une assistance technique et de la coopération, d'informations importantes et de conseils d'experts est une aide précieuse pour développer nos marchés du travail, notamment en ce qui concerne les jeunes.

La Thaïlande a enregistré des progrès solides dans ses efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Un grand nombre de ces objectifs ont déjà été atteints et la plupart des autres devraient l'être dans les délais prévus. Nous pensons que de tels succès sont de bon augure pour nos efforts visant à éliminer le travail des enfants dans l'ensemble du Royaume de Thaïlande. Nous sommes déterminés à jouer notre rôle pour mettre fin au travail des enfants et à l'exploitation des jeunes travailleurs. Il reste encore beaucoup à faire et nous espérons pouvoir continuer à travailler de concert avec l'OIT pour la réalisation de ces objectifs.

M. ZOUNNADJALA (*travailleurs, Togo*)

Nous tenons à remercier le Directeur général du BIT et son équipe pour les efforts qu'ils fournissent dans le cadre de l'élimination du travail des enfants. Comme l'a si bien souligné le rapport du Directeur général du BIT, sur le continent africain, le Togo, à cause de son instabilité politique, a vu s'accroître la misère de la majorité de sa population et assisté à l'exode des enfants vers les pays voisins où on les retrouve dans les plantations de café et de cacao, alors que, dans ces pays, la vie n'est pas si facile pour les travailleurs.

Face à cette situation, les organisations syndicales des travailleurs ont pris le taureau par les cornes. C'est ainsi que avec plusieurs ONG luttant contre ces fléaux, elles ont mis en commun des programmes de sensibilisation, des séminaires et des campagnes s'adressant aux enfants et à leurs parents. La misère ayant gagné la plupart des familles, les projets ont été mis en place notamment avec le concours du Fonds belge de survie, dans le secteur informel et dans les zones rurales. Des centres d'alphabétisation ont été créés ainsi que des centres de réinsertion sociale. Le protocole d'accord, que les organisations syndicales viennent de conclure au mois de mai dernier, a pris en compte les problèmes des acteurs de l'économie informelle ainsi que du monde du travail.

Pour conclure, nous invitons l'OIT à accroître davantage son lobbying pour étendre la protection sociale au secteur de l'économie informelle et des travailleurs dans les zones rurales. Comme l'ont souligné aussi les organisations syndicales lors de la récente visite au Togo du Directeur régional du BIT, nous souhaiterions que le programme IPEC du BIT implique davantage les partenaires sociaux dans cette lutte contre le travail des enfants.

Original anglais: M. KORI PAMO-AGARY (gouvernement, Nigéria)

Il est heureux de relever que 53 pays d'Afrique ont ratifié à la fois les deux principales conventions sur le travail des enfants de l'OIT et qu'il n'y en a

que cinq qui n'ont ratifié aucune des deux. Le Nigéria est fier d'être parmi les pays qui ont ratifié les principales conventions de l'OIT sur le travail des enfants.

Il y a quatre ans, l'OIT produisait le premier rapport global faisant suite à une évaluation fiable de la situation du travail des enfants et demandant une stratégie efficace pour y mettre fin. A cette Conférence, nous venons de recevoir un nouveau programme global qui tire les enseignements de ces dernières années pour permettre d'autres progrès dans notre lutte contre le travail des enfants.

Ce rapport donne une idée plus dynamique des mesures prises par l'OIT pour mettre un terme au travail des enfants, avec des preuves concrètes du recul du travail des enfants qui est passé de 39 à 26 pour cent des enfants de la tranche d'âge de 5 à 14 ans.

En 1998, le gouvernement du Nigéria a réagi positivement aux divers problèmes présentés par les diverses formes du travail des enfants en signant un protocole d'accord avec le Programme international de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants. Par le biais de ce programme, le gouvernement a ratifié deux conventions essentielles de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La ratification de ces conventions essentielles a été suivie par des mesures concrètes, telles que le retrait et la réadaptation de 3 000 enfants astreints à un travail. Même si les progrès sont certains, il y a encore beaucoup d'enfants qui sont impliqués dans le travail des enfants au Nigéria, mais il est heureux de constater que le gouvernement, en collaboration avec des acteurs essentiels, et ce avec le soutien de l'OIT, a mis en place plusieurs mesures pour remédier à ce problème.

Le gouvernement nigérian, par le biais du programme LUTRENA de l'OIT, a facilité le rapatriement de plus de 360 enfants nigériens qui avaient fait l'objet d'une traite interne et externe en 2005. Cela a été réalisé en collaboration avec l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes, agence chargée de l'application de la loi et de la poursuite des trafiquants. Cela en plus de l'établissement d'un système de suivi du travail des enfants, un mécanisme de repérage, de retrait et de réadaptation des enfants dans l'Etat de Ondo au titre du Projet de commercialisation du cacao d'Afrique de l'Ouest (WACAP).

Par ailleurs, le Nigéria a également pris des mesures pour formuler une politique nationale et un plan d'action national contre le travail des enfants, qui attendent l'approbation du Conseil fédéral exécutif. C'est un point fondamental de l'action de l'IPEC ainsi qu'une obligation en vertu de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La capacité des principaux responsables et inspecteurs du travail a été renforcée encore pour qu'ils puissent mettre en œuvre les lois sur le travail, en particulier celles liées au travail des enfants.

Le Nigéria tient à relever qu'une clause sur la lutte contre le travail des enfants a été ajoutée à cette nouvelle loi qui attend d'être adoptée par l'Assemblée nationale. C'est une amélioration par rapport à la loi précédente qui ne prenait pas en considération la réalité du travail des enfants et qui se limitait à la protection des jeunes. L'introduction

du programme d'éducation de base universelle, entre autres, montre la volonté politique du gouvernement nigérian de lutter contre le travail des enfants. C'est un programme qui vise à offrir une éducation de base et à donner des compétences à chaque jeune nigérian d'âge scolaire jusqu'au niveau secondaire.

Cela s'ajoute encore à l'adoption de la loi de 2004 sur les droits des enfants qui souligne encore la détermination de notre gouvernement à promouvoir et à protéger les droits de tous les enfants contre les traitements inhumains et dégradants, et à leur permettre de s'épanouir.

Le Nigéria partage toutes les préoccupations des précédents intervenants sur le travail des enfants dans l'Afrique subsaharienne et espère que l'OIT réussira à remédier à ces problèmes et à aboutir à l'élimination du travail des enfants en 2016, comme cela a été prévu.

L'OIT offre une aide technique qui est essentielle pour les membres de l'Afrique et qui permet de faire face aux effets de cette évolution tout à fait déplorable. Le gouvernement nigérian tient à remercier l'OIT et les donateurs pour tous leurs efforts tout en espérant que les Etats Membres continueront à poursuivre l'objectif de l'abolition du travail des enfants d'ici à 2016.

Original anglais: M. ANAND (employeur, Inde)

Le débat auquel nous assistons, consacré au suivi de la Déclaration de l'OIT, était censé être un véritable dialogue à l'origine. C'est en raison de cette nature interactive que je suis resté. Lorsque le rapport sur le travail des enfants a été publié, j'ai eu des réactions mitigées – approbation et surprises mélangées.

La fin du travail des enfants est-elle réellement en vue? J'ai assisté à l'intégralité de ce débat uniquement pour me convaincre que, si la fin est effectivement en vue, c'est que la Déclaration a atteint son but.

Le débat d'aujourd'hui m'a convaincu que nous ne sommes à peine qu'à mi-chemin. Il y a encore beaucoup à faire, et la Déclaration elle-même doit donc faire l'objet d'un travail et d'un suivi beaucoup plus actifs de la part des pays, en particulier des pays en développement.

J'ai trois remarques à faire pour étayer ce que je viens de dire.

Premièrement, l'évolution de ces dernières années a été satisfaisante, comme l'indique le rapport. Mais le rapport devrait également indiquer ce qui va probablement se passer ces dix prochaines années. Le passage des enfants de l'enfance à l'adolescence impose un défi beaucoup plus grand au programme focal relevant de la Déclaration. Nous sommes en retard en ce qui concerne le développement des compétences et de l'employabilité. Un effort est nécessaire pour réaliser les objectifs de la Déclaration, qui consistent à faciliter le passage de l'enfance à l'adolescence et à l'employabilité. Il reste encore beaucoup à faire. Tant que nous n'y parviendrons pas, je ne crois pas que l'abolition du travail des enfants pourra être considérée comme prochaine. Au contraire, la situation ne fera qu'empirer.

Il nous faut donc approfondir notre réflexion, tant au sein de l'OIT qu'à l'extérieur, ainsi que parmi les partenaires sociaux, afin de dynamiser notre action.

Deuxième observation. Certaines suggestions fort sages ont été faites hier par le Président du Costa

Rica. Toute une série d'idées ont été proposées à l'OIT. Certaines de ces idées, évoquées par le Président du Costa Rica, devraient désormais être prises en considération et faire l'objet d'un suivi sous forme de propositions ou de programmes d'action, puis être transmises aux autorités compétentes le moment venu.

Enfin, d'autres programmes d'action doivent être mis en place pour atteindre le but de la Déclaration, à savoir la croissance économique, qui figure dans les huit points du préambule de la Déclaration. La grande majorité des points de ce préambule portent sur la croissance économique, l'emploi et l'éradication de la pauvreté. Si nous n'allons pas dans cette direction, nous ne mettrons pas fin au travail des enfants. Il faudrait donc intensifier fortement l'action menée dans le cadre de la Déclaration.

En 1998, j'ai été élu Vice-président de la Conférence et j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt personnel l'évolution de la Déclaration. A ce titre, je me suis senti tenu de faire ces observations. Il reste beaucoup à faire pour réaliser l'Agenda pour un travail décent et contribuer réellement à l'éradication de la pauvreté.

Original russe: M. AKIMOKHIN (travailleur, Ukraine)

Merci, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de parler de cette importante question. Le rapport global du Directeur général du BIT est porteur d'espoir mais il montre que la question du travail des enfants reste un problème, même s'il est prioritaire pour l'Organisation internationale du Travail; il fixe un délai de dix ans pour éliminer le travail des enfants, notamment dans ses pires formes.

J'aimerais aborder les problèmes du travail des enfants tels qu'ils existent aujourd'hui en Ukraine. Aujourd'hui, dans cette salle, nous avons entendu un représentant du gouvernement de mon pays: malheureusement, je ne l'ai pas entendu évoquer dans son intervention les très réels problèmes qui existent aujourd'hui dans notre pays.

Pour donner quelques statistiques, je peux vous dire qu'il y a plus de 456 000 enfants en Ukraine aujourd'hui qui sont obligés de travailler. Il faut ajouter que 87 000 de ces enfants appartiennent à la tranche d'âge la plus vulnérable, de 7 à 12 ans. Même si ces chiffres ne semblent pas catastrophiques, il ne faut pas oublier qu'ils ne reflètent pas toute la situation dans notre pays, qui est beaucoup plus grave.

Il existe aujourd'hui des données approximatives qui montrent à quel type d'activité se livrent les enfants – des activités bien entendu très peu ou pas rémunérées: 46 pour cent des garçons et des fillettes travaillent dans l'agriculture, la foresterie ou la pêche; 26 pour cent dans le commerce; 19 pour cent dans les services; 5 pour cent dans l'industrie et 4 pour cent dans la construction. Ces pourcentages sont assez relatifs.

Le secteur de l'économie où travaillent ces enfants est assez vaste: il y a le commerce ambulancier dans les rues; le lavage de voitures; le ramassage de ferraille, de bouteilles, d'ordures; il y a également des enfants qui travaillent dans l'agriculture, les mines les abattoirs ou qui se livrent à des petits délits d'escroquerie. Il y a également des enfants qui sont contraints de participer à des tournages de films pornographiques ou de fournir des services sexuels, autant d'activités qui ne relèvent pas d'une

relation de travail officielle. En effet, comment peut-on conclure un contrat de travail pour faire travailler un enfant dans une mine, alors que ce travail est rigoureusement interdit aux enfants?

Toutes ces activités relèvent plutôt du Code pénal.

Et en ce qui concerne les mines, aucune entreprise minière, que ce soit une entreprise privée ou publique, ne prendra le risque d'employer des enfants. Les services d'inspection, en charge de vérifier le respect des lois, appliquent strictement les règles.

Il existe des projets internationaux qui, nous espérons, permettront d'atténuer quelque peu la situation en ce qui concerne le problème du travail des enfants, en particulier le programme de l'IPEC, qui est en cours dans les régions les plus industrielles de l'Ukraine.

Il a permis de retirer un certain nombre d'enfants des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture, le commerce ou la prostitution et a permis de les réintégrer dans la société et dans le système éducatif. Grâce à ce programme, 1 200 enfants ont pu être soustraits aux pires formes de travail des enfants: ils ont reçu un soutien psychologique et ont pu être inscrits dans des écoles. Dans le cadre de ce projet, nous avons aussi essayé de recenser les enfants travaillant dans le secteur informel.

Toutefois, il est indispensable de mener une action systématique de la part des organes gouvernementaux et des ONG. Avant tout, il faut renforcer la base législative; il est indispensable de prendre des mesures pour protéger les droits de ces enfants.

Il faut dresser une liste des travaux qui doivent être interdits aux moins de 18 ans. Il faut aussi que la législation sur le travail des enfants soit respectée dans les différentes entreprises, quel que soit le régime de propriété, ainsi que dans les entreprises familiales qui ont recours au travail des enfants.

Nous appuyons pleinement les conclusions du Rapport global. Nous espérons que les mesures proposées permettront d'éliminer le travail des enfants dans le délai prévu, et que cela sera également possible en Ukraine.

Original anglais: M^{me} NORDENMARK SEVERINSSON (représentante, UNICEF)

Le travail des enfants est une question qui préoccupe beaucoup nos deux organisations. C'est pourquoi je me réjouis de me retrouver ici et d'avoir entendu toutes ces interventions. Je me réjouis également d'avoir la possibilité de faire une brève déclaration au nom de l'UNICEF.

Le travail de l'UNICEF contre le travail des enfants est orienté par notre mandat, qui relève de la Convention sur les droits de l'enfant, et elle soutient la mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT.

L'UNICEF, à l'instar de l'OIT, reconnaît que l'éradication du travail des enfants est un impératif si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, l'UNICEF apporte une aide active aux gouvernements qui mettent en œuvre des programmes pour prévenir ou combattre le travail des enfants, et protéger les droits des enfants victimes des pires formes de travail des enfants.

L'an dernier, le Conseil exécutif de l'UNICEF a adopté le deuxième plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2010. Ce plan couvre cinq grands domaines, dont trois sont particulièrement importants pour combattre le travail des

enfants. Le premier domaine est le programme intitulé «Protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et les abus». Le deuxième programme concerne l'éducation de base et l'égalité entre garçons et filles. Et le troisième programme a comme titre: «Politique et partenariat pour les droits des enfants».

L'UNICEF reconnaît l'importance d'une surveillance étroite de la situation du travail des enfants dans le monde. Dans ce contexte, nous nous félicitons du nouveau rapport de l'OIT et de son message positif. Nous nous réjouissons de ce que l'OIT ait utilisé les données de l'enquête avec des pluri-indicateurs conçue par l'UNICEF et qui est utilisée dans le monde entier.

Cet instrument comporte des modules spécifiques sur le travail des enfants, y compris l'emploi des enfants dans les travaux domestiques. L'UNICEF travaille avec des partenaires pour développer de nouveaux mécanismes afin de contrôler la situation et de présenter des rapports sur les violations des droits des enfants affectés par les conflits armés, ce en vertu de la résolution du Conseil de sécurité 1612/2005. Nous travaillons avec d'autres institutions sur des lignes directrices communes pour prévenir le recrutement et pour obtenir la libération d'enfants associés à des forces de combat, ainsi que sur des lignes directrices sur la protection des droits des enfants victimes de la traite.

Nous reconnaissons l'importance de partenariats solides avec d'autres organisations et la société civile pour combattre le travail des enfants, l'OIT étant un partenaire très important. Lors de la table ronde sur le travail des enfants et l'éducation qui s'est tenue à Beijing et dans le cadre du lancement de l'Equipe spéciale mondiale sur le travail des enfants et l'éducation, nous avons proposé une initiative audacieuse pour que les enfants affectés aux travaux domestiques puissent être scolarisés.

Nous avons également lancé, avec la Banque mondiale, une initiative pour la suppression des frais de scolarité des enfants exclus et vulnérables et nous travaillons avec la Banque mondiale et l'OIT sur le projet «Comprendre le travail des enfants», qui a étendu ses activités de recherche au Sénégal, au Yémen, au Mali et au Cambodge cette année.

Enfin, nous sommes décidés à poursuivre notre coopération avec nos partenaires, parmi lesquels l'OIT, afin d'atteindre les objectifs ambitieux prévus dans le rapport de l'OIT.

Original anglais: M^{me} HANGA (gouvernement, Zimbabwe)

Le ministre des Services publics et de la Sécurité sociale m'a demandé de l'excuser. Il ne pouvait pas être parmi nous maintenant.

Il ressort du rapport très détaillé une baisse significative du nombre d'enfants qui travaillent. Il est très encourageant de constater que l'éradication du travail des enfants est à la portée de tous les Etats Membres de l'OIT. A cet égard, je suis d'accord avec le Directeur général: tous les Etats Membres doivent agir en concertation pour éliminer le travail des enfants.

Par conséquent, il est impérieux que les Etats Membres ne se reposent pas sur leurs lauriers: la guerre contre le travail des enfants n'est pas encore gagnée.

Le rapport insiste sur le fait que l'Afrique est le continent le moins en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. J'attire

l'attention sur le fait que cette incapacité est involontaire.

La pauvreté et le VIH/SIDA en Afrique en général, et en Afrique subsaharienne en particulier, se conjuguent et compliquent la tâche de l'Afrique pour laquelle il est très difficile d'avoir les résultats des autres continents dans la lutte contre le travail des enfants et dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

Au Zimbabwe, le gouvernement, avec les partenaires sociaux, a réalisé en 1999 une enquête sur le travail des enfants avec l'aide de l'OIT. Cette enquête a montré que le travail des enfants existe principalement dans les Etats des terres hautes de l'est. Depuis, d'autres études ont été effectuées par la Confédération des employeurs du Zimbabwe, et plus récemment par le Bureau central de statistique qui a publié son rapport en mars dernier.

Il ressort de toutes les études sur le travail des enfants qui ont été réalisées au Zimbabwe que ses principales causes sont liées à la pauvreté et au VIH/SIDA. Pour l'essentiel, l'apparition de ménages ayant à leur tête des enfants résulte du décès des parents en raison du VIH/SIDA, si bien que les aînés sont obligés de travailler pour s'occuper de leurs frères et sœurs.

Compte tenu de ces études, le gouvernement a pris des mesures pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants, c'est-à-dire la pauvreté et le VIH/SIDA. Ces mesures sont: premièrement, l'affectation de ressources à un module d'aide à l'éducation primaire, pour payer les frais de scolarité des enfants devenus orphelins en raison du VIH/SIDA. Le gouvernement accorde aussi des bourses aux enfants qui sont dans une situation difficile pour qu'ils subviennent à leurs besoins en dehors de frais de scolarité.

Deuxièmement, l'affectation de ressources au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et au ministère de la Jeunesse et de la Création d'emplois afin d'encourager l'emploi indépendant et d'éradiquer la pauvreté.

Troisièmement, compte tenu du VIH/SIDA, le gouvernement a mis en place d'autres programmes, entre autres des campagnes de sensibilisation, des campagnes de tests volontaires, des services consultatifs et la fourniture d'antirétroviraux. A la lumière des stratégies du gouvernement, il faut maintenant que tous les partenaires sociaux agissent ensemble et davantage pour éliminer complètement le travail des enfants. Il est encourageant et louable que la Confédération des employeurs du Zimbabwe ait réalisé une étude sur ce sujet. Pour conclure, je voudrais souligner qu'il existe un consensus général du gouvernement, du Congrès des syndicats du Zimbabwe et de la Confédération des employeurs pour mettre un terme au travail des enfants au Zimbabwe. Par conséquent, et au nom du Zimbabwe, je prie l'OIT de renforcer son assistance technique dans mon pays.

Original anglais: M. RAMAN (travailleur, Inde)

Je félicite l'OIT pour son rapport intéressant. La mention «un objectif à notre portée» nous encourage à continuer sur la lancée où que nous soyons dans le monde. Le rapport indique que beaucoup a été fait dans les différents pays, mais que le travail des enfants constitue toujours un problème grave sur le plan social et économique et en ce qui concerne les droits de l'homme.

On estime à 250 millions le nombre des enfants au travail dans le monde, des enfants qui ne reçoivent pas une instruction adéquate, des enfants malades et privés de la liberté la plus essentielle.

Parmi ceux-ci, près des trois quarts travaillent dans des conditions dangereuses, les mineurs notamment, ceux qui utilisent des produits chimiques, des pesticides ou des machines. Ils sont partout mais invisibles. Ils travaillent comme domestiques, derrière les murs des ateliers, cachés aux yeux des autres dans les plantations...

Les estimations relatives au phénomène diffèrent beaucoup, et il faut compter un point de pourcentage en plus ou en moins pour les chiffres provisoires suivants: 25 pour cent pour l'Asie et le Pacifique, 30 pour cent pour l'Afrique subsaharienne, 15 pour cent pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 15 pour cent pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Il y aurait environ 2,5 millions d'enfants au travail en outre dans les pays industrialisés ou en transition.

Aucun pays ne peut donc vraiment se vanter à ce jour d'avoir aboli le travail des enfants. En Inde aussi les enfants au travail sont nombreux. On les trouve dans bien des secteurs, notamment le vêtement, la chaussure, la fabrication de briques. A Mumbai par exemple, qui est la capitale commerciale de l'Inde, des centaines de toute petites unités de production emploient des garçons âgés de 6 à 14 ans, qui travaillent quinze heures par jour, sept jours par semaine, penchés sur des tables très basses, à coudre des perles et des fils colorés sur de grandes longueurs de tissu. Il s'agit pour la plupart d'enfants de migrants de régions pauvres de l'Uttah Pradesh, de l'Etat de Bihar, au nord de l'Inde. Il n'y a pas d'école dans leur village ni à proximité. Leurs parents n'ont pas de terres à cultiver et gagnent un maigre salaire, entre 10 et 20 roupies par jour, c'est-à-dire 30 à 40 centimes de dollars, et seulement s'ils ont pu trouver un travail. Ils envoient donc leurs enfants travailler à Mumbai en pensant à tort qu'ils vont ainsi échapper à la misère. Malgré différents textes de loi et décisions de justice tendant à interdire le travail des enfants, cette situation perdure maintenant depuis plus de cinquante ans, depuis l'indépendance.

Des organisations de défense des droits de l'homme rappellent que le travail des enfants constitue une violation des droits fondamentaux des intéressés, mais aussi de la Constitution de l'Inde. Malgré cela, l'Inde n'a toujours pas ratifié les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT. La législation indienne, notamment la loi de 1986 portant interdiction et réglementation du travail des enfants n'interdit pas le travail des enfants en général, mais simplement dans certains secteurs dangereux. Une législation plus ferme ne suffirait pas à régler véritablement le problème, qui découle plus profondément de la situation des familles.

Il y a travail des enfants lorsque les adultes sont au chômage, lorsque les familles sont nombreuses, lorsqu'il n'y a pas de terres et lorsque les parents sont analphabètes et non qualifiés. Les enfants des travailleurs migrants issus de la région d'Orissa sont particulièrement nombreux à travailler par exemple.

La nécessité de réduire les coûts, dans le contexte de la mondialisation, est une autre des grandes raisons du phénomène. Un enfant en effet ne reçoit que la moitié du salaire d'un adulte, ce qui intéresse beaucoup d'employeurs. Les textes selon lesquelles les enfants doivent travailler moitié moins que les

adultes ne sont jamais respectés, si bien que les plus jeunes finissent par prendre la place des plus vieux. Les travailleurs migrants employés par des secteurs importants tels que le sucre et le textile croulent sous les dettes. Leurs enfants travaillent pour les mêmes secteurs, parfois pour le restant de leur vie.

L'Alliance populaire actuellement au pouvoir a promis dans son programme minimum commun de mettre fin à cette pratique. L'intolérable exploitation du travail des enfants gagne pourtant du terrain. Lors des dernières élections, beaucoup des partis politiques en lice ont promis des mesures de protection sociale, mais aucun ne s'est prononcé contre le travail des enfants.

De notre point de vue, il faut, pour que les dizaines de millions d'enfants concernés puissent retourner à l'école, commencer par assurer un revenu décent à leurs parents. Il y aurait alors une lueur d'espoir, car rien ne sert de chercher des coupables, de prodiguer des conseils, et encore moins de définir les efforts et les résultats à notre place.

Les ressources affectées au dixième Plan pour l'élimination du travail des enfants ont été portées à 6 milliards de roupies, ce qui doit permettre de couvrir 250 districts et de faire disparaître le travail des enfants d'ici la fin du plan. Outre le projet national pour la lutte contre le travail des enfants, et un projet Inde/Etats-Unis, la division du travail des enfants du ministère octroie des subventions aux organisations bénévoles concernées. Tous les partenaires sociaux travaillent de concert.

Dans certains secteurs – travail domestique, taille de pierres précieuses, etc. –, il y a même beaucoup de parties prenantes, qui ne se parlent pas toujours, et ce manque de cohérence se fait sentir.

Je dirais pour conclure que l'abolition du travail des enfants est certes un objectif en soi, mais aussi un outil puissant pour la promotion du développement économique et humain. Abolir le travail des enfants permettra d'augmenter les capacités humaines, de promouvoir les principes du travail décent et d'un travail dans la dignité et contribuera en outre à réduire la pauvreté. Parallèlement, le développement permet d'augmenter le revenu des ménages, améliore l'accès à l'éducation et crée des postes de travail décents pour les adultes et parents, ce qui favorise l'élimination du travail des enfants.

Le chemin est encore long. N'oublions pas qu'une personne, un syndicat ou une organisation ne parviendra jamais à le parcourir isolément. Il faut une réforme orchestrée menée par toutes les personnes soucieuses d'équité travaillant de concert. J'espère voir le jour où le débat sur l'élimination du travail des enfants n'aura plus lieu d'être, où que ce soit dans le monde.

Original portugais: M. NADAF (représentant, Fédération du commerce de l'Etat du Mato Grosso, Brésil)

La contribution des employeurs brésiliens à la lutte contre le travail des enfants s'est faite également par le biais d'entités commerciales comme le Service social du commerce, qui a participé à des programmes de lutte contre la pauvreté, tel le programme brésilien qui touche chaque jour des millions de familles en distribuant de la nourriture et en luttant contre la faim et la misère. Il existe aussi une entité, le service national d'apprentissage commercial, qui dispose d'un programme de formation des jeunes à partir de 14 ans. Des millions de jeunes sont ainsi formés chaque année.

Selon diverses enquêtes, le travail des enfants est considéré au Brésil comme une forme de complément du revenu du ménage, et ce sont donc les familles qui sont les principaux employeurs des enfants. Nous devons combattre ce problème par des mesures de sensibilisation de la société civile. Depuis 1992, le Brésil fait partie de l'IPEC et s'efforce de sensibiliser les gens au problème du travail des enfants. C'est ce que doivent faire ensemble le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Original anglais: M. DAHAL (représentant, Confédération démocratique des syndicats commerciaux népalais)

Permettez-moi de féliciter le BIT de ce rapport sur le travail des enfants.

Selon le rapport, le travail des enfants est en déclin dans le monde. Le Népal est un pays qui a introduit le programme IPEC depuis le début, un pays dans lequel le nombre d'enfants qui travaillent atteint le record de 2,6 millions. Ces enfants n'ont pas d'enfance. Ils commencent la journée en travaillant et la terminent en travaillant. Il n'est donc pas surprenant que, si par hasard il y a un enfant à la maison, il ne se croiera pas les bras mais va certainement partager les responsabilités familiales, c'est-à-dire s'occuper de ses frères et sœurs, ou alors il s'occupera du bétail.

Il y a un mythe, à savoir que le travail des enfants est le résultat de la pauvreté. Donc il y aurait du travail des enfants au Népal parce que c'est une société pauvre. Nous, syndicalistes, ne sommes pas d'accord avec l'idée que le travail des enfants est simplement le résultat de la pauvreté. Si c'était aussi simple, pourquoi le niveau du sous-emploi et du chômage est aussi élevé? Notre argument est simple. Il y a un cercle vicieux: chômage, pauvreté et travail des enfants, lequel en définitive aboutit à l'exploitation extrême avec des salaires extrêmement faibles.

Le mouvement syndical népalais, avec le Centre national GEFONT, a été associé à la campagne mondiale d'élimination du travail des enfants. Avec fierté, nous pouvons montrer des exemples de succès. Grâce notamment à la démocratie que nous avons connue avant 2002, l'Etat a reconnu les syndicats en tant que partenaires sociaux inséparables et les syndicats ont assumé la responsabilité de l'élimination progressive du travail des enfants. Je dois dire aussi que les syndicats ont indiqué qu'ils se risqueraient à déclarer les plantations népalaises de thé comme plantations exemptes de travail des enfants d'ici à 2000. Nous avons réussi. Cela a d'ailleurs été approuvé par l'étude qui a été faite par l'UNICEF. C'est le syndicat qui a assuré aux éboueurs de Katmandou que leurs enfants ne travailleraient pas, mais iraient à l'école. Cela s'est réalisé. Des résultats similaires ont été obtenus dans le domaine des transports, dans le secteur agricole, où le travail est sous contrainte, et dans le secteur des tapis. Nous avons aussi élaboré en 2002 un plan directeur et un programme assorti de délais pour éliminer le travail des enfants. D'après ce programme, nous allons éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2009, et toute forme de travail des enfants d'ici à 2014. Les syndicats ont également élaboré un code de conduite pour l'élimination du travail des enfants. Nous pouvons sensibiliser toutes les parties concernées contre le recours au travail des enfants. Grâce au programme OIT/IPEC et à la communauté des donateurs, cela a été réalisé par nos efforts coordonnés.

Cependant, je voudrais citer un certain nombre d'exemples négatifs. Nous avons manqué l'occasion d'être l'un des pays du premier cycle du programme assorti de délais de l'OIT/IPEC, malgré notre engagement et notre enthousiasme. L'insurrection et le coup d'Etat du 1^{er} février 2005 ont entravé la paix et nous ont empêchés de réaliser notre objectif. Par ailleurs, nous avons malheureusement assisté à de nouveaux phénomènes, celui des enfants-soldats et celui des enfants qui travaillent comme domestiques sous la contrainte, provoqués par le déplacement dû aux troubles politiques.

Si le Népal se trouvait dans des circonstances normales, le progrès du Népal signalé dans le rapport global serait supérieur.

Pour conclure, tout en nous félicitant des résultats obtenus mentionnés dans le rapport global, je voudrais souligner qu'il faudrait mettre en place de nouveaux programmes pour mettre fin au travail des enfants dans les pays tels que le Népal. Ces programmes devraient certainement répondre aux défis résultant du conflit.

Original anglais: M^{me} TURNER (représentante, Société anti-esclavagiste internationale)

La Société antiesclavagiste internationale et Trócaire félicitent le BIT pour son rapport et estiment encourageante la diminution des chiffres du travail des enfants dans le monde. C'est le résultat, pour une bonne part, des efforts de l'OIT, de l'IPEC et des partenaires sociaux, en collaboration avec les ONG et avec d'autres membres du mouvement mondial.

Le rapport souligne également un certain nombre de problèmes importants qui doivent être réglés et qui nous intéressent nous aussi, y compris la réduction de la pauvreté, l'accès à une éducation de bonne qualité, la création d'emplois pour les jeunes, ainsi qu'une meilleure prise en compte du travail des enfants dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans l'action pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, d'autant plus que les enfants et les jeunes représentent 50 pour cent de la population dans beaucoup de pays concernés par ces documents.

Le nombre des enfants esclaves ou astreints au travail forcé demeure préoccupant cependant. Ce sont eux en effet qui sont victimes des violations des droits de l'homme les plus graves, et eux sur qui nous devons faire porter nos efforts à titre prioritaire. Nous aurions souhaité, par conséquent, des informations plus poussées sur les formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants et une mise à jour des chiffres figurant dans le rapport *Un avenir sans travail des enfants*, paru en 2002.

Ce que nous craignons, c'est que ces chiffres et nos connaissances dans le domaine ne se soient pas beaucoup améliorés. Dans le rapport, on constate que la lutte contre les formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants a été largement négligée, si ce n'est en ce qui concerne certaines formes de traite. Il est question ainsi de législation interdisant la prostitution et la traite, mesures particulièrement fréquentes dans les Etats signataires des conventions n^{os} 138 et 182. Rares sont les gouvernements cependant qui se sont occupés des enfants les plus à risque et ont interdit l'esclavage, les activités illégales, le travail forcé, le travail en servitude et l'enrôlement des enfants dans l'armée, autant de cas de figure pourtant assimilables à la traite d'êtres humains. Et ce alors que le rapport global sur le travail forcé de l'an der-

nier a estimé que les enfants représentaient de 40 à 50 pour cent des 12,3 millions de personnes qui se trouvent dans des situations de travail forcé.

Les campagnes internationales contre le travail des enfants ont largement contribué à la ratification des conventions n^{os} 138 et 182; il faut donc continuer dans ce sens, mais aussi et surtout appliquer ces conventions sur le terrain. Nous pensons donc que l'OIT doit développer ses activités avec les partenaires sociaux et avec d'autres groupes intéressés, plus particulièrement les ONG, les associations, les ménages et les enfants eux-mêmes. Ces groupes sont certainement plus au fait, en effet, des formes de travail des enfants à la fois intolérables, illicites et moins visibles. Ce sont ces acteurs aussi qui savent ce que les initiatives doivent véritablement viser au plan local pour produire des effets concrets. Il faut notamment que les enfants soient informés de leurs droits au titre des conventions relatives au travail des enfants et qu'ils soient consultés en vue de la mise au jour de solutions efficaces pour leur permettre de jouir de ces droits dans la pratique.

Comme tout le monde, nous sommes préoccupés par l'absence de progrès en Afrique, mais il nous semble dangereux de laisser entendre qu'il y aurait une solution universelle pour venir à bout du travail des enfants sur ce continent. Le rapport le reconnaît d'ailleurs et dit aussi qu'il faut également un équilibre entre le retrait des enfants les plus jeunes du monde du travail et une réglementation des conditions de travail dans le cas des enfants plus âgés. Il établit encore que les résultats du contrôle du travail des enfants doivent être utilisés pour l'application de la législation, la sensibilisation des populations et la promotion d'un changement de mentalités. Pour cela, il faut appuyer les initiatives régionales, sous-régionales, nationales et locales, et prendre acte de la réalité locale et de la vulnérabilité des enfants eux-mêmes. Il faut aussi renforcer les connaissances et la capacité technique en Afrique et assurer un financement ciblé et pérenne.

Pour conclure, la Société anti-esclavagiste internationale et Trócaire se félicitent des progrès accomplis mais retiennent qu'il reste encore des défis importants à relever. Nous tirons parti de l'occasion qui nous est donnée pour prôner une approche plus unifiée et conjointe en la matière.

Pour résumer, voilà quelles sont nos recommandations. Nous appelons les gouvernements, les employeurs, les syndicats et l'OIT/IPEC à augmenter, par la recherche, la législation, la politique et le financement, l'accent mis sur les formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants et de tenir compte de certaines questions liées au travail des enfants telles que l'emploi des jeunes, la qualité de l'éducation, les DSRP, la réalisation des OMD et les approches des donateurs. Nous les appelons aussi à renforcer la collaboration avec d'autres groupes intéressés, notamment aux plans national et local, pour une meilleure mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182 sur le terrain. Nous les invitons enfin à soutenir le renforcement d'un mouvement pour toute l'Afrique mettant à contribution y compris les institutions régionales, sous-régionales et nationales, ainsi que les initiatives en cours contre le travail des enfants et pour des solutions de remplacement pour les enfants concernés et leur famille.

Save the Children se félicite du rapport présenté par l'OIT. La fin du travail des enfants est un objectif à notre portée. Nous félicitons le BIT pour son analyse. Dans ce rapport, nous constatons qu'il y a des efforts qui sont faits, ce qui nous permet d'avancer dans le débat sur le travail des enfants dans le monde. Nous constatons aussi avec plaisir que l'accent est mis sur la participation des enfants, sur l'intégration de ce problème dans les politiques nationales et les droits de l'homme et sur le renforcement d'un mouvement mondial grâce à une collaboration entre l'OIT, d'autres organisations et la société civile. Cela dit, nous savons qu'il reste encore beaucoup de défis à relever. C'est de ces défis dont je vais parler.

Nous sommes heureux de voir que, dans le rapport, on reconnaît l'importance d'adopter une approche axée sur les droits, à la fois pour ce qui est de l'analyse des causes du travail des enfants et pour l'identification des interventions et des solutions éventuelles. Nous pensons qu'une approche axée sur les droits nous permettra de traiter le travail des enfants comme un phénomène à plusieurs facettes produites par toute une série de causes.

Nous constatons avec plaisir que le rapport parle de la participation des enfants comme d'un concept et d'un droit universel et reconnaît que les enfants devraient être considérés comme des partenaires actifs dans un mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants. Le droit des enfants de participer aux décisions qui ont un effet sur leur vie est un des piliers de la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants, et Save the Children, comme le reconnaît le programme mondial, a une vaste expérience des consultations des enfants qui leur permettent d'apporter des contributions utiles à l'élaboration de politiques relatives au travail des enfants. Donc, nous pensons que partager le savoir sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la participation des enfants permettrait aux principales organisations, sur le plan international et local, d'adopter des approches globales et pérennes pour lutter contre le travail des enfants. Il faut aussi des contacts avec des organisations qui travaillent avec les enfants pour mobiliser notamment les enfants pour ces questions.

Par ailleurs, dans le rapport, on insiste sur la nécessité de renforcer un mouvement mondial pour lutter contre le travail des enfants. Il nous faut maintenant accélérer le rythme et prendre de nouveaux engagements à tous les niveaux pour que le travail des enfants soit abordé dans les principaux débats économiques et sociaux dans le monde.

L'intégration du travail des enfants, c'est également la solution, comme souligné à juste titre. C'est une stratégie fondamentale si nous voulons véritablement avoir un effet durable dans la lutte contre le travail des enfants. Il est important que tous les acteurs impliqués aient le savoir et les ressources nécessaires pour apporter une contribution à ce débat et que la perspective relative aux droits des enfants soit adoptée dans l'élaboration des stratégies. À cet égard, l'OIT peut jouer un rôle important en renforçant la capacité locale, et en faisant en sorte que ces efforts de sensibilisation aillent dans le sens de l'inclusion des questions relatives au travail des enfants dans les mécanismes des droits humains et dans les cadres de développement, et plus particu-

lièrement dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

Nous aimerions souligner que l'agriculture joue un rôle important pour ce qui est du travail des enfants. Plus de 70 pour cent des enfants qui travaillent sont dans ce secteur. Nous savons que l'IPEC s'est occupé de l'agriculture mais de manière secondaire et nous pensons que c'est un domaine où les actions doivent être intensifiées. Il faudrait donc, de manière prioritaire, se consacrer à l'agriculture et lui consacrer davantage de ressources pour mieux connaître ce phénomène et pour collaborer davantage contre le travail des enfants dans l'agriculture.

Compte tenu de la nature non réglementée du travail agricole, compte tenu des questions liées, des migrations et de l'exploitation, il faut absolument une collaboration avec la société civile. L'expérience des ONG, qui ont exploré les formes de travail les moins visibles et trouvé des solutions appropriées, de façon à mettre un terme à l'exploitation du travail des enfants dans l'économie informelle, peut être déterminante pour l'IPEC et d'autres institutions internationales sur le terrain.

Nous saluons la priorité accordée par le rapport à l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les données concernant la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, sont certes encourageantes, mais nous sommes encore loin de l'élimination de ces formes de travail. Environ 5,7 millions d'enfants sont victimes du travail forcé, et pourtant peu d'attention a été accordée à ce problème sur le plan national et international ou dans les mesures prises pour lutter contre l'utilisation d'enfants dans des activités illicites. Il est important que l'OIT se présente comme un catalyseur pour les activités de lutte contre ces formes d'exploitation des enfants, et il est absolument fondamental que ces questions soient examinées sous l'angle des violations des droits de l'enfant. Le rapport parle d'un déclin marqué du nombre des enfants qui travaillent depuis 2002, une tendance qui, si elle se poursuivait, permettrait d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Cela étant dit, nous sommes préoccupés par le fait que, dans le rapport, on ne donne pas de chiffres à jour concernant l'ampleur des pires formes de travail des enfants. Il faut que ces données soient collectées pour que nous puissions en tirer des enseignements.

Ce qui m'amène maintenant à ma conclusion qui concerne les statistiques, nous pensons que l'OIT a fait des efforts louables pour améliorer la qualité des statistiques, généralement lacunaires, sur le travail des enfants. Les chiffres récents qu'on trouve dans le rapport semblent encourageants mais, à notre avis, il faut les traiter avec prudence, précisément parce que, jusqu'ici, ce sont des chiffres qui sont loin d'avoir été complets ou d'avoir été bons dans le passé. Donc, il est encore très difficile d'estimer les tendances, et comme le montre le rapport, les travaux dangereux effectués par les enfants demeurent un problème énorme. Donc, c'est seulement si tous les acteurs renouvellent leur engagement et donnent la priorité au travail des enfants, que nous pouvons espérer avoir un impact réel et mesurable sur le travail des enfants à l'avenir.

Globalement, nous nous félicitons des efforts qui ont été faits pour mieux connaître le phénomène du travail des enfants et aussi pour renforcer l'engagement en faveur de la lutte contre le travail

des enfants. Il faut une collaboration entre les organisations internationales, la société civile et les communautés locales qui s'appuie sur les principes d'inclusion et de participation. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renforcer notre partenariat avec l'OIT pour identifier les stratégies fondamentales de lutte contre le travail des enfants et pour promouvoir la protection des enfants.

Original anglais: M. ROYE (travailleur, Inde)

Je voudrais transmettre mes salutations et tout mon appui à l'OIT qui a pris la tête de la campagne et de la lutte contre le travail des enfants, l'un des défis majeurs que doit relever l'humanité. Mais je pense qu'il n'y a pas lieu d'être complaisants. La tâche qui nous attend est considérable et de longue haleine.

Les questions principales autour de ce problème clé doivent être énoncées avec courage et conviction. Cette formulation est une condition préalable à la prise de conscience de notre objectif final, c'est-à-dire l'élimination totale du travail des enfants.

Les deux dimensions principales du problème doivent être rappelées sans cesse. Tout d'abord, c'est le fait que le travail des enfants est un travail qui ne coûte pas cher aux profiteurs et, deuxièmement, que le travail des enfants est un moyen de compléter le revenu de familles affamées. Nous devons donc aborder le problème sous trois angles différents pour constituer notre programme de lutte contre le travail des enfants.

La classe des profiteurs doit être combattue avec fermeté pour qu'elle arrête d'utiliser le travail des enfants pour son propre profit. Le rapport du Directeur général rappelle très justement que, sans une forme de sanction au niveau international, ce but ambitieux ne saurait être atteint. Mais il est d'une importance cruciale que ces mesures punitives soient fondées sur un objectif parfaitement transparent. Notre expérience nous montre que les avantages commerciaux deviennent le seul motif qui se cache derrière la sensibilité humanitaire dans le cas du travail des enfants, et il est choquant de constater que des avantages et des inconvénients purement commerciaux attisent une telle controverse.

D'autre part, dans le rapport du Directeur général, on mentionne les investissements directs étrangers. Ces investisseurs imposent des conditions préalables et exigent des concessions énormes de la part des Etats Membres avant d'effectuer des investissements. Pourquoi ces investisseurs ne pourraient-ils pas insister dès le départ sur l'interdiction du travail des enfants?

Nous pensons qu'il est honteux et condamnable qu'un certain nombre de pays n'ait toujours pas ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et parmi ces pays nous trouvons certains des pays les plus industrialisés. Pourquoi ne pourrions-nous pas décider, à partir de cette session, de fixer un objectif assorti de délais pour la ratification de ces instruments par les nations qui ne les ont pas encore ratifiées?

L'autre question vitale qui se pose est celle de la lutte contre la pauvreté. L'objectif de l'élimination du travail des enfants continuera à être un vœu pieux tant que nous ne l'aurons pas intégré totalement dans un programme de mesures destinées à supprimer la faim dans le monde. Le rapport du Directeur général note très justement et je cite: «L'élimination du travail des enfants et la réduction

de la pauvreté ... vont de pair». Les familles qui vivent dans la pauvreté continueront à envoyer leurs enfants, même dans des travaux particulièrement dangereux, pour augmenter leur revenu familial, quelle que soit la modicité du revenu additionnel et sans se préoccuper de l'impact que cela aura sur l'enfant ou sur la famille. Cela perdurera jusqu'à ce que nos puissions sortir les familles de cet état de pauvreté.

A cet égard, je crois qu'il faudrait mentionner les conclusions d'un colloque organisé par l'OIT sous le titre: «Le rôle des syndicats dans une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté», et je cite: «Selon des estimations du BIT, 1,39 milliard de travailleurs – près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale... – ne gagnent pas assez pour être, eux et leurs familles, au-dessus du seuil de pauvreté de deux dollars par jour». Il est évident que la lutte contre le travail des enfants et la lutte contre la pauvreté doivent être menées conjointement.

Le rôle du mouvement syndical dans la lutte contre le travail des enfants a été très bien mis en lumière par l'OIT. Nous pensons que les syndicats devraient être associés en priorité aux différents programmes et plans d'action de l'OIT.

Le programme de lutte contre la pauvreté et la campagne de sensibilisation sont liés. L'éducation a un rôle très important à jouer à cet égard.

Nous confirmons que nous appuyons sans réserve le plan d'action présenté dans le rapport du Directeur général du BIT.

Original anglais: M. TABANI (employeur, Pakistan, s'exprimant au nom du groupe des employeurs)

Dans ma déclaration d'ouverture, j'avais déjà mentionné la partie IV du rapport: «Pour un plan d'action mondial». Je ne vais donc pas répéter ce qui a déjà été dit ni ce qui figure dans le rapport. Je me contenterai de répéter deux points. J'avais dit que, pour les priorités régionales, nous demanderions que l'IPEC s'intéresse davantage à l'Afrique. Quant aux priorités sectorielles, c'est l'agriculture et les mines qui nous semblent constituer l'essentiel. Bien entendu les autres priorités demeurent en place, notamment la lutte contre le VIH/SIDA.

Dans ma déclaration, j'avais aussi indiqué que nous ne pouvions pas nous attendre à ce que les pays donateurs fassent notre travail à notre place. C'est aux gouvernements nationaux d'agir, de prendre des engagements politiques et de prévoir suffisamment de ressources afin de mener les différents programmes d'élimination du travail des enfants. Ce matin et cet après-midi, j'ai entendu beaucoup de gouvernements dire la même chose, et en particulier des gouvernements donateurs, et même des donateurs importants du programme IPEC.

L'IPEC offre une assistance technique grâce aux donations généreuses qui proviennent de différents pays. Nous leur sommes reconnaissants pour leur générosité, car tout ce que nous avons fait n'aurait tout simplement pas été possible s'il n'y avait pas eu ces généreuses donations. Mais c'est aux gouvernements nationaux d'agir. Chaque pays en développement ces dernières années, ces trois ou quatre dernières années, reçoit maintenant suffisamment de financements pour des programmes de réduction de la pauvreté, et les gouvernements devraient allouer une somme précise pour l'élimination du travail des enfants dans le cadre de ces programmes; je pense que ce doit être une allocation substantielle, sinon

l'objectif que nous nous sommes fixés d'éliminer le travail des enfants d'ici à 2016 ne saurait être atteint.

D'autre part, nous rappelons l'avis donné par le Président du Costa Rica, et mentionné par M. Annan: «un soldat de moins c'est six enfants de plus à l'école», et je pense que les pays qui dépendent tant pour leur armement et leur défense pourraient peut-être allouer des sommes plus importantes à des fins plus constructives.

Et, enfin, j'ai déjà dit qu'il devrait y avoir davantage d'échanges d'information. Il faudrait indiquer quelles sont les expériences et les résultats positifs dans les différents pays, ce qui encouragerait d'autres pays à suivre leur exemple.

J'ai déjà indiqué ailleurs que, dans de nombreux pays, un accord tripartite a permis de mettre au point une liste des pires formes et des formes les plus dangereuses du travail des enfants. Je crois que le BIT devrait recueillir toutes ces informations, en faire un répertoire et le mettre en annexe aux rapports comme celui-ci pour que nous sachions exactement quelle est la situation dans les différentes régions du monde.

Aujourd'hui, j'ai entendu beaucoup de gouvernements parler de la législation dans leur pays, de l'interdiction du travail des enfants et des sanctions, amendes ou peines de prison encourues en cas de violation. Je pense que le BIT pourrait recueillir les textes de loi de ce type dans les pays où il existe une telle législation spécifique et en faire un recueil ou une annexe qui pourraient être utilisés par les autres pays.

Enfin, d'après ce que j'ai entendu ce matin et cet après-midi, il semble évident que l'OIT est sur la bonne voie. L'objectif que nous nous sommes fixés pour 2016 semble être accepté par tout le monde. Même si nous parlons tous d'élimination du travail des enfants, ce sont, bien entendu, les pires formes de travail des enfants qui devraient être notre objectif principal pour 2006.

Original anglais: M. STEYNE (travailleur, Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs)

Je voudrais remercier M. Tabani de son intervention. Comme d'habitude je suis d'accord avec pratiquement tout ce qu'il a dit. Je voudrais remercier tous les orateurs, même si malheureusement nous sommes vraiment très peu nombreux dans la salle à cette heure.

Il y a plusieurs questions que je voudrais évoquer. Comme M. Tabani, je ne souhaite pas répéter ce que nous avons dit ce matin et d'ailleurs j'ai abordé certains points d'action globale comme l'a d'ailleurs fait aussi M. Trotman, mais je souhaite dire quelques mots sur le débat d'aujourd'hui et sur le plan d'action futur.

Comme l'a dit le Directeur général, il semble que nous ayons une nouvelle perception de la situation. Nous sommes passés du déni à l'acceptation, puis à la compréhension et maintenant nous passons à l'action. Mais je crois quand même que certains gouvernements continuent à tracer un tableau trop idyllique de la situation, plus idyllique que ce qu'indique le rapport des experts. Et il y a aussi de grandes insuffisances en matière de notifications, un problème que nous avons soulevé aujourd'hui. Je crois que nous devons continuer la campagne pour la ratification des huit conventions fondamentales du travail. Nous nous réjouissons que des lois soient promulguées mais trop peu de gouvernements sont

disposés à venir ici parler ouvertement ici de leur mise en œuvre et des effets pratiques de la réalisation de ces mesures. Je remercie très chaleureusement ceux qui se sont montrés disposés à parler ouvertement et franchement. C'est exactement ce que nous devons faire si nous voulons avoir un vrai échange de vues et d'expériences. Beaucoup de gouvernements du monde industrialisé et du monde en développement ont présenté très clairement les programmes d'action cohérents que nous préconisons. J'ai particulièrement été intéressé par la contribution des gouvernements de la Finlande, du Liban, du Portugal, de la Tunisie et du Mexique. Mais je voudrais surtout féliciter notre collègue du gouvernement de la Jamaïque, qui a parlé de manière extrêmement franche et, de ce fait, a présenté l'une des contributions gouvernementales les plus utiles de la journée.

Beaucoup ont mentionné la nécessité d'assurer une plus forte cohérence institutionnelle internationale, notamment entre les institutions financières internationales et l'OMC, et aussi dans le domaine des politiques à l'égard des multinationales. Je rappellerais la volonté politique mentionnée par M. Tabani. Il faut avoir sur le plan national une inspection du travail de qualité, des mécanismes tripartites efficaces et du travail décent pour les adultes. J'appuie tout à fait ce qu'a demandé M. Tabani à propos de la nécessité de transformer les épées en socs de charrue.

Cela rejoint bien entendu les nombreuses interventions faites aujourd'hui sur le caractère indivisible des normes fondamentales.

Nous avons aussi entendu parler de servitude pour dettes, de discrimination en fonction de l'ethnie, du genre, du statut des travailleurs migrants, de la liberté syndicale, du droit de négociation collective, pour les enseignants notamment, ce qui se ramène à tout ce que nous avons dit à maintes reprises à propos de l'économie informelle, car c'est dans cette économie informelle que se trouvent la plupart des enfants travailleurs. Nous devons soutenir les organisations de travailleurs dans le secteur informel et protéger les travailleurs. Nous devons aussi stopper l'élargissement permanent du secteur informel de l'économie et œuvrer en faveur du renforcement du secteur formel par le biais de politiques cohérentes.

D'après ce qui a été dit aujourd'hui, il apparaît qu'il y a un consensus tout à fait évident quant à l'importance de l'éducation. Je crois que c'est le point clé aujourd'hui. Tous ceux qui ont parlé ont insisté sur le lien entre la campagne «Éducation pour tous» et l'élimination du travail des enfants. Beaucoup ont souligné la nécessité d'une cohérence entre l'âge minimum de fin de scolarité et l'âge minimum pour celui de l'accès à l'emploi. Ils ont souligné le lien entre les conventions n^{os} 138 et 182. N'oublions pas non plus les 16 millions qui, grâce à nos actions, ne sont plus employés dans les secteurs les plus dangereux, nous en avons déjà parlé. Cela nous unit encore plus fortement.

Je dois dire aussi que nous ne sommes pas d'accord avec le point de vue philistin selon lequel l'éducation ne doit servir que les besoins des entreprises et du marché. Le marché peut faire abstraction de la culture et de la notion de service public. L'éducation sert bien entendu au bon fonctionnement de l'économie mais elle doit servir aussi à l'épanouissement de l'être humain dans son ensemble, dans sa vie professionnelle et culturelle.

Beaucoup d'orateurs ont parlé de l'économie informelle mais aussi de la nécessité de prêter une plus grande attention au VIH/SIDA dans l'Afrique subsaharienne, et surtout des besoins des enfants dans l'agriculture. Nous avons parlé du cas des filles employées comme domestiques, un travail qui pour de nombreux orateurs figure parmi les pires formes de travail des enfants.

Nous avons besoin de nouer des alliances, et nous avons défini ce matin les paramètres qui, à notre avis, permettront de constituer ces alliances. Nous pensons notamment qu'il faut que l'OIT apporte un soutien renforcé aux partenaires sociaux et que ces derniers doivent être impliqués dans la réalisation du programme IPEC. Les ONG dans cette alliance doivent appuyer la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et doivent comprendre la différence entre représentativité et défense de certains intérêts.

Mon collègue, Ravi Raman, a évoqué l'absence de cohérence à l'intérieur de la coalition. C'est juste, effectivement. Pour décrire cela lors d'un séminaire en Inde, j'ai parlé d'une équipe de cricket jouant les yeux bandés. Il y a des secteurs où diverses organisations travaillent littéralement dans le même secteur sans se parler; or l'alliance que nous voulons constituer doit empêcher cet état de choses. Il ne faut pas gaspiller nos efforts et nos précieuses ressources en ignorant ce que fait le voisin. Tout ceci doit nous permettre d'arriver à des résultats mesurables.

Enfin, quelques mots à propos de la Conférence d'aujourd'hui. Ce n'est pas une critique à l'égard de

quiconque dans la salle. Je dois dire que les débats ont été extrêmement intéressants. Nous sommes ici depuis dix heures et chaque minute m'a semblé intéressante, mais cela n'a pas été très interactif.

Parce que, pour qu'une discussion interactive ait lieu, même si les orateurs arrivent avec des discours plus ou moins préparés, encore faudrait-il qu'ils restent pendant tout le débat au lieu de disparaître avant que quiconque ait eu la possibilité de réagir.

Je crois que la proposition d'organiser une conférence internationale pour faire le point est une excellente idée. Celle-ci devrait permettre un meilleur échange de vues, d'expériences et de bonnes pratiques.

Je pense qu'effectivement nous devrions nous rencontrer à nouveau non pas d'ici quatre ans dans le cadre d'une session spéciale, mais plus tôt que cela, dans des circonstances plus propices à la conduite d'un vrai débat plus approfondi, d'échanges avec des décideurs et des praticiens pour que nous puissions voir comment dans la pratique sont appliquées les différentes questions dont nous avons parlé aujourd'hui.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Tous ceux qui souhaitent prendre la parole ont pu le faire. Je remercie tous les orateurs de leur précieuse contribution à ce débat. Ce débat sera la base d'une proposition de plan d'action que le Directeur général présentera au Conseil d'administration en novembre. Le débat sur le rapport global *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* est terminé.

(La séance est levée à 19 h 25.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Treizième séance

Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Séance interactive.....	1
---	---

Orateurs: Le Secrétaire général, M. Tabani, M. Steyne, M. Attar, M. Fonseca Vieira da Silva, M. Killeen, M. Stostad, M. Chaouch, M. Funes de Rioja, M. Malik, M^{me} Eastman, M. Sahu, M. Carter, M. da Rocha Paranhos, M. Richards, M. Jiwrajka, M. Syaukani, M. Trotman, M^{me} Awassi Atsimaja

Quatorzième séance

Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Séance interactive (<i>suite</i>)	25
---	----

Orateurs: M^{me} Abdel Hady, M^{me} Saab, M. Echavarría Saldarriaga, M^{me} Piffil-Pavelec, M. Salmenperä, M. Sieber, M^{me} Zahi, M^{me} Fahem, M. Vandamme, M. Ahmed, M. Faesler, M. Ivankevich, M^{me} Edwards, M. Boisnel, M^{me} Brighi, M^{me} Inder, M. Lambert, M^{me} Grilk, M. Fanego Sea, M^{me} Triana, M. Jamasevi, M. Zounnadjala, M. Kori Pamo-Agary, M. Anand, M. Akimochkin, M^{me} Nordenmark Severinsson, M^{me} Hanga, M. Raman, M. Nadaf, M. Dahal, M^{me} Turner, M^{me} Reale, M. Roye, M. Tabani, M. Steyne